

RAPPORT D'ÉVALUATION

Evaluation du dispositif des prestations complémentaires
pour familles (PC Familles) du Canton de Vaud pour la
période 2015-2019

A l'attention de la

Direction générale de la cohésion sociale, Canton de Vaud

2 février 2022

Abram Pointet

MICROGIS

Gaspard Ostrowski

Lucien Scherly

evaluanda

Objet

Evaluation du dispositif de prestations complémentaires pour familles (PC Familles) du Canton de Vaud pour la période 2015-2019

Institution

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Département de la santé et de l'action sociale

Etat de Vaud

Av. des Casernes 2

1014 Lausanne

Personne de contact

Mme Anouk Friedmann, Directrice, Direction des aides et assurances sociales (DIRAAS), DGCS

Membres de la Commission d'évaluation

- Mme Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat, DSAS, Présidente de la Commission
- M. Jean-Hugues Busslinger, Membre de la direction du Centre patronal, Fédération patronale vaudoise (FPV)
- M. Pietro Carobbio, Co-secrétaire régional, Unia
- M. Raoul Sanchez, Municipal à Eysins, Membre de l'Association de Communes Vaudoises, (AdCV)
- M. Mathieu Piguet, Sous-directeur, Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)
- Mme Françoise Favre, Cheffe de service, Service de l'emploi (SDE)
- Mme Valérie Borloz Schaller, Secrétaire cantonale, Union Syndicale Vaudoise, représentante des employés
- M. Julien Cuerel, Syndic, Membre du comité de l'Union des Communes Vaudoises, (UCV)
- M. Pascal Rattaz, Chef de service, Service d'analyse et gestion financière (SAGEFI)

Responsables d'étude

Abram Pointet, MICROGIS

Gaspard Ostrowski, evaluanda

Lucien Scherly, evaluanda

MICROGIS SA

Case postale 60

Rue des Jordils 40

1025 St-Sulpice

021 691 7717

www.microgis.ch

RESUME

La Commission d'évaluation de la loi vaudoise sur les prestations complémentaires pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) a pour mission d'examiner à intervalles réguliers l'efficacité du dispositif de prestations complémentaires pour familles (PC Familles) et de prestations cantonales de la rente-pont.

Une première évaluation du dispositif réalisée en 2015 a porté sur les premières années de mise en œuvre des deux prestations en question à savoir de 2011 à 2014.

Une nouvelle évaluation du dispositif a été demandée par la Commission dans le but de suivre son évolution.

Cette seconde évaluation couvre la période allant de 2015 à 2019 et porte sur les questions suivantes : les adaptations du dispositif survenues depuis la dernière évaluation et leurs effets ; le profil des bénéficiaires et son évolution ; la structure des charges financières du dispositif et son évolution ; l'atteinte des objectifs des PC Familles et leurs effets pour les bénéficiaires.

La méthode d'étude adoptée s'appuie sur une double évaluation qualitative et quantitative sur la base d'entretiens avec des bénéficiaires pour la première partie et d'analyse des données statistiques officielles pour la seconde.

Modifications du dispositif

Depuis la dernière évaluation effectuée en 2015, plusieurs mesures d'ajustement ou de réorganisation ont été adoptées : la réorganisation du dispositif de délivrance de la prestation PC Familles par les Centres régionaux de décisions (CRD) ; l'adaptation de la franchise sur le revenu de l'activité lucrative des bénéficiaires afin de renforcer son effet incitatif ; la généralisation du dispositif de coaching PC Familles pour limiter le risque important de précarité que constitue le passage à 6 ans du cadet du fait du plafonnement des prestations complémentaires.

Evolution et répartition des bénéficiaires

Depuis l'entrée en vigueur du dispositif, le nombre annuel de ménages au bénéfice des PC Familles a progressivement augmenté pour atteindre près de 7'000 unités en 2019. Depuis 2015, cette augmentation est entrée dans deux régimes successifs de croissance annuelle passant des 20% du début à 11% en 2016, puis à 4% en 2019.

L'évolution observée relève avant tout de l'appropriation progressive du dispositif, laquelle semble toucher à sa fin. En 2019 le taux de ménages bénéficiaires au sein de la population de référence vaudoise atteint 7.1%.

La distribution des bénéficiaires dans le territoire cantonal met en évidence les disparités socio-économiques régionales de la population prise dans son ensemble. De ce fait, le dispositif n'est pas cantonné à une région ou un type de milieu urbain mais touche bel et bien toutes les régions du canton.

Description des bénéficiaires

Les principaux traits socio-démographiques, socio-culturels et socio-économiques des ménages au bénéfice des PC Familles évoluent très peu. Plusieurs traits mettent en évidence la particularité des ménages bénéficiaires, à l'image des caractéristiques suivantes :

Biparentalité versus monoparentalité : La monoparentalité est largement surreprésentée au sein du dispositif ce qui se traduit par un taux très élevé de ménages bénéficiaires au sein des ménages monoparentaux lequel atteint 18.2% ;

Taille des familles : Les familles nombreuses ont tendance à être surreprésentées au sein du dispositif ce qui implique un taux élevé de familles bénéficiaires parmi les familles nombreuses, taux qui croît encore en fonction du nombre d'enfants passant de 9.2% pour 3 enfants à 13.6% pour 6 enfants et plus ;

Nationalité : Les nationalités des bénéficiaires laissent percevoir un phénomène de renforcement progressif de la surreprésentation des populations en fonction de leur éloignement culturel. Ceci se traduit par un taux très élevé de ménages bénéficiaires au sein des ménages d'origine extra-européenne lequel atteint 16.3% en comparaison des ménages d'origine européenne (6.3%) et suisses (3.4%) ;

Niveau de formation : Une surreprésentation forte des personnes dont la formation se limite à l'école obligatoire est observée au sein du dispositif. Celle-ci se traduit par un taux élevé de bénéficiaires parmi les ménages vaudois dont les membres ne sont pas formés professionnellement, lequel atteint 13.2%. La situation sensiblement plus favorable des ménages monoparentaux doit être relevée ;

Taux d'activité : Un taux d'occupation majoritairement bas est observé au sein des ménages bénéficiaires en comparaison à la population vaudoise de référence. Cette observation est d'autant plus marquée pour les ménages monoparentaux dont le taux d'activité atteint seulement $\frac{2}{3}$ de sa valeur de référence alors que celui des ménages biparentaux atteint $\frac{3}{4}$ de sa valeur de référence ;

Revenu de l'activité : Le revenu du travail en constante hausse des ménages bénéficiaires est soutenu par la croissance observée des taux d'occupation au sein des familles. Toutefois, il apparaît que la hausse des taux ne se reporte pas complètement sur celle des revenus, cette dernière restant inférieure. La différence de revenu du travail observée entre les familles monoparentales et biparentales tient pour l'essentiel à la différence du taux d'occupation.

Charge du logement : Le niveau élevé des loyers des familles bénéficiaires fait apparaître sa dépendance à la valeur du marché. De plus, le niveau égal des loyers observé entre les familles monoparentales et biparentales, à composition inégale, met en évidence le déséquilibre de la charge que représente le logement entre ces deux types de familles, au désavantage des familles monoparentales.

Plusieurs caractéristiques relevées mettent en évidence la plus grande vulnérabilité de certains profils, à l'image de l'éloignement culturel, de la monoparentalité ou encore du nombre d'enfants.

Trajectoire des bénéficiaires

Les parcours des bénéficiaires du dispositif présentent une grande diversité de trajectoires.

Plusieurs tendances peuvent être dégagées et synthétisées de la manière suivante.

La proportion de bénéficiaires qui arrivent du régime RI lors de leur première entrée dans le dispositif s'est progressivement tassée pour se stabiliser à 10% des effectifs. A fin 2019, 23% des ménages qui ont bénéficié de prestations PC Familles depuis l'entrée en vigueur du dispositif provenaient du RI lors de leur entrée.

La durée moyenne au sein du dispositif est de 2.08 ans. A fin 2019, il apparaît que 47% des ménages qui ont bénéficié du dispositif en sont sortis. Ceux-ci correspondent d'une part à 11% qui se retrouvent dans le régime RI, soit un peu moins d'un ménage sorti sur quatre, et d'autre part 36% qui sont sorti des deux régimes.

Dans le même temps 32% des ménages totaux sont dans le dispositif pour la première fois et 21% y sont pour la nième fois.

L'analyse détaillée des trajectoires a permis de mettre en évidence la vulnérabilité plus marquée des ménages monoparentaux et des ménages extra-européens.

Perception des bénéficiaires

Les résultats de la présente analyse démontrent le bien-fondé et l'utilité du dispositif PC Familles, dont plus de 11'000 familles vaudoises ont été bénéficiaires entre 2011 et 2019. Ces résultats corroborent le fait que sans ce dispositif, ce sont autant de familles qui se retrouveraient dans des situations de grande précarité tant sur le plan financier et donc matériel, qu'en termes social et de désintégration sur le marché de l'emploi. Le dispositif a donc un impact positif sur les ayants droits et qui est apprécié comme tel par les familles bénéficiaires.

Les ménages bénéficiaires du dispositif PC Familles interrogés sont tous très reconnaissants envers l'État de Vaud mais également envers la collectivité, de l'existence même de ce dispositif qui leur permet très concrètement d'apporter une forme de stabilité dans l'organisation de leur vie familiale, une certaine indépendance financière et d'améliorer leurs chances de succès sur le plan professionnel à moyen-long terme.

Concernant le volet administratif du dispositif, les éléments d'information et de communication pourraient être améliorés. Il ressort en particulier que les changements auxquels les ayants-droits font face ne sont pas suffisamment communiqués en amont.

L'effet de la conjonction des dispositifs COFA et PC Familles concerne une partie seulement des ménages interrogés, il n'en demeure pas moins que le coaching famille, type case management, et le remboursement des formations professionnelles semblent être des moyens très concrets et efficaces pour répondre aux besoins des familles tant dans leur organisation interne que concernant leur situation professionnelle sur le marché du travail.

Les investissements ponctuels consentis par l'État dans le domaine de la formation semblent ainsi améliorer la situation des personnes concernées dans la durée.

Evolution de la charge financière

Les montants totaux impliqués par le versement des prestations complémentaires aux familles et par le remboursement des frais médicaux et de garde atteignent en 2019 CHF 83.6 millions. Près de 20% de ce montant sont dévolus au remboursement de frais. Cette dernière prestation est en hausse majoritairement du fait des remboursements de frais médicaux, l'évolution des frais de garde étant plus modérée.

L'évolution enregistrée du montant total ces dernières années tient pour majorité dans l'évolution démographique du dispositif, à savoir la hausse du nombre de ménages bénéficiaires et la croissance de leur taille moyenne. Toutefois, une composante non-démographique est également identifiée pouvant tirer son origine dans le report partiel de la hausse des taux d'activité sur les revenus des ménages et dans la concentration progressive de situations familiales plus compliquées.

Evaluation du dispositif

L'atteinte des objectifs premiers des PC Familles est évaluée comme le sont les effets des récentes modifications apportées au dispositif. Dès lors, l'évaluation pratiquée porte sur les points spécifiques que sont : les effets de la régionalisation du dispositif ; l'impact de l'évolution des allocations familiales pour le dispositif ; la généralisation du programme COFA PC Familles ; l'atteinte des objectifs par le dispositif.

Evaluation des effets de la décentralisation du dispositif

La mise en œuvre progressive de la décentralisation du dispositif a pour objectif de permettre un octroi des prestations de proximité, une meilleure réactivité et une amélioration de l'accompagnement des bénéficiaires. A la lecture des résultats d'analyse géographique, il apparaît que le taux de ménages bénéficiaires est en 2019 homogène entre les différentes régions du canton si l'on neutralise les disparités démographiques et socio-économiques régionales. Il est dès lors possible de conclure que la décentralisation a favorisé l'amélioration de la couverture de la population vaudoise par le dispositif et a permis d'atteindre son objectif.

Evaluation de l'impact des allocations familiales

Le paquet fiscal RIE III du Canton de Vaud a introduit une augmentation progressive depuis 2016 des allocations familiales.

Dans le même temps, une adaptation de la franchise sur le revenu d'activité était appliquée au dispositif dans le but de renforcer son effet incitatif. L'analyse de l'évolution des montants annuels moyens d'allocations familiales perçus par les ménages bénéficiaires met en évidence une évolution à la hausse sur toute la période d'étude. Au final, cette évolution se solde par une croissance des allocations perçues de +16.2%, valeur expliquée par la composition des ménages bénéficiaires. A la lecture des résultats de l'évolution démographique au sein du dispositif, il apparaît que l'augmentation des allocations a joué un rôle dans le ralentissement de la croissance des bénéficiaires tel qu'observé entre 2018 (+10.3% annuel) et 2019 (+4.3%).

Evaluation de la généralisation des COFA PC Familles

La généralisation du programme COFA PC Familles a été progressivement actée dans les régions du canton. Il ressort des entretiens avec les bénéficiaires que le programme, s'il n'a pas forcément d'impact direct sur les revenus des ménages, constitue un moyen très concret et efficace pour répondre aux besoins d'accompagnement des familles tant dans leur organisation interne que concernant leur situation professionnelle sur le marché du travail. En cela, le dispositif de coaching familial atteint son but.

Il est important de relever qu'il existe un décalage significatif entre le nombre de ménages informés de la possibilité pour eux d'entrer dans le programme et le nombre de familles qui réellement y souscrivent. Les statistiques du dispositif font état d'un taux d'adhésion de 37% soit près d'un ménage sur trois uniquement. Le caractère volontaire d'entrée des familles dans le programme met en évidence un trait intéressant d'implication particulière des deux groupes de ménages que sont les ménages monoparentaux (48%) d'une part les ménages extra-européens (48%) d'autre part.

Evaluation de l'atteinte des objectifs du dispositif

Les objectifs du dispositif sont pour rappel de notamment réduire le recours au régime du revenu d'insertion, d'augmenter l'autonomie financière des familles, de favoriser le maintien ou l'augmentation de l'activité lucrative ou encore de favoriser la conciliation entre la vie privée et l'activité professionnelle.

A la lecture des différents diagnostics posés, les appréciations suivantes peuvent être faites :

1. L'objectif de réduire le recours au régime du revenu d'insertion peut être considéré comme atteint pour plusieurs raisons. Premièrement, la lecture de l'évolution de la provenance des ménages met en évidence le report soutenu depuis le régime RI durant les premières années, report qui est suivi par sa stabilisation au rythme d'environ 10% des nouvelles entrées dans le dispositif. Deuxièmement, il apparaît à la lecture des trajectoires sur la période analysée que le retour en définitif de ménages vers le régime du RI (11%) est inférieur de plus de deux fois aux arrivées cumulées (23%). Troisièmement, les récents résultats du programme Coaching familles mettent en avant l'intérêt de celui-ci pour le dispositif en limitant les redirections éventuelles de familles au régime RI au passage des 6 ans de leur cadet.

2. L'objectif qui vise à augmenter l'autonomie financière des familles peut également être considéré comme atteint. En effet, les retours des entretiens avec les bénéficiaires font état de l'apport du dispositif et du programme COFA PC Familles pour la stabilité et progressivement l'autonomie financière des familles. D'un point de vue plus quantitatif, l'atteinte de cet objectif est rendue perceptible par le renforcement progressif des taux d'occupation et des revenus des familles comme du taux de sorties « définitives » du dispositif. La pleine valorisation des prestations qui ont pour but de soutenir la conciliation de la vie privée et de l'activité professionnelles pour les ménages bénéficiaires ne peut pour l'heure pas être atteinte, ce pour des raisons notamment externes au dispositif et qui pénalisent le renforcement du taux d'occupation.

3. L'objectif de favoriser l'activité lucrative en la maintenant voire en l'augmentant pour les familles au bénéfice des PC Familles peut être considéré comme atteint. En effet, les résultats des diagnostics de l'activité et du revenu du travail des bénéficiaires mettent en évidence une augmentation générale du taux d'activité et par incidence du revenu du travail. Cette augmentation est d'autant plus marquée en 2019. Les adaptations portées à la franchise semblent dans le même temps atteindre leur objectif. En effet, les constats formulés ci-dessus permettent de relever le caractère incitatif du dispositif à maintenir le taux d'activité depuis 2015 voire à le renforcer depuis 2017 au sein des ménages bénéficiaires.

4. L'objectif de favoriser la conciliation entre la vie privée et l'activité professionnelle des ménages bénéficiaires est partiellement atteint. La lecture conjointe des résultats d'analyse du taux d'occupation au sein des ménages et d'analyse du recours aux prestations de garde des enfants met en évidence la difficulté rapportée dans les entretiens pour certaines familles de valoriser la prestation de remboursement du fait de l'inaccessibilité des prestations de garde institutionnelle elles-mêmes. Les horaires atypiques sont souvent mis en cause. Il apparaît que le problème ne relève pas tant du dispositif lui-même que du contexte global de l'accueil de jour qui peine à ce jour à répondre aux besoins plus spécifiques dont les familles bénéficiaires peuvent faire preuve.

Conclusions et recommandations

L'étude d'évaluation du dispositif PC Familles montre que les objectifs principaux du dispositif sont en grande partie atteints. De manière générale, il apparaît que le dispositif a un impact positif sur les bénéficiaires et que cet impact est perçu comme tel par les ayants-droits.

Fort de ces constats positifs sur le dispositif PC Familles, il apparaît que celui-ci reste perfectible notamment sur des points très précis de son fonctionnement. Plusieurs recommandations sont formulées dans le but d'améliorer encore cet outil de la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté au sein de la population.

En termes d'organisation et de communication

R1 : Améliorer et diversifier la communication avec les bénéficiaires concernant le suivi administratif

En termes d'accompagnement et de prestations

R2 : Atténuer l'effet du passage des 6 ans, COFA PC Familles ne paraissant pas suffisant pour « amortir le choc » financier.

R3 : Au sein de COFA PC Familles, aider davantage de personnes à se former.

R4 : Introduire un coaching plus global de case management aux ménages dans le besoin.

R5 : Envisager la mise à disposition de micro-prêts pour les dépenses imprévues des familles.

R6 : Porter une attention particulière aux besoins des familles monoparentales.

R7 : Porter une attention particulière à la thématique du logement.

En termes d'évaluation ou de suivi du dispositif

R8 : Intégrer des informations relatives aux activités des bénéficiaires.

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	1
1.1	Contexte d'étude.....	1
1.2	But de l'étude.....	1
1.3	Portée de l'étude	1
1.4	Approche et dispositif d'étude.....	2
1.5	Structure du rapport d'évaluation	4
2	DESCRIPTION DU DISPOSITIF PC FAMILLES	5
2.1	Objectifs du dispositif PC Familles.....	5
2.2	Prestations du dispositif.....	5
2.3	Modifications du dispositif intervenues depuis 2015	5
3	PORTRAIT DES BENEFICIAIRES.....	7
3.1	Population des bénéficiaires.....	7
3.2	Population de référence.....	7
3.3	Nombre de ménages et de personnes bénéficiaires des PC Familles	8
3.4	Distribution régionale des bénéficiaires	9
3.5	Structure des familles bénéficiaires.....	13
3.6	Représentativité de la nationalité et du statut de résidence.....	16
3.7	Structure des niveaux de formation des bénéficiaires.....	19
3.8	Structure des taux d'activité et du revenu du travail	20
3.9	Structure de la charge du loyer des bénéficiaires.....	22
3.10	Synthèse.....	24
4	TRAJECTOIRES DES BENEFICIAIRES	26
4.1	Approche d'analyse des trajectoires.....	26
4.2	Entrée dans le dispositif et provenance des bénéficiaires	27
4.3	Durée passée au sein du dispositif.....	28
4.4	Première sortie du dispositif.....	29
4.5	Retour dans le dispositif.....	29
4.6	Captivité au sein du régime	30
4.7	Destination à la sortie du dispositif	31
4.8	Synthèse.....	31
5	POINT DE VUE DES BENEFICIAIRES	32
5.1	Objectifs et méthodologie.....	32
5.2	Profil des ménages interrogés.....	34
5.3	Principaux constats	35

5.4	Synthèse.....	43
6	PRESTATIONS ET CHARGES FINANCIERES	45
6.1	Recours aux prestations.....	45
6.2	Structure des montants impliqués.....	46
6.3	Synthèse.....	47
7	EVALUATION DU DISPOSITIF.....	48
7.1	Evaluation des effets de la décentralisation du dispositif	48
7.2	Evaluation de l'impact de l'évolution des allocations familiales.....	48
7.3	Evaluation de la généralisation du programme COFA PC Familles	49
7.4	Evaluation de l'atteinte des objectifs du dispositif	49
8	CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS.....	51
9	ANNEXES.....	54

1 INTRODUCTION

Le premier chapitre de ce rapport apporte les éléments de description du contexte de la présente évaluation et du dispositif d'étude adopté. En complément, le but de l'évaluation ainsi que ses objectifs sectoriels sont exposés.

1.1 Contexte d'étude

La Commission d'évaluation de la loi vaudoise sur les prestations complémentaires pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) a pour mission d'**examiner à intervalles réguliers l'efficacité du dispositif de prestations complémentaires pour familles** (PC Familles) et de prestations cantonales de la rente-pont. Une première évaluation du dispositif réalisée en 2015 a porté sur les premières années de mise en œuvre des deux prestations en question à savoir de 2011 à 2014.

Dans le but de suivre l'évolution du dispositif PC Famille, la Commission d'évaluation a mandaté le groupement MICROGIS - evaluanda dans le but de disposer d'une nouvelle **évaluation externe qui porte sur la période allant de 2015 à 2019** afin d'examiner pour la deuxième fois l'efficacité du dispositif et son évolution. Le comité de pilotage de l'étude était constitué des membres de ladite commission.

1.2 But de l'étude

L'étude menée a pour but principal d'évaluer les effets du dispositif PC Familles et d'en tirer les enseignements pour le cas échéant formuler des recommandations quant à son évolution future. Les objectifs sectoriels de l'évaluation sont de trois ordres :

- Premièrement, l'étude a pour objectif de brosser un portrait descriptif du dispositif au travers des éléments constitutifs, des éléments nouveaux apportés au régime des PC Familles depuis 2015 et des impacts qualitatifs de ces modifications ;
- Deuxièmement, l'évaluation a pour objectif de décrire sous l'angle statistique et quantitatif la structure et l'évolution des bénéficiaires comme celles des prestations délivrées et de la charge financière induite pour le dispositif des PC Familles. Ce second volet doit notamment permettre d'évaluer les effets et les impacts des modifications du dispositif survenues durant la période analysée, voire juste avant. Une lecture des atteintes des objectifs propres au régime complète ce second volet d'étude pour la prestation des PC Familles ;
- Troisièmement, l'étude a pour objectif d'enrichir le diagnostic d'une analyse qualitative de l'impact des PC Familles sur la situation matérielle et le sentiment de sécurité des bénéficiaires au moyen d'entretiens individualisés.

En résumé, l'étude s'attache à examiner l'évolution et l'efficacité du dispositif PC Familles sous l'angle quantitatif et qualitatif.

1.3 Portée de l'étude

Le concept général proposé dans le but d'évaluer l'efficacité du dispositif des prestations complémentaires cantonales pour les familles se base comme mentionné sur l'intégration d'éléments d'étude tant quantitatifs que qualitatifs. Au-delà d'une simple juxtaposition de ces éléments, le concept d'étude adopté et détaillé ci-dessous intègre les apports spécifiques aux deux approches dans une seule et même démarche d'évaluation du dispositif, des prestations délivrées et des bénéficiaires.

Comme mentionné, l'évaluation du dispositif pour les années 2015 à 2019 porte principalement sur trois volets de questions auxquelles les analyses qualitatives et quantitatives sélectionnées permettent de répondre.

Les objectifs principaux exposés précédemment ont été déclinés en sous-objectifs :

- Décrire le dispositif et son évolution récente, sous-entendu durant la période d'observation. Cela passe notamment par l'identification des modifications portées au dispositif depuis la dernière évaluation ;
- Décrire et apporter une lecture analytique du profil des bénéficiaires et de son évolution. Les trajectoires des bénéficiaires des prestations ont fait l'objet d'une attention particulière dans les analyses que ce soit en termes d'entrée (provenance des bénéficiaires), de temps passé sous le régime (nombre et durée d'inscription au régime) ou encore de sortie du régime ;
- Quantifier et analyser l'évolution des charges financières du dispositif ;
- Evaluer l'impact des prestations sur la situation matérielle et le sentiment de sécurité des bénéficiaires ;
- Quantifier et évaluer les effets des modifications du dispositif recensées et appliquées en regard de l'évolution du profil des bénéficiaires et des bénéfices attendus par leur introduction.

1.4 Approche et dispositif d'étude

Du point de vue méthodologique, l'évaluation s'appuie sur une analyse des sources documentaires et chiffrées existantes lesquelles ont été mises à disposition par la Direction générale de la cohésion sociale et Statistique Vaud. Les analyses quantitatives mobilisées tirent profit de l'exploitation des bases de données administratives disponibles pour la période 2015 - 2019. En parallèle, des entretiens avec des experts ont été menés dans le but de recueillir leur appréciation du dispositif. Finalement, des entretiens individuels face-à-face avec des bénéficiaires ont été menés pour le volet qualitatif de l'étude.

Le dispositif d'étude adopté et ses différentes phases constitutives reprennent la trame méthodologique esquissée ci-dessus. Une présentation détaillée de ces éléments est rapportée ci-dessous :

Mise en contexte

Cette phase initiale a permis d'alimenter la réflexion d'analyse et d'évaluation sur la base d'échanges avec le comité de pilotage constitué de la Commission d'évaluation, le groupe technique de suivi constitué de membres de la Direction des aides et des assurances sociales et d'experts du dispositif. Ces premiers éléments de prise de connaissance du dispositif ont été complétés par le recensement systématique des sources d'informations disponibles et la collecte des documents et données nécessaires à l'étude.

Analyse descriptive du dispositif et de son évolution

Sur la base de la mise en contexte préalable, un portrait du dispositif PC Familles est brossé lequel inclut les objectifs poursuivis, son organisation et son évolution.

Analyse descriptive et quantitative du profil des bénéficiaires

Sur la base de l'analyse documentaire et statistique des données relatives aux bénéficiaires, cette phase décrit de manière chiffrée le profil des bénéficiaires du régime PC Familles. Celui-ci est décliné selon les caractéristiques socio-démographiques, socio-culturelles et socio-économiques des ménages. Le portrait en

question est complétée par une lecture géographique de la provenance des ménages sous l'angle des régions d'actions sociales et celui des milieux urbains (urbain, suburbain, périurbain et rural).

En complément, l'analyse des profils des bénéficiaires porte sur la description et la quantification des différentes trajectoires des bénéficiaires pour leur entrée dans le régime, leur durée de maintien en son sein et leur sortie. L'analyse de la récurrence du recours aux prestations, identifiant ainsi les éventuelles réinscriptions au régime, constitue un élément complémentaire rendu possible par le recul qu'offre cette deuxième période d'évaluation et la disponibilité de la base de données socio-économique vaudoise.

L'analyse structurelle a en outre permis de nourrir la phase de conception de l'échantillon de l'analyse qualitative du dispositif.

Analyse de la structure et de l'évolution des charges au dispositif

Cette phase d'analyse statistique et financière se concentre sur la description chiffrée des dépenses induites par les différents régimes. La lecture des montants impliqués et de leur évolution se fait à travers le prisme des différentes prestations dans le but de soutenir la comparaison à la période précédente.

En complément, une lecture de la répartition des charges du dispositif et de son évolution est amenée.

Analyse quantitative des effets des modifications au dispositif

La phase d'analyse statistique et documentaire suivante a pour but de mettre en évidence, de quantifier et d'évaluer les effets des modifications survenues durant la période d'observation, voire juste avant. Elle porte sur l'analyse des effets de la réorganisation du dispositif de délivrance de la prestation, de la mise en place d'un suivi personnalisé de type Coaching Familles et de la modification de la franchise dans le but de renforcer son effet incitatif.

Analyse qualitative des effets pour les bénéficiaires

Une analyse qualitative a été intégrée au dispositif d'évaluation adopté dans le but d'apprécier les effets du dispositif pour les bénéficiaires ainsi que les effets induits par les évolutions apportées au régime des PC Familles depuis 2015. Une série d'une trentaine d'entretiens a été menée selon un canevas semi-directif. Ce dernier est composé d'un mélange de questions fermées et ouvertes, permettant aux bénéficiaires de s'exprimer de façon libre mais structurée quant aux effets induits par le dispositif sur leur trajectoire de vie.

L'échantillon de ménages invités à participer aux entretiens a été établi de manière à assurer une bonne représentativité des différents profils de bénéficiaires. La sélection pratiquée tient compte des critères suivants : la situation familiale, la présence d'un enfant de moins de 6 ans ou encore la souscription au programme COFA PC Familles. Dans le but d'éviter une sur-segmentation de l'échantillon, les traits de la nationalité et de la provenance régionale n'ont pas été retenus pour définir la composition *a priori* de l'échantillon. Toutefois, un regard particulier a été porté sur leur bonne représentativité *a posteriori* au sein du groupe de ménages ayant répondu favorablement à la sollicitation de participation.

Formulation des conclusions et des recommandations

Une dernière étape d'interprétation intégrée des résultats propres aux analyses quantitatives et qualitatives permet de tirer les conclusions générales nécessaires pour évaluer le dispositif et identifier les enjeux de son évolution. Cette analyse critique aboutit sur la formulation de recommandations quant aux adaptations et besoins d'actions nécessaires pour réaliser pleinement les effets attendus de la loi vaudoise sur les prestations complémentaires cantonales pour les familles.

1.5 Structure du rapport d'évaluation

A la suite de ce premier chapitre introductif, le chapitre **Description du dispositif** s'attache à présenter les éléments constitutifs du dispositif PC Familles et ses récentes évolutions. Le chapitre suivant aborde le **Portrait des bénéficiaires** sous l'angle des traits socio-démographique, socio-culturel et socio-économique des ménages inscrits dans le dispositif en comparaison aux ménages vaudois correspondants. Ces portraits constituent le socle de lecture du chapitre **Trajectoires des bénéficiaires** qui détaille la variabilité des parcours observés et son évolution.

Ces premiers chapitres axés sur la dimension quantitative du diagnostic effectué sont complétés par le chapitre **Perception des bénéficiaires** qui présente les résultats et constats faits sur la base de l'analyse des entretiens qualitatifs avec les ménages bénéficiaires. Celui-ci est suivi par un chapitre sur l'évolution des **Charges financières du dispositif**.

Finalement, un dernier chapitre **Evaluation du dispositif** est dédié à l'appréciation des effets des modifications apportées au dispositif depuis 2015 dans une lecture transversale. L'entier des éléments présentés dans les chapitres mentionnés ci-dessus est synthétisé dans la **Conclusion** qui rappelle les constats, pointe les enjeux et met en avant les recommandations d'action qui en découlent.

2 DESCRIPTION DU DISPOSITIF PC FAMILLES

Ce second chapitre présente le dispositif PC Familles, ses objectifs, les prestations qu'il a pour mission de délivrer et son évolution au travers des modifications intervenues depuis 2015.

2.1 Objectifs du dispositif PC Familles

Le dispositif PC Familles est une des composantes de la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté au sein de la population. Cette stratégie vise, selon l'exposé des motifs sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté (2010), à **simultanément lutter contre la précarisation des familles et limiter les dépenses de l'aide sociale**.

A cette fin, le levier adopté consiste à renforcer les dispositifs sociaux, à l'exemple des PC Familles, en amont du revenu d'insertion, afin de limiter le rôle de ce dernier à celui de « dernier filet ». Cela passe notamment par l'action « d'autonomiser les ménages du RI qui s'y trouvent avant tout en raison d'une insuffisance de ressources financières sans avoir un problème d'insertion à proprement parler ».

Dans ce contexte, les principaux objectifs du dispositif PC Familles sont de **prévenir le recours au revenu d'insertion** des familles avec enfants de moins de 16 ans qui exercent une activité lucrative et permettre à un certain nombre d'entre-elles d'en sortir. A cela s'ajoute les objectifs connexes que sont d'**améliorer l'autonomie financière** des ménages, de favoriser le **maintien de l'activité professionnelle** voire le renforcer et de permettre aux familles de **concilier la vie familiale et la vie professionnelle**.

2.2 Prestations du dispositif

Le dispositif PC Familles s'adresse aux **familles avec au moins un enfant de moins de 16 ans** qui ne parviennent pas à couvrir les besoins reconnus du ménage par leurs propres moyens. Les prestations offertes par le dispositif sont octroyées sur demande active de la part d'un membre du ménage, la personne requérante ou par la suite requérant. Les prestations PC Familles se composent des trois éléments suivants :

- une prestation financière nommée par la suite **prestation complémentaire** ;
- un **remboursement des frais médicaux** ;
- un **remboursement des frais de garde** des enfants.

Le dispositif PC Familles intègre plusieurs mesures dont le rôle est d'inciter au maintien ou à l'augmentation de l'activité professionnelle par la considération du revenu hypothétique, d'une franchise sur le revenu de l'activité et le remboursement des frais de garde.

2.3 Modifications du dispositif intervenues depuis 2015

Depuis la dernière évaluation menée par le Bureau BASS en 2015, plusieurs mesures d'ajustement ou de réorganisation ont été actionnées. Celles-ci sont présentées ci-dessous.

Réorganisation du dispositif

La réorganisation du dispositif de délivrance de la prestation PC Familles par les **Centres régionaux de décisions** (CRD) répond à la recommandation du Bureau BASS d'offrir une prise en charge de proximité et un meilleur suivi. A fin 2015, le Grand Conseil a adopté une modification de la LPCFam donnant au Conseil d'Etat la compétence de déléguer la prise en charge et le suivi des demandes PC Familles. La mise en œuvre

du nouveau dispositif, initiée en 2015, a été complétée en janvier 2017. Celle-ci s'appuie sur la création de Centres régionaux de décisions liés aux régions d'action sociale du canton.

Adaptation de la franchise

Sur recommandation du Bureau BASS, la **franchise sur le revenu de l'activité lucrative** des bénéficiaires a été adaptée afin de renforcer son effet incitatif.

Initialisation et généralisation du dispositif de coaching PC Familles

Le Bureau BASS dans ses conclusions mettait en exergue l'apport d'un accompagnement des familles pour limiter le risque important de précarité que constitue le passage à 6 ans du cadet du fait du plafonnement des prestations complémentaires qui lui est associé. Sur la base de ce constat, un **programme de coaching des familles** (Coaching PC Familles ou COFA PC Familles) a été progressivement instauré dans les Centres régionaux de décisions dès 2016.

3 PORTRAIT DES BÉNÉFICIAIRES

Le présent chapitre s'attache à présenter les caractéristiques des bénéficiaires des PC Familles et leur évolution depuis l'entrée en vigueur du régime en général et pour la période 2015-2019 en particulier. La lecture des portraits des personnes et des ménages bénéficiaires est systématiquement enrichie par la comparaison à la population vaudoise de référence. Le terme de population est utilisé de manière générique pouvant de ce fait faire référence à des personnes ou des ménages suivant le contexte.

3.1 Population des bénéficiaires

En ce qui concerne la **population des bénéficiaires** (individus et ménages), l'analyse descriptive pratiquée et les portraits qui en découlent se basent exclusivement sur les données individuelles collectées dans le cadre du régime PC Familles.

Les données mobilisées pour établir les portraits des bénéficiaires couvrent l'entier de la période observée (2015 à 2019) et vont même au-delà en intégrant les données de la période antérieure (2011 à 2014) ceci dans le but d'assurer une lecture complète et comparable sur l'entier du régime.

L'analyse des profils de bénéficiaires s'appuie sur deux axes complémentaires que sont

- La **structure** des traits socio-démographiques, socio-économiques et socio-culturels retenus pour un état donné lequel correspond à la fin de la période d'observation soit 2019 ;
- L'**évolution** observée des mêmes traits sur la période 2011 à 2019.

Les nombres absolus de ménages et de personnes correspondent en règle générale aux nombres d'observations faites dans les données individuelles de la statistique du dispositif. Dans certains cas mentionnés, les nombres de ménages sont pondérés par le nombre de mois passés sous le régime. Dans de tels cas, mention en est faite spécifiquement.

Seuls les cas de dossiers ayant donné lieu à un paiement direct ou rétroactif sont intégrés à la statistique descriptive utilisée pour établir les portraits de bénéficiaires. De la même manière les données ont été traitées afin de pouvoir distinguer les dossiers actifs d'une part, et donc en d'autres termes les ménages, et les personnes qui les composent d'autre part.

3.2 Population de référence

La **population de référence** a pour objectif d'offrir une base de comparaison et de contextualisation des observations faites sur la population des PC Familles. En d'autres termes, la population de référence est utilisée pour mettre en évidence les éventuelles différences entre la population PC Familles et le segment de population vaudoise qui lui est similaire ou correspondante en termes de caractéristiques socio-démographiques.

Sur la base de ce principe de **similarité socio-démographique**, la notion de population de référence correspond de manière générale à la population des ménages vaudois avec enfant(s) de moins de 16 ans. Celle-ci peut encore être spécifiée en intégrant d'autres traits à l'image de la nationalité, de l'âge du cadet (inférieur à 6 ans ou non) dans le but d'assurer la comparaison la plus directe possible.

Les données utilisées pour établir les statistiques descriptives à l'origine des portraits de la population de référence sont issues du Recensement fédéral de la population de l'Office Fédéral de la Statistique (OFS) pour les années 2011 à 2019. Celles-ci sont principalement extraites des résultats du Relevé Structurel (RS) du recensement en question.

3.3 Nombre de ménages et de personnes bénéficiaires des PC Familles

Pour la période observée allant de l'entrée en vigueur du dispositif à la fin de l'année 2019, le **nombre de ménages ayant au moins une fois été au bénéfice des PC Familles durant l'année** n'a cessé d'augmenter pour atteindre un peu plus de 6'900 ménages¹ en 2019. Un ralentissement progressif de la croissance est toutefois enregistré mettant en évidence plusieurs périodes successives aux évolutions différentes.

La figure rapportée ci-contre met en avant une première phase de croissance très soutenue allant de 2011 à 2013 liée à l'entrée en vigueur du régime et au phénomène de report de ménages du régime du revenu d'insertion RI. Celle-ci est suivie d'une deuxième phase de croissance soutenue de l'ordre de 20% annuel couvrant la période de 2013 à 2016. La troisième période identifiable présente une croissance qui baisse à 11% annuel sur les années 2016 à 2018. Finalement, l'année 2019 présente la croissance la plus faible, 4% annuel. La lecture de cette succession de ralentissement de la croissance du nombre de ménages au bénéfice du régime met en évidence un phénomène de stabilisation progressive de la population.

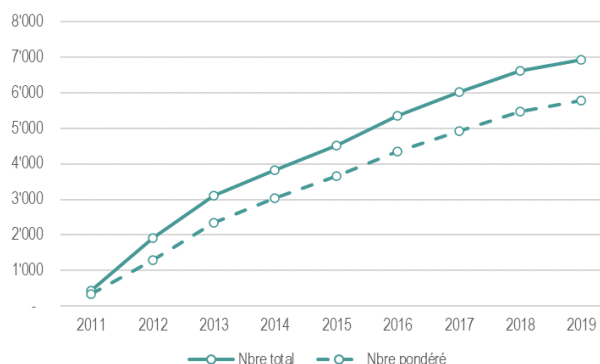


Figure 1: Evolution du nombre de ménages au bénéfice des PC Familles pour chaque année d'observation. Le nombre de ménages total (trait plein) correspond au nombre de dossiers enregistrés. En revanche, le nombre de ménages pondéré (traitillé) tient compte du nombre de mois passés sous régime afin de déterminer un équivalent-ménage pour une année complète.

Le rapport entre le nombre total de ménages et son correspondant pondéré selon le nombre de mois effectivement au bénéfice des PC Familles durant la même année est évocateur du nombre moyen de mois passés annuellement dans le régime. Cette valeur a eu tendance à évoluer à la hausse bien qu'une stabilisation soit également observée, comme le mettent en évidence les valeurs suivantes : 2013 (9.04 mois/an) › 2016 (9.74 mois/an) › 2019 (10.05 mois/an). Une explication partielle de cet état de fait est la concentration progressive de situations de longue durée au sein du dispositif.

Le **nombre de personnes** au bénéfice annuellement des prestations PC Familles a suivi une progression similaire à celle des ménages. Cette évolution générale masque néanmoins deux phénomènes que l'indicateur du nombre annuel moyen de personnes par ménage, calculé par simple rapport entre le nombre de personnes et le nombre de dossier, permet de mettre au jour.

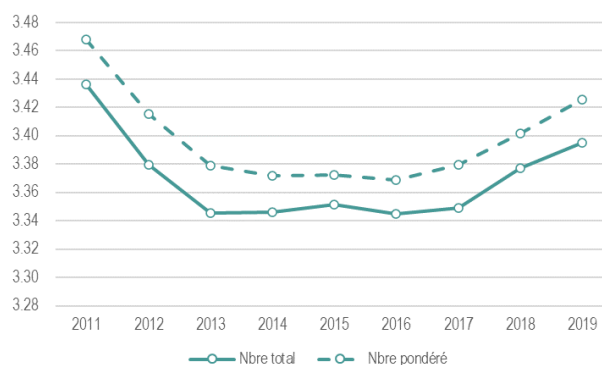
L'évolution de la **taille moyenne des ménages** au bénéfice des PC Famille, mise en évidence sur la figure ci-dessous, peut-être découpée en trois phases marquées. La phase de forte croissance identifiée précédemment entre 2011 et 2013 s'accompagne d'une baisse drastique de la taille moyenne des ménages. Celle-ci peut tenir pour une part dans l'arrivée progressive de ménages hors-RI dont le nombre d'enfants est inférieur, avec pour effet de faire baisser la moyenne observée. Elle est suivie d'une phase de stabilisation de cette taille moyenne autour de 3.34 personnes par ménage entre 2013 et 2017. Cette stabilisation s'explique avant tout par un degré de mixité atteint pour la taille des ménages. Finalement, une évolution à la hausse de la valeur moyenne est observable depuis 2017. Cette hausse reste plus délicate à relier à une cause. Il est possible de citer néanmoins un effet de concentration à plus long terme de ménages au nombre d'enfants plus élevé.

La lecture de cette même figure permet d'identifier un profil de valeurs pondérées systématiquement plus élevées.

¹ Cette valeur fait référence au nombre total de ménages qui ont bénéficié de prestations PC Familles pour toute la durée ou non de l'année en question.

Ceci traduit un phénomène de présence plus soutenue de familles nombreuses, point sur lequel l'analyse revient par la suite (voir section 3.5).

Figure 2 : Evolution du nombre moyen de personnes par ménage au bénéfice des PC Familles pour chaque année d'observation. Le nombre dit total (trait plein) correspond à la taille moyenne des ménages considérant tous les dossiers enregistrés. Le nombre pondéré (traitillé) tient compte quant à lui du nombre de mois passés sous LE régime afin de déterminer un équivalent-ménage pour une année complète.



Le nombre de 6'920 ménages ayant bénéficié des prestations PC Familles en 2019 correspond à 7.1% des ménages vaudois de référence, dans le cas présent les ménages qui ont au moins un enfant de moins de 16 ans. Cette valeur du **taux de ménages bénéficiaires** dans le canton n'a cessé de croître en suivant un schéma comparable à celui exposé pour l'évolution du nombre de dossiers (voir point suivant).

Ce premier portrait focalisé sur l'évolution des ménages et des personnes au bénéfice du régime met en évidence que l'évolution en question relève avant tout de l'appropriation progressive du dispositif PC Familles et que celle-ci est en voie de stabilisation.

3.4 Distribution régionale des bénéficiaires

L'analyse de la distribution géographique des bénéficiaires s'appuie sur leur commune de résidence majoritaire pour une année statistique donnée. L'objectif visé par un tel portrait est double. Premièrement, il a pour but de mettre en évidence les éventuelles **disparités régionales** et d'identifier leur déterminant. Deuxièmement et dans un second temps, l'exploitation de la localisation des ménages a pour but d'évaluer les effets de la réorganisation du dispositif et son ancrage dans les régions d'action sociale du canton.

Si dans l'ensemble la répartition géographique des ménages bénéficiaires dans le canton présente une distribution proche de celle des ménages de référence, plusieurs différences symptomatiques des spécificités locales sont identifiées. La figure rapportée ci-dessous a pour fonction de les mettre en évidence au travers de la part que représente chaque région dans le total cantonal.

Premièrement, les régions du canton où la population est en moyenne plus aisée font apparaître une représentativité moindre des ménages bénéficiaires. Les régions de Nyon, de Morges-Aubonne-Cossonay, de Prilly-Echallens ou encore de l'Est lausannois en sont les exemples.

A l'opposé, les régions à caractère majoritairement urbain présentent des concentrations supérieures de ménages bénéficiaires. Ceci s'explique en partie par le fait qu'elles concentrent une part importante des populations défavorisées du canton à l'image des régions de Lausanne, de l'Ouest lausannois et du Jura-Nord vaudois.

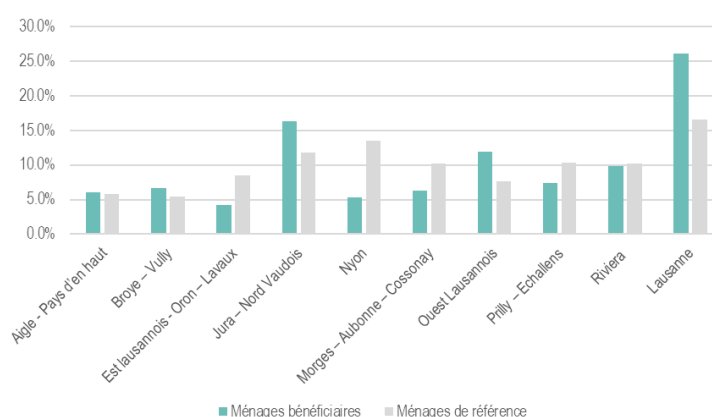


Figure 3 : Répartition des ménages bénéficiaires entre les différentes régions du canton en 2019. La part régionale des ménages bénéficiaires (en vert) est comparée à la part régionale des ménages de référence (en gris). Le cas des valeurs de ménages bénéficiaires plus faibles que celles des ménages de référence met en évidence une situation de sous-représentativité régionale des ménages bénéficiaires.

ci-dessous met en avant le tassement progressif évoqué au point précédent (voir section 3.3). De plus, elle permet d'apprécier la forte diversité des profils d'évolution propre aux régions du canton.

Les régions se distinguent à la fois par la valeur de taux atteinte en 2019 et par la dynamique d'évolution qu'elles affichent. Cette dynamique permet de déterminer si le phénomène est en croissance, en tassement voire en décroissance.

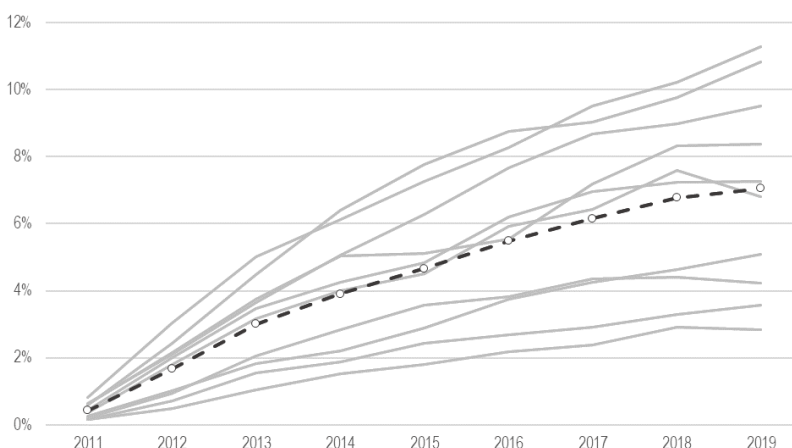
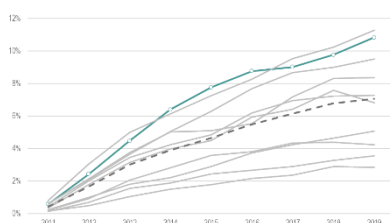
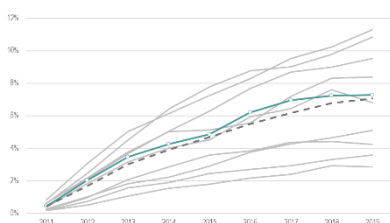


Figure 5 : Evolution du taux de ménages bénéficiaires à l'échelle cantonale (traitillé) et régionale (traits pleins). Les différentes régions ne sont pas nommées dans cette illustration qui a uniquement pour vocation de mettre en évidence le spectre de la variabilité régionale.

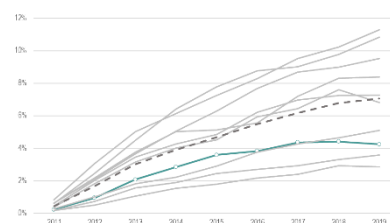
Ces différences d'évolution sont illustrées par les exemples particuliers de trois régions ci-dessous.



La région de l'Ouest lausannois présente une évolution à la hausse



La région d'Aigle-Pays d'en haut présente une évolution en phase de stabilisation



La région de Morges-Aubonne-Cossonay présente une évolution à la baisse

Figures 6 à 8 : Evolution du taux de ménages bénéficiaires à l'échelle de trois régions (en vert) aux profils de dynamique très différents.

Ceci met très clairement en évidence les hétérogénéités régionales en matière d'évolution des ménages au bénéfice des prestations PC Familles. En d'autres termes, la stabilisation évoquée au point précédent est à relativiser dans une lecture régionale. Les trois régions aux taux les plus élevés (Lausanne, Ouest lausannois et Jura-Nord vaudois) ne présentent pas encore de stabilisation. Il en va de même pour les régions de Prilly-Echallens et de l'Est lausannois qui malgré un taux plus faible affichent encore une évolution à la hausse.

En complément à la lecture régionale présentée ci-dessus, la répartition au sein du territoire cantonal des bénéficiaires peut être interprétée sous l'angle de la **typologie urbaine** des communes de résidence. La notion de typologie urbaine fait référence au milieu bâti dans lequel résident les ménages bénéficiaires distinguant pour l'analyse trois degrés d'urbanité que sont :

- Le milieu **urbain** au sens large, ou en d'autres termes les centres cantonaux et leur périphérie densément bâtie
- Le milieu **périurbain** qui correspond aux localités situées en couronne d'agglomération et dont la population est majoritairement pendulaire à destination des centres urbains voisins
- Le milieu **rural** qui est constitué des localités plus éloignées des centres urbains et de ce fait moins tournés vers ceux-ci.

La lecture des taux de ménages bénéficiaires et leur évolution selon ces trois degrés d'urbanité met en évidence des profils clairement distincts comme l'illustre la figure rapportée ci-dessous.

Le **milieu rural** affiche le taux le plus élevé (9.5%) mais ne concerne que 12% des ménages bénéficiaires du canton. Son évolution laisse apparaître un récent mouvement de stabilisation qui fait suite à un rebond de croissance après 2015.

Le **milieu urbain** présente également un taux élevé (8.5%) qui ne montre pas de signe clair de stabilisation aussi net que dans le cas précédent. Ceci rejoint les constats faits pour les régions de Lausanne, de l'Ouest lausannois et dans une moindre mesure pour le Jura-Nord vaudois. Les ménages de ce milieu représentent la large majorité des bénéficiaires du régime atteignant 71%.

Le **milieu périurbain** présente le taux le plus faible des trois milieux (4.1%) alors qu'il héberge 17% des ménages bénéficiaires.

L'élément d'explication des différences relevées entre les milieux réside en grande partie dans la structure socio-économique des ménages qui les peuplent. Dans le but de le vérifier, la représentativité des ménages bénéficiaires est confrontée à celle des ménages « modestes² » dans les différents milieux.

Cette sous-population de référence qualifiée de « modeste » est déterminée sur la base de la statistique fiscale des personnes physiques de l'administration fédérale des contributions. Cette statistique détaille la structure des revenus du travail des ménages de contribuables à l'échelle communale. Elle permet d'établir un indicateur certes partiel mais néanmoins pertinent à l'échelle générique des milieux.

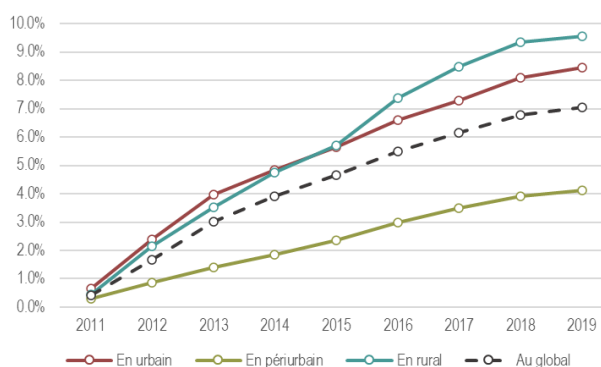


Figure 9 : Evolution du taux de ménages bénéficiaires par rapport aux ménages de référence à l'échelle des typologies urbaines.

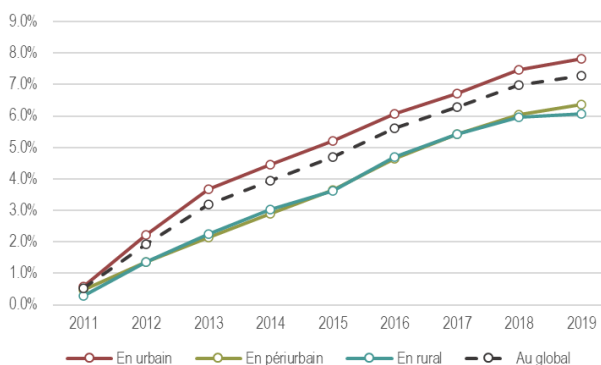


Figure 10 : Evolution du taux de ménages bénéficiaires par rapport aux ménages « modeste » à l'échelle des typologies urbaines.

Cette confrontation met clairement en évidence que la dispersion identifiée en première analyse est en grande partie liée à la distribution inégale des ménages « modestes » entre les régions du canton. L'effet de la variabilité régionale annulé, il apparaît qu'une différence subsiste pour le milieu urbain qui présente un taux plus élevé que les deux autres niveaux.

Ce deuxième portrait centré sur la distribution géographique et typologique des bénéficiaires met en évidence le fait que le dispositif n'est pas cantonné à une région ou un type de milieu mais touche bel et bien toutes les régions du canton. De plus, il met en évidence un phénomène de surreprésentation en milieu urbain présumément liée au phénomène de concentration des familles les plus précarisées.

² La notion de ménage « modeste » fait ici référence aux familles dont le revenu annuel net est posé de manière arbitraire à moins de CHF 40'000.-.

3.5 Structure des familles bénéficiaires

Le portrait de la structure des familles au bénéfice des PC Familles s'appuie sur cinq facettes de la composition des ménages que sont

- Le type de familles (monoparentales ou biparentales)
- Le type d'état civil
- La taille des familles au travers du nombre d'enfants
- La présence d'enfants de moins de 6 ans dans les ménages
- L'âge du ou des parents

Les types de familles bénéficiaires

Les ménages monoparentaux et biparentaux caractérisent le type de familles bénéficiaires. La proportion de ces deux types de ménages en comparaison à la population vaudoise de référence met en évidence une nette surreprésentation des familles monoparentales au sein du régime. En effet, 42% des ménages bénéficiaires sont monoparentaux contre 16% au sein de la population de référence en 2019. Cette part des familles monoparentales au sein du dispositif affiche une forte stabilité dès les débuts, oscillant entre 40% et 42% depuis 2012.

Cette surreprésentation implique un taux de ménages monoparentaux (18.2% soit deux fois et demie la moyenne cantonale de 7.1%) dans la population de référence du même type près de quatre fois supérieur au taux enregistré pour les ménages biparentaux (4.9%) en 2019. Cette situation est le résultat d'une évolution distincte des deux types de familles comme le met en évidence la figure ci-contre. Après un rebond du taux en 2015, un tassement net de la croissance du taux monoparental est observé entre 2018 et 2019.

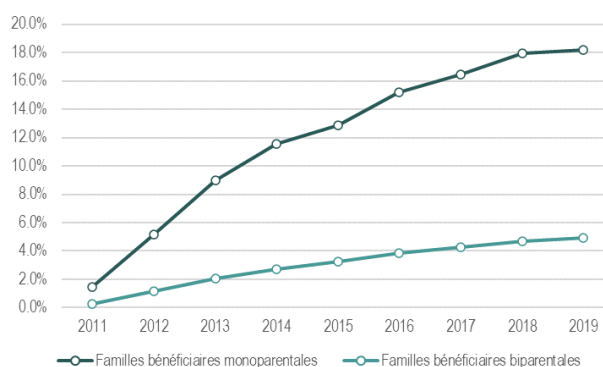


Figure 11 : Evolution du taux de ménages bénéficiaires monoparentaux et biparentaux par rapport à leur population de référence respective.

Une lecture régionale du taux de ménages monoparentaux au bénéfice des PC Familles met en évidence une structure majoritairement similaire à celle révélée à la section 3.4 au sein des régions. Si les ménages monoparentaux présentent un taux globalement plus élevé que l'ensemble des bénéficiaires (18.2% contre 7.1%, soit deux fois et demie supérieur), il apparaît que pour trois régions cet écart est d'autant plus marqué : en effet l'écart observé pour les régions de Prilly-Echallens (19.0 contre 5.1%), de l'Est lausannois (11.7% contre 3.6%) et de Nyon (9.6% contre 2.8%) est de trois à trois fois et demie supérieur.

Région	Taux de bénéficiaires monoparentaux
Nyon	9.6%
Est lausannois - Oron - Lavaux	11.7%
Morges - Aubonne - Cossonay	12.6%
Riviera	14.6%
Aigle - Pays d'en haut	17.2%
Canton	18.2%
Prilly - Echallens	19.0%
Broye - Vully	20.6%
Lausanne	21.3%
Jura - Nord Vaudois	26.5%
Ouest Lausannois	27.3%

Tableau 2 : Taux de ménages bénéficiaires monoparentaux par rapport aux ménages monoparentaux de référence dans les différentes régions d'action sociale en 2019

Dans ces régions la monoparentalité apparaît donc comme un élément prépondérant de vulnérabilité des familles. Le taux d'activité des ménages monoparentaux des régions en question ne diffère des autres régions et donc ne constitue pas un élément d'explication de ces taux particulièrement élevés.

Les valeurs présentées ci-dessus font état du type majoritaire observé pour les ménages dans l'année retenue. L'analyse des passages d'un type à l'autre en cours d'année révèle que ceux-ci restent marginaux (<1%) et n'affectent pas les résultats de cette statistique descriptive.

Cette première facette met en évidence la plus grande vulnérabilité des familles monoparentales dont près d'un ménage sur cinq est au bénéfice des prestations PC Familles. Il apparaît que dans certaines régions du canton ce rapport passe même à un ménage sur quatre.

L'état civil des bénéficiaires

Les différents statuts d'état civil des adultes au sein des familles bénéficiaires présentent des proportions très variables comme le met en évidence le tableau rapporté ci-dessous.

Etat civil	Part	
Marié/e	63.0%	Les couples mariés (63%) représentent la large majorité des cas de ménages au bénéfice des PC Familles. Viennent ensuite les familles dont le parent est célibataire (19.9% contre 18% au sein de la population de référence) lesquelles ne sont que légèrement surreprésentées. Les familles dont le parent est séparé (9.4%) ou divorcé (7.5% contre 5.3%) sont surreprésentées par rapport à la population de référence.
Célibataire	19.9%	
Séparé-e	9.4%	
Divorcé-e	7.5%	
En partenariat enregistré	0.1%	
Veuf/veuve	0.1%	

Tableau 3 : Part des statuts d'état civil des adultes bénéficiaires en 2019

Parmi les parents qui élèvent seuls leur(s) enfant(s) il apparaît que les profils d'évolution distinguent les célibataires dont la proportion a tendance à augmenter des personnes séparées ou divorcées qui elles présentent des évolutions à la baisse comme l'illustre la figure ci-contre.

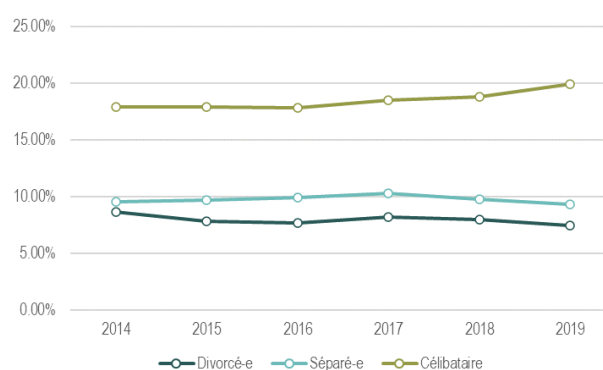


Figure 12 : Evolution de la représentativité des personnes élevant seules leur(s) enfant(s) au sein des bénéficiaires.

Cette deuxième facette des familles bénéficiaires met en évidence les disparités de représentativité et d'évolution qui existent entre les différentes situations de monoparentalité.

Le nombre d'enfants dans les ménages bénéficiaires

La taille des ménages présente des situations très contrastées entre les familles au bénéfice des PC Familles. La figure suivante (à gauche) met en avant la représentativité de trois catégories de ménages selon le nombre d'enfants à charge. En effet, les familles de 3 enfants et plus sont largement surreprésentées au sein du dispositif (57% contre 15% au sein de la population vaudoise de référence).

Le taux de ménages bénéficiaires évolue à la hausse en fonction du nombre d'enfants comme l'illustre la figure ci-dessous (à droite). Le passage de 2 à 3 enfants implique un saut important du taux de ménage, le faisant passer de 5% à près de 10%, à l'instar du passage de 5 à 6 enfants qui implique une hausse du taux le faisant passer de 10% à près de 14%.

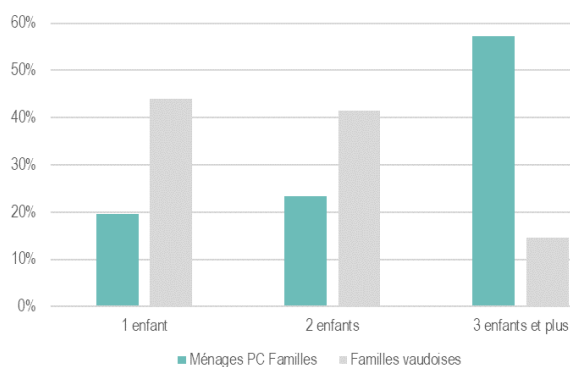


Figure 13 : Représentativité des familles selon le nombre d'enfants à charge en 2019.

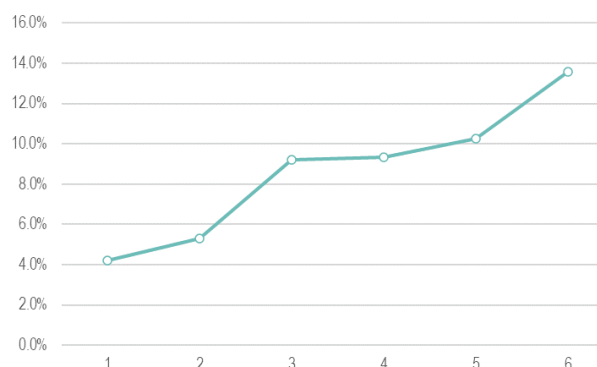


Figure 14 : Taux de ménages bénéficiaires selon le nombre d'enfants au sein de la famille en 2019.

La part propre à chaque situation présente une bonne stabilité depuis 2014. Une lente augmentation de la proportion de ménages de 3 enfants et plus est observée laquelle s'opère au détriment des ménages d'un enfant unique.

Cette facette centrée sur la taille des ménages et en particulier le nombre d'enfants à charge met en évidence le seuil de vulnérabilité plus soutenue que représente le passage de 2 à 3 enfants.

La présence d'enfants de moins de 6 ans

Le seuil des 6 ans du cadet constitue un point de bascule important dans le dispositif des PC Familles notamment en raison du calcul des droits aux prestations. Il apparaît dès lors important de proposer une lecture de la structure des familles bénéficiaires au travers de ce prisme.

La part de ménages dont au moins un enfant a moins de 6 ans (59% en 2019) présente une évolution en phase de stabilisation lente un peu au-dessus de la valeur de référence qui se maintient à 50%.

Une telle évolution des profils est attendue du fait de la maturité en cours du dispositif. En effet, les situations familiales qui imposent une durée plus longue au sein du régime font que plus de familles sans enfant de moins de 6 ans vont peupler progressivement le dispositif, leur cadet ayant passé le seuil en question.

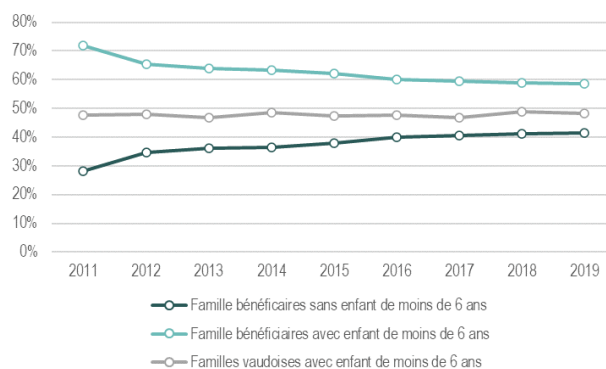


Figure 15 : Evolution de la part des familles au bénéfice du régime avec et sans enfant de moins de 6 ans.

La surreprésentation identifiée de familles avec enfants de moins de 6 ans se traduit par un taux de ménages bénéficiaires de cette catégorie de 8.4%, soit un peu au-dessus de la moyenne cantonale de 7.1%.

Dans le même temps, on observe que les ménages qui n'ont que des enfants de moins de 6 ans (30%) ont tendance à voir leur proportion baisser. Ce phénomène s'explique également par les effets de vieillissement des enfants au sein des familles bénéficiaires, l'âge du dispositif avançant.

L'atteinte progressive de sa maturité par le dispositif est le principal déterminant de l'évolution des familles avec enfants de moins de 6 ans. La présence de jeunes enfants dans les familles a un effet limité sur leur vulnérabilité.

L'âge du ou des parents

L'âge des parents peut constituer le cas échéant un indicateur important du fait de la sensibilité de l'âge des parents à la naissance de leurs enfants au contexte socio-culturel et socio-économique dans lequel ils évoluent.

L'évolution que met en évidence la figure ci-contre de l'**âge moyen des parents** au sein des familles au bénéfice des PC Familles appelle deux constats.

Premièrement, l'âge moyen calculé est en constante hausse selon une tendance qui se calque sur celle de la population de référence. Il est ainsi possible d'attribuer cette hausse à un phénomène naturel qui touche la population dans son ensemble et n'est pas propre au régime.

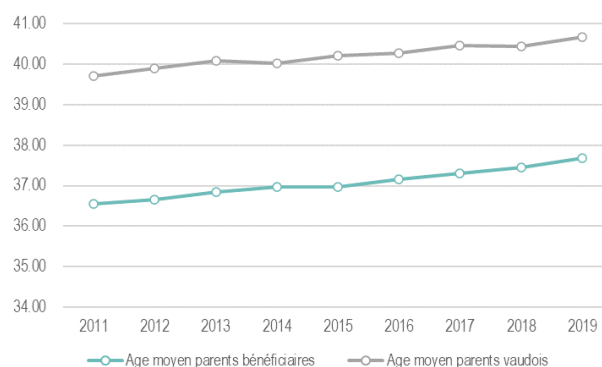


Figure 16 : Evolution de l'âge moyen des parents au sein des ménages bénéficiaires et de la population de référence.

Deuxièmement, un écart important (-3 ans) est observé entre l'âge moyen des bénéficiaires et celui de la population de parents vaudois. Il apparaît que les parents au sein des familles bénéficiaires sont largement plus jeunes. D'autres indicateurs sur le statut socio-culturel et socio-économique des familles viendront par la suite apporter des explications à ce constat.

Cette dernière facette met en évidence la relative jeunesse des familles les plus vulnérables.

En résumé, ce troisième portrait des familles au bénéfice des PC Familles proposé sous l'angle de leur composition démographique fait ressortir plusieurs aspects de la vulnérabilité des ménages que sont, tel qu'attendu, la monoparentalité, le nombre d'enfants et dans une moindre mesure l'âge du cadet. Un constat moins intuitif est la progression des personnes célibataires, en opposition à celles qui sont séparées ou divorcées.

3.6 Représentativité de la nationalité et du statut de résidence

Le portrait suivant est complémentaire à la structure des ménages bénéficiaires exposée ci-dessus. Il a pour objectif de caractériser la population inscrite au régime des PC Familles au travers de la nationalité des membres adultes des familles et de leur statut de résidence en Suisse.

La nationalité des parents

L'analyse dont les résultats sont présentés et commentés ci-dessous prend en compte trois groupes de nationalités que sont :

- les personnes de **nationalité suisse** CH ;
- les personnes au bénéfice d'une **nationalité européenne** EU au sens géographique et non politique du terme ;
- les personnes de **nationalité extra-européenne** EX.

Il est important de relever que l'analyse en question porte en partie sur une statistique descriptive des parents, à savoir le requérant et le cas échéant son conjoint, et non pas uniquement sur les ménages comme cela a été le cas dans les précédents portraits.

La lecture des proportions représentées par les personnes issues des trois groupes en question est proposée ci-dessous et s'appuie sur la figure attenante.

La population adulte suisse au sein du dispositif représente 37% du total en 2019. Initialement plus élevée (40% jusqu'en 2013), cette proportion a progressivement diminué pour atteindre la valeur 2019 mentionnée. Dans le même temps, il est observé que la population européenne a connu une croissance progressive jusqu'en 2016 pour se stabiliser depuis en dessous de 40% (38% en 2019). Finalement, la population extra-européenne partie de 30% à l'entrée en vigueur du régime affiche une baisse progressive jusqu'en 2016 où elle atteignait 25%. Sur la dernière année observée, 2019, la population extra-européenne semble présenter une hausse légère de sa représentativité.

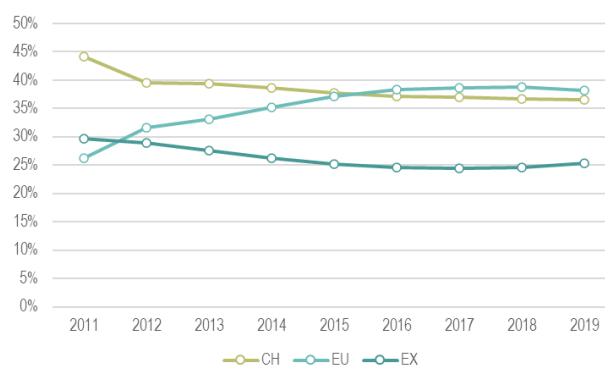


Figure 17 : Evolution des parts représentées par la population adulte de chaque groupe de nationalités retenu. Les groupes en question font référence aux personnes suisses (CH), européennes (EU) et extra-européennes (EX).

La représentativité des groupes de nationalités et son évolution mettent en évidence une valeur du taux de ménages bénéficiaires très variable selon les groupes. Le taux de la population suisse au bénéfice des PC Familles atteint 3.7% ce qui constitue la valeur la plus basse. La population européenne présente un taux de 6.3%. La population extra-européenne affiche le taux le plus élevé à 16.3% soit plus de quatre fois la valeur suisse. Ce portrait contrasté met bien en évidence la surreprésentation des personnes de nationalité extra-européenne au sein du dispositif : surreprésentation évocatrice de leur plus grande vulnérabilité. Dans le même temps, la lecture de l'évolution de la population de référence pour ces mêmes groupes de nationalité fait ressortir une structure extrêmement stable dans le temps. Dès lors, les évolutions rapportées au sein du dispositif sont le signe d'une appropriation différenciée du dispositif en fonction des appartenances culturelles et pas d'une évolution au sein de la société en général.

La vision proposée jusque-là de la structure des nationalités au sein du dispositif masque, du moins en apparence, la mixité qu'il est possible d'observer au sein des familles. Cette mixité est illustrée par les proportions propres à chaque cas de figure dont le tableau ci-contre fait état pour l'année 2019.

Nationalité	Part
CH-CH	19%
CH-EU	15%
CH-EX	11%
EU-EU	30%
EU-EX	6%
EX-EX	19%

Tableau 4 : Proportion de ménages bénéficiaires selon la mixité d'appartenance des parents aux groupes de nationalités retenus en 2019.

La figure rapportée ci-dessous permet de visualiser l'évolution des différents types de ménages. Par souci de simplification de la lecture, les ménages monoparentaux sont compris dans les profils des ménages non-mixtes.

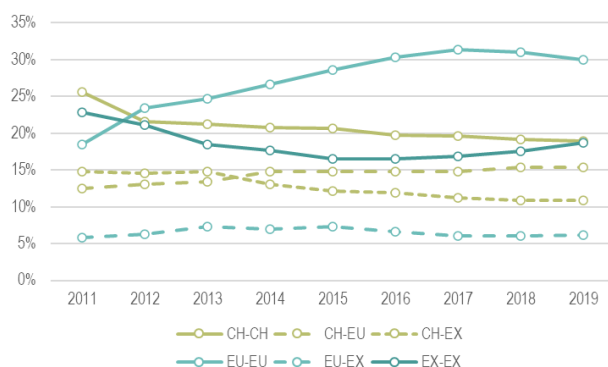


Figure 18 : Evolution des parts représentées par les différents cas de mixité au sein des ménages bénéficiaires. Les codes utilisés pour les groupes font référence aux personnes suisses (CH), européennes (EU) et extra-européennes (EX).

Il apparaît que les ménages mixtes (CH-EU, CH-EX, EU-EX) se distinguent nettement des ménages non-mixtes en termes de représentativité sur deux plans. Premièrement les ménages mixtes présentent des parts généralement plus faibles. Deuxièmement, leur évolution dans le temps est monotone à l'inverse des ménages non-mixtes qui affichent des évolutions marquées et singulières.

En revanche, la trame précédemment exposée des profils de nationalités se retrouve complètement dans le schéma d'évolution des ménages non-mixtes (CH-CH, EU-EU & EX-EX).

Une fois encore, le constat d'une tendance à la stabilisation des traits de la population au sein du dispositif évoquée sur la base d'une lecture des effectifs pris dans leur globalité a pour effet de masquer des évolutions spécifiques plus contrastées.

Le statut de résidence

En complément à la lecture des nationalités, celle des **types de permis de résidence** permet de préciser encore la lecture du statut de résidence des familles au bénéfice des PC Familles. La lecture en question s'appuie sur l'analyse descriptive du permis de résidence du requérant, seule information disponible au sein du ménage, et donc s'attache à caractériser les ménages plus que les personnes. La définition de la population de référence dont le rôle est d'adopter le même prisme de lecture mais pour la population vaudoise dans son ensemble s'appuie dans le cas présent sur la considération du permis de résidence de la personne de référence au sein des ménages.

Si les ménages dont le requérant est de nationalité suisse présentent une progression graduelle marquée par un ralentissement progressif, les autres statuts de résidence affichent des évolutions moins régulières.

Au final, les ménages suisses correspondent à 43% des bénéficiaires du dispositif en 2019 pour un taux au sein de la population de référence de 5.3%.

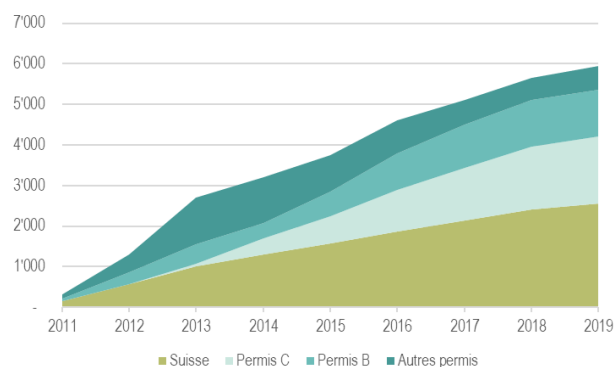


Figure 19 : Evolution cumulée des ménages selon le type de permis de résidence du requérant.

Le cas des ménages au bénéfice d'un permis C met en évidence leur quasi-absence jusqu'en 2013 avant d'enregistrer une croissance soutenue. Ceci les amène à représenter 28% des bénéficiaires en 2019 pour un taux de 7.8% soit au-dessus de la moyenne mentionnée de 7.1%.

Dans les cas des permis B, une progression par vagues successives est observée. Celle-ci semble être complémentaire à la progression observée pour les « autres permis » mettant possiblement en évidence un phénomène d'évolution entre les deux groupes de permis qui relève plus des règles d'octroi qu'une réelle évolution de l'appropriation du dispositif par les populations en question. La progression marquée des permis B depuis 2014 les amène à représenter 19% des bénéficiaires laissant les 10 derniers % aux autres permis. Le taux de ménages bénéficiaires disposant d'un statut de permis B au sein de la population de référence atteint la valeur élevée de 9.0%.

La lecture des permis de résidence met en évidence la surreprésentation des ménages au bénéfice de permis B et dans une moindre mesure C par rapport au cas des ménages suisses. Ce constat vient corroborer ceux faits à la lecture des nationalités.

Le portrait socio-culturel de la population au bénéfice des PC Familles opéré au travers des indicateurs que sont la nationalité et le permis de résidence met au jour un phénomène de renforcement de la vulnérabilité apparente en fonction de l'éloignement culturel de la population.

3.7 Structure des niveaux de formation des bénéficiaires

Le niveau de formation des bénéficiaires est dans le cas présent segmenté en trois groupes selon le niveau le plus élevé atteint par les personnes. Les groupes en question sont :

- Le niveau **obligatoire**, lequel correspond au suivi partiel ou complet de l'école obligatoire comme seule formation ;
- Le niveau **élémentaire**, lequel correspond au suivi d'une formation professionnelle ou secondaire élémentaire pour donner suite à l'école obligatoire ;
- Le niveau **supérieur**, lequel correspond au suivi d'une formation professionnelle supérieure ou académique.

La population inscrite au régime des PC Familles présente un profil de formation très caractéristique, marqué par deux situations extrêmes.

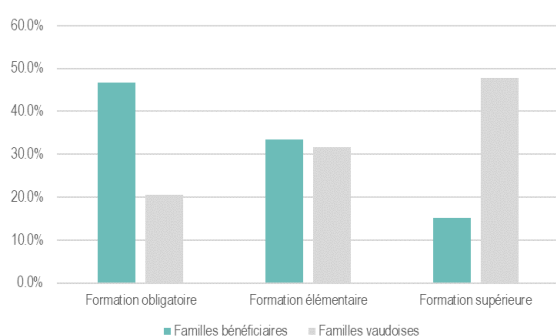


Figure 20 : Confrontation de la part représentée par chaque catégorie de formation des personnes au bénéfice des PC Familles à la population vaudoise de référence en 2019.

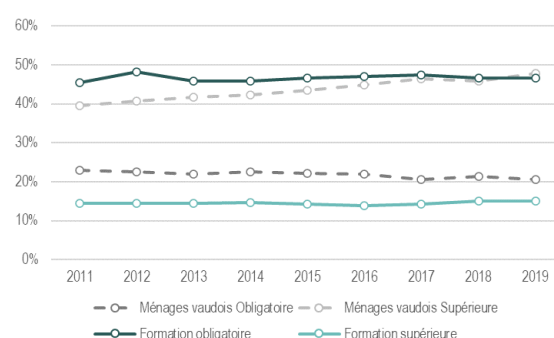


Figure 21 : Evolution de la part que représentent les catégories de la formation obligatoire et de celle supérieure.

Premièrement, une surreprésentation massive de la population au seul bénéfice d'une formation obligatoire est observée (voir figure de gauche ci-dessus). Cette population représente près de 50% des bénéficiaires (46.7% contre 20.5% au sein de la population vaudoise) et ce de manière très stable dans le temps. Cette stabilité ne reporte pas la baisse progressive de cette population observée au sein de la population vaudoise comme l'illustre la figure de droite ci-dessus. Finalement, la population en question affiche un taux de 13.2% parmi la population vaudoise qui lui correspond. Cette valeur met en évidence la plus grande vulnérabilité de la population au seul bénéfice d'une formation obligatoire.

Deuxièmement, une sous-représentation non moins massive de la population au bénéfice d'une formation supérieure est observée, celle-ci ne représentant que 15% des effectifs du dispositif (15.1% contre 47.8% au sein de la population). L'évolution de la population vaudoise au bénéfice d'une formation supérieure tend à augmenter, évolution qui ne se répercute pas sur la population bénéficiaire. Le taux de ménages bénéficiaires dans sa population de référence n'atteint que 2.4%, valeur extrêmement basse.

Finalement, le cas de la population au bénéfice d'une formation élémentaire qui représente 33.5% des bénéficiaires affiche une très légère surreprésentation (33.5% contre 31.6%). Dans ce cas, le taux de ménages bénéficiaires atteint 6.2%.

En complément, il est intéressant de relever les différences de profils observés entre les types de familles. La figure ci-contre fait état de ces différences. Il apparaît que dans le cas des familles monoparentales l'importance de la formation obligatoire est plus faible que dans le cas des familles biparentales (35.6% contre 50.6%). La différence inverse est observée au niveau de la formation élémentaire pour lequel les familles monoparentales affichent une proportion d'autant plus élevée (44.3 contre 29.6%).

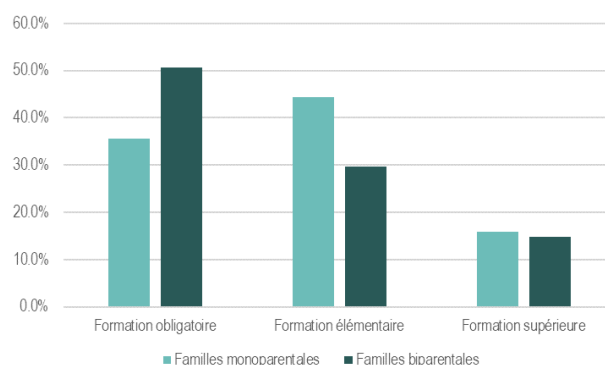


Figure 22 : Représentativité des niveaux de formation pour les membres des familles monoparentales et biparentales au sein du dispositif PC Familles en 2019

Le cas de la formation supérieure présente une différence négligeable entre les deux types de ménages.

La lecture des profils de formation permet d'expliquer la « jeunesse » évoquée des membres des familles bénéficiaires. La sous-représentation de la population au bénéfice d'une formation supérieure couplé à sa propension à former plus tardivement une famille l'explique. Dès lors, l'âge moyen des parents au sein du dispositif semble avant tout être un indicateur indirect du niveau de formation de la population bénéficiaires.

Ce portrait centré sur le niveau de formation de la population au bénéfice des PC Familles met en évidence la plus grande vulnérabilité des ménages qui ne disposent que d'une formation obligatoire. De plus, la lecture met en évidence que les familles monoparentales bénéficiaires mentionnées précédemment pour leur vulnérabilité présentent un profil de formation en apparence plus « robuste » que les familles biparentales.

3.8 Structure des taux d'activité et du revenu du travail

Ce portrait s'éloigne un peu des portraits précédents qui sont centrés sur le milieu socio-culturel et l'historique socio-démographique des ménages et des personnes au bénéfice des PC Familles pour se focaliser sur leur situation socio-économique. Deux indicateurs sont mobilisés à cet effet, le taux d'occupation et le revenu du travail.

Le taux d'occupation des bénéficiaires

Dans le cas présent, la détermination du taux d'activité au sein des ménages bénéficiaires s'appuie sur le cumul le cas échéant des taux d'activité des deux conjoints. Dès lors, le taux théorique observé pour une personne seule travaillant à temps plein serait de 100%. Un couple dont l'un travaille à temps plein et l'autre à mi-temps afficherait un taux de 150%.

Le taux moyen observé en 2019 parmi les ménages bénéficiaires atteint 72%. Les ménages vaudois de référence présentent quant à eux un taux d'occupation de 104%. Il est intéressant de relever que les ménages au bénéfice des PC Familles ont donc un taux d'occupation largement inférieur à la moyenne cantonale. L'évolution à la hausse récente du taux d'occupation des ménages bénéficiaires n'est pas observée au sein de la population de référence et constitue de ce fait une spécificité propre aux bénéficiaires.

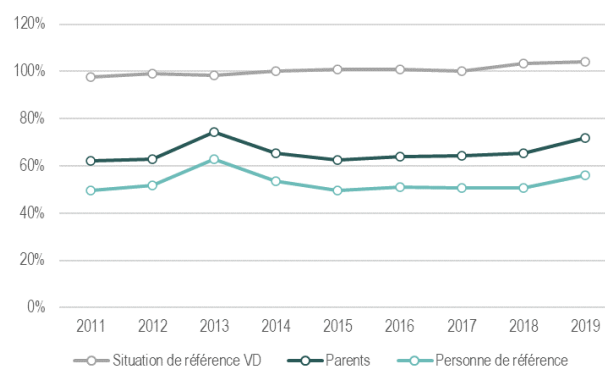


Figure 23 : Evolution du taux d'occupation moyen des conjoints et de la personne de référence au sein des ménages bénéficiaires

Cette même figure met en évidence le rôle joué par la personne de référence, ou requérant, dans le taux d'occupation des ménages. En 2019, le taux d'activité moyen de la personne en question atteignait 56% et constituait de ce fait plus des $\frac{3}{4}$ de l'activité au sein du ménage. Il apparaît par ailleurs que la récente augmentation du taux d'occupation des ménages bénéficiaires relevée est liée à une augmentation du taux du requérant et non pas à une potentielle augmentation de la part du conjoint. Si l'on distingue les ménages bénéficiaires selon la présence ou non d'un enfant de moins de 6 ans en leur sein, il apparaît que les ménages avec un enfant de moins de 6 ans présentent un taux d'occupation supérieur à celui observé pour les ménages sans enfant de moins de 6 ans (75% contre 70%). Ceci va dans le sens de ce qui est plus généralement observé au sein de la population vaudoise et donc ne constitue pas un trait particulier au dispositif mais un fait de société.

Une autre distinction est proposée selon le type de ménage dans le but d'identifier d'éventuelles différences entre les familles monoparentales et les familles biparentales. La confrontation des deux profils est illustrée sur la figure rapportée ci-dessous.

Il apparaît que les familles monoparentales selon toute attente présentent un taux d'occupation inférieur à celui des familles biparentales (56% contre 83%). Cet écart correspond à l'écart observé entre les deux types de familles à l'échelle cantonale. L'évolution des profils d'occupation est à la hausse dans les deux cas, toutefois la progression affichée par les familles monoparentales (+12.4% entre 2012 et 2019) reste moins importante que pour les familles biparentales (+15.4%). Dans les deux cas, la hausse observée n'est pas liée à une tendance cantonale.

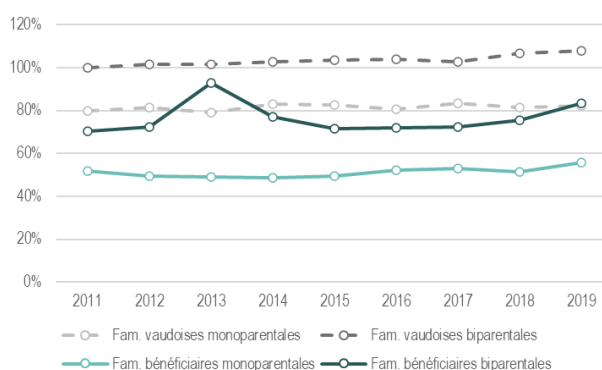


Figure 24 : Evolution du taux d'occupation moyen dans le cas des ménages monoparentaux et biparentaux

Pour les familles monoparentales, le taux d'occupation des bénéficiaires est sensiblement inférieur à la valeur de référence cantonale (56% contre 82% en 2019, soit deux tiers). De même, le taux d'occupation cumulé au sein des familles bénéficiaires biparentales affiche une valeur inférieure à la valeur de référence cantonale (83% contre 108% en 2019, soit trois quarts).

Le revenu du travail des ménages bénéficiaires

En complément au taux d'occupation des personnes dans les familles bénéficiaires, la statistique du dispositif sur les revenus et les charges permet d'analyser le niveau du revenu du travail des ménages et son évolution. La notion de revenu du travail fait ici référence à l'apport cumulé du salaire, du revenu d'une activité indépendante et de l'équivalent du revenu en nature.

Le revenu du travail pour les ménages bénéficiaires en 2019 atteint la valeur annuelle moyenne de CHF 32'660.-. Son évolution, rapportée dans le graphique ci-contre, présente une croissance globalement continue depuis l'entrée en vigueur du dispositif.

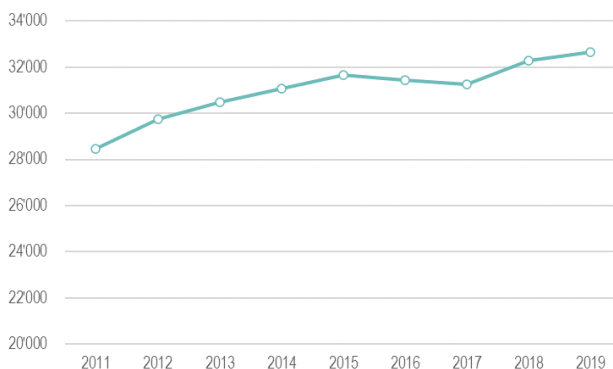


Figure 25 : Evolution de la valeur annuelle moyenne du revenu de travail au sein des ménages bénéficiaires

Les années 2016 et 2017 présentent un arrêt temporaire de la progression du revenu du travail des ménages bénéficiaires sans qu'une explication à cela ne soit donnée.

Selon la présence ou non d'un enfant de moins de 6 ans au sein des familles bénéficiaires, le niveau du revenu du travail est différent. Dans le cas de la présence d'un enfant de moins de 6 ans, le revenu annuel moyen est substantiellement supérieur atteignant CHF 33'880.- alors que dans le cas contraire il se limite à CHF 30'860.- soit une différence de près de 10%. Les profils de l'évolution temporelle propre à chacune de ces situations sont différents comme le met en avant la figure suivante.

Le cas des ménages sans enfant de moins de 6 ans présente un profil marqué par une forme de croissance cyclique. Celle-ci s'avère finalement plus lente que la croissance plus régulière des ménages avec un enfant de moins de 6 ans, exception faite de la période 2016-2017 déjà mentionnée.

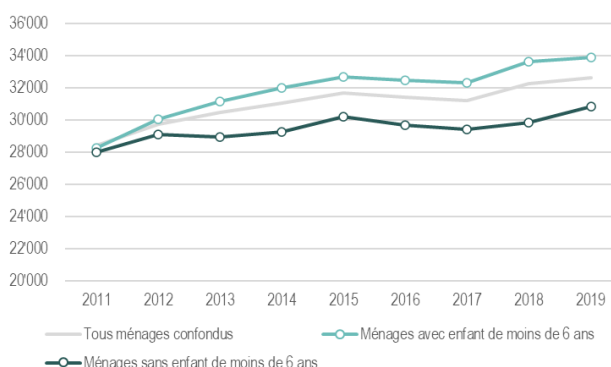


Figure 26 : Evolution de la valeur annuelle moyenne du revenu du travail pour les ménages avec et sans enfant de moins de 6 ans

Sous l'angle des types de ménages, il apparaît que le revenu du travail des familles monoparentales est de manière générale largement inférieur à celui des familles biparentales (CHF 25'260.- contre 37'940.-). L'écart relevé (+50% pour les familles biparentales) correspond celui observé sur les taux d'occupation (+49%). Dès lors, cette différence entre les deux types de ménages tient avant tout dans la force de travail dont dispose les ménages. Dans le même temps si le revenu du travail des familles biparentales affiche une hausse de 10.7% entre 2012 et 2019, celle des familles monoparentales se limite à 7.9% sur la même période. Ce constat rejoint en partie l'observation faite au-dessus d'une évolution plus soutenue du taux d'occupation au sein des familles biparentales. Dans les deux cas il est important de relever que la progression des revenus est inférieure à celle des taux d'occupation.

Ce portrait centré sur le contexte socio-économique des familles bénéficiaires met en évidence un taux d'activité plus faible pour les ménages bénéficiaires ainsi que la récente progression de celui-ci en particulier des ménages biparentaux ; progression dont les effets sont en grande partie reportés sur le revenu du travail. Le cas des ménages monoparentaux est relativement similaire à la nuance près que le report des effets de l'augmentation du taux d'occupation sur le revenu du travail est encore plus partiel.

3.9 Structure de la charge du loyer des bénéficiaires

Le dernier portrait présenté ici porte sur l'analyse de la structure du loyer dans les charges des ménages bénéficiaires. L'intérêt de cette analyse est d'identifier, un éventuel décalage entre le niveau des loyers des bénéficiaires et celui de la population vaudoise de référence.

L'approche adoptée s'appuie sur la notion de loyer annuel moyen par personne dans le but de neutraliser l'effet de la taille des familles. De plus, elle fait intervenir deux variantes du loyer de référence. Dans le premier cas, toute la population de référence est considérée que celle-ci soit établie dans son logement depuis de nombreuses années ou que récemment. Dans le second cas, seule la population ayant acquis son logement durant les trois dernières années est prise en compte : il en est fait mention par la suite sous le terme de loyers récents. Cette restriction au champ des occupations récentes a pour objectif de mettre en évidence le prix « du marché » auquel serait confronté un ménage en passe de changer de logement.

La lecture de l'évolution du loyer annuel moyen par personne³ pour les ménages bénéficiaires, illustrée par la figure attenante, permet de faire les constats suivants. En 2019, la valeur en question atteint un peu plus de CHF 5'000.-. Cette valeur est de 38% supérieure au loyer de la population de référence prise dans son ensemble (CHF 5'018.- contre 3'641.-) et de 17% supérieure au loyer de la population récemment établie dans son logement (CHF 5'018.- contre 4'272.-). En revanche, la progression de la charge liée au loyer pour les ménages bénéficiaires suit globalement celle de la population de référence.

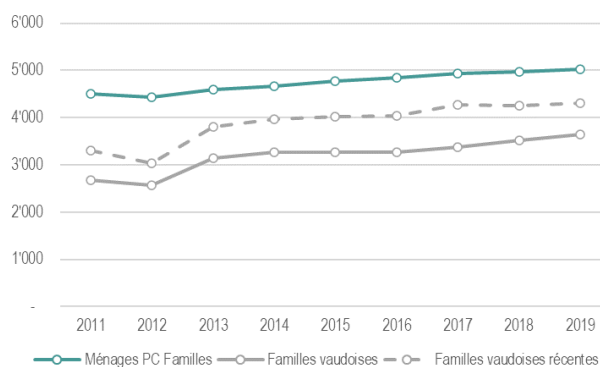


Figure 27 : Evolution de la charge du loyer annuel moyen par personne pour les ménages bénéficiaires et sa comparaison à la population vaudoise de référence prise dans son ensemble d'une part et pour sa portion « récente » d'autre part.

Dans le but d'identifier le facteur déterminant de l'écart rapporté, l'analyse a encore été détaillée selon les types de ménages bénéficiaires. A la lecture des résultats, il apparaît que dans le cas des familles monoparentales la valeur de loyer annuel moyen par personne qui atteint CHF 6'260.- est largement supérieure (+52%) à la valeur observée pour les familles biparentales (CHF 4'120.-) du simple fait de leur composition respective. En effet, les valeurs de loyer annuel moyen total sont très similaires dans les deux cas (CHF 16'340.- contre 16'700.-).

Par comparaison à la référence cantonale (voir figure ci-contre), il apparaît que les valeurs de loyers des ménages bénéficiaires tant monoparentaux que biparentaux sont calées sur les valeurs des loyers « récents » au sein de la population de référence.

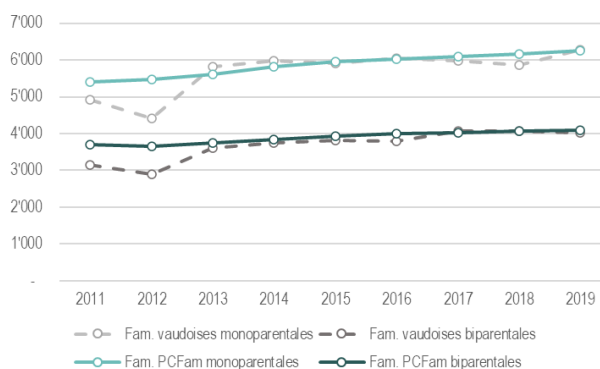


Figure 28 : Evolution de la charge du loyer annuel moyen par personne pour les ménages monoparentaux et biparentaux et sa comparaison aux loyers « récents » de la population de référence.

Ceci permet de constater que les loyers des bénéficiaires sont en accord avec les valeurs du marché, autrement dit avec la frange supérieure des valeurs observées pour les loyers de référence, considérant le contexte actuel de la location.

En effet, la valeur des loyers « récents » est de 18% supérieure à celle de tous les loyers pris globalement pour la population de référence. L'évolution de la charge du loyer suit pour les deux types de ménages bénéficiaires celle des populations de référence.

De plus, il apparaît que la différence générique mentionnée en première lecture relève exclusivement de la répartition déséquilibrée des deux types de ménages au sein du dispositif par rapport à la population de référence.

Ce portrait de la structure des loyers des bénéficiaires permet de mettre en évidence la fragilisation des ménages monoparentaux par la charge du logement. De plus, la lecture des résultats permet de constater que les ménages bénéficiaires pourraient présenter une plus grande sensibilité à la conjoncture du logement que la population vaudoise de référence étant donné que le niveau de leur loyer se calque sur celui du marché du moment et ce depuis 2013.

³ La notion de loyer annuel moyen par personne correspond à la somme annuelle moyenne du loyer payé par les ménages divisée par le nombre de personnes au sein de la famille.

3.10 Synthèse

Depuis l'entrée en vigueur du dispositif, le **nombre annuel de ménages** au bénéfice des PC Familles a progressivement augmenté pour atteindre près de 7'000 unités en 2019. Depuis 2015, cette augmentation est entrée dans deux régimes successifs de croissance annuelle passant des 20% du début à 11% en 2016, puis à 4% en 2019. L'évolution observée relève avant tout de l'**appropriation progressive du dispositif**, laquelle semble toucher à sa fin du fait du ralentissement progressif de sa croissance. En 2019 le **taux de ménages bénéficiaires** au sein de la population de référence vaudoise atteint 7.1%.

La distribution des bénéficiaires dans le territoire cantonal met en évidence les disparités socio-économiques régionales de la population prise dans son ensemble. L'évolution rapportée du dispositif s'est depuis 2015 accompagnée d'une plus **forte diffusion géographique et typologique** permettant de tendre vers une **couverture homogène** de la population. En d'autres termes, le dispositif n'est pas cantonné à une région ou un type de milieu urbain mais touche bel et bien toutes les régions du canton.

Les principaux traits socio-démographiques, socio-culturels et socio-économiques des ménages au bénéfice des PC Familles évoluent très lentement et ce depuis l'entrée en vigueur du régime. Certains des traits analysés mettent pourtant en évidence la particularité des ménages bénéficiaires, à l'image des caractéristiques suivantes :

- *Biparentalité versus monoparentalité* : La **monoparentalité** est largement surreprésentée au sein du dispositif ce qui se traduit par un taux très élevé de ménages bénéficiaires au sein des ménages monoparentaux lequel atteint 18.2% ;
- *Taille des familles* : Les **familles nombreuses** ont tendance à être surreprésentées au sein du dispositif ce qui implique un taux élevé de familles bénéficiaires parmi les familles nombreuses, taux qui croît encore en fonction du nombre d'enfants passant de 9.2% pour 3 enfants à 13.6% pour 6 enfants et plus ;
- *Nationalité* : Les nationalités des membres du ménage laissent percevoir un phénomène de renforcement progressif de la surreprésentation des populations en fonction de leur **éloignement culturel**. Ceci se traduit par un taux très élevé de ménages bénéficiaires au sein des ménages d'origine extra-européenne lequel atteint 16.3% en comparaison aux ménages d'origine européenne (6.3%) et suisses (3.4%) ;
- *Niveau de formation* : Une surreprésentation forte des personnes dont la **formation se limite à l'école obligatoire** est observée au sein du dispositif. Celle-ci se traduit par un taux élevé de bénéficiaires parmi les ménages vaudois dont les membres ne sont pas formés professionnellement lequel atteint 13.2%. La situation sensiblement plus favorable des ménages monoparentaux doit être relevée ;
- *Taux d'activité* : Un **taux d'occupation majoritairement bas** est observé au sein des ménages bénéficiaires en comparaison à la population vaudoise de référence. Cette observation est d'autant plus marquée pour les ménages monoparentaux dont le taux d'activité atteint seulement $\frac{2}{3}$ de sa valeur de référence alors que celui des ménages biparentaux atteint $\frac{3}{4}$ de sa valeur de référence ;
- *Revenu de l'activité* : Le **revenu du travail en constante hausse** des ménages bénéficiaires est soutenu par la croissance observée des taux d'occupation au sein des familles sans toutefois complètement en profiter. La différence de revenu du travail observée entre les familles monoparentales et biparentales tient pour l'essentiel à la différence du taux d'occupation.
- *Charge du logement* : Le **niveau élevé des loyers** des familles bénéficiaires fait apparaître sa dépendance à la valeur du marché. De plus, le niveau égal des loyers observé entre les familles monoparentales et biparentales, à composition inégale, met en évidence le déséquilibre de la charge que représente le logement entre ces deux types de familles, au désavantage des familles monoparentales.

Plusieurs caractéristiques relevées ci-dessus mettent en évidence la plus grande vulnérabilité de certains profils, à l'image de l'éloignement culturel, de la monoparentalité ou encore du nombre d'enfants.

4 TRAJECTOIRES DES BENEFICIAIRES

Le présent chapitre s'attache à présenter le profil des différentes trajectoires suivies par les ménages bénéficiaires sous l'angle de l'entrée dans le dispositif, de la provenance des bénéficiaires, de leur destination à la sortie et de l'éventuel retour au sein des PC Familles.

L'objectif de ce chapitre est de synthétiser la très grande diversité de parcours observée afin d'en favoriser la lecture et de faire les constats quant aux effets du dispositif.

4.1 Approche d'analyse des trajectoires

La base de données associée au dispositif permet d'identifier certains éléments qui composent les parcours comme la provenance éventuelle du régime du revenu d'insertion, la durée passée sous le régime ou encore les éventuels retours au sein du dispositif. Toutefois, cette source d'information ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble des trajectoires. La destination des bénéficiaires à la sortie du dispositif n'est par exemple pas documentée. Dans le but de compléter la vision qu'il est possible d'avoir des trajectoires des bénéficiaires, une demande d'accès à une partie de la base de données socio-économique vaudoise BDSEV a été faite auprès de Statistique Vaud.

Cette démarche d'appariement des données socio-économique initiée en 2015 recense de manière annuelle la potentielle présence de la population vaudoise dans les différents régimes sociaux cantonaux. Dans le cas de cette évaluation, les données disponibles couvrent la période allant de 2012 à 2018 compris. Elles permettent en particulier d'identifier la présence des bénéficiaires actuels et passés du dispositif PC Familles dans les autres régimes de prestation à l'exemple du revenu d'insertion que ce soit avant, pendant ou après leur passage dans le dispositif évalué. La base BDSEV permet également d'identifier la présence des bénéficiaires dans le canton afin de suivre par déduction les arrivées ou départs éventuels du canton et d'en évaluer l'impact sur les trajectoires. Le détail mensuel des inscriptions de personnes dans les différents régimes est dépendant de leur présence en date du 31 décembre de chaque année.

Si structurellement l'utilisation de cette source de données est comparable à l'utilisation des données du dispositif car elle en découle, il est possible que les valeurs observées diffèrent légèrement. Toutefois l'intérêt de son exploitation demeure avant tout dans la description des trajectoires au sens statistique, plus que dans un exercice comptable des bénéficiaires.

La BDSEV permet du fait de sa granularité mensuelle d'identifier les allers-retours entre les régimes que ceux-ci soient différents ou le même, par exemple le passage du revenu d'insertion aux PC Familles ou le retour aux PC Familles après un premier passage dans ce régime. De plus, le temps passé entre les régimes peut également être valorisé dans le but par exemple de déterminer à partir de quand il est possible de parler de « sortie » d'un régime.

L'exploitation de cette source de données rend possible l'établissement d'un portrait des trajectoires des familles au bénéfice des prestations des PC Familles. Les trajectoires sont par la suite présentées sous l'angle des moments qui les composent à l'image de l'entrée dans le dispositif, du temps passé en son sein ou encore de la sortie.

4.2 Entrée dans le dispositif et provenance des bénéficiaires

Cette section a pour objectif de faire le portrait du premier moment de la trajectoire des bénéficiaires à savoir l'entrée dans le dispositif. Celle-ci est premièrement observée sous l'angle de l'évolution des entrées des familles pour leur première fois. Elle est par la suite complétée par la description de la provenance des bénéficiaires, sous-entendu depuis le régime du revenu d'insertion ou directement.

Entrée dans le dispositif

Le nombre d'entrées premières de ménages, autrement dit de « nouveaux » bénéficiaires, dans le dispositif présente une évolution marquée par trois temps depuis l'entrée en vigueur du régime. La figure rapportée ci-dessous les met en évidence.

Une première phase d'entrées soutenues sur les deux premières années du dispositif est associée à son entrée en vigueur et au report de ménages depuis le régime du revenu d'insertion.

Cette phase est suivie dès 2013 de nouvelles entrées plus modestes. Durant cette deuxième phase, les entrées se sont peu à peu étoffées pour atteindre un maximum en 2016.

Depuis 2016, on assiste à une stabilisation du nombre de nouvelles entrées laissant supposer que le dispositif tend à atteindre sa maturité.

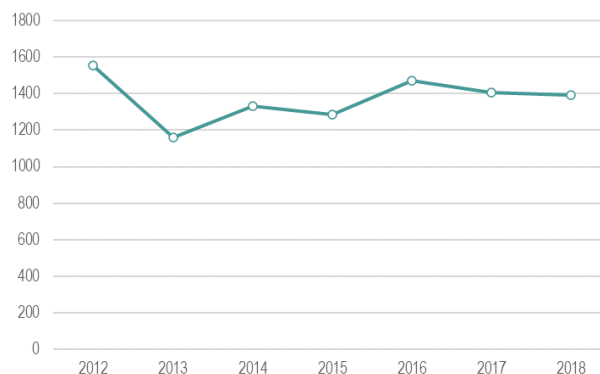


Figure 29 : Evolution des nouvelles entrées dans le régime des PC Familles enregistrées annuellement telles qu'identifiées au sein des données de la BDSEV.

Provenance déclarée

La provenance déclarée des ménages bénéficiaires valorise les informations contenues dans la base de données propre au régime des PC Familles, laquelle distingue les cas en provenance du régime du revenu d'insertion avec et sans programme de Coaching de ceux qui entrent directement dans le dispositif.

La figure proposée à droite illustre les évolutions spécifiques à chaque type d'origine. Le cas des ménages en provenance du régime du revenu d'insertion présente une évolution attendue de report dégressif depuis le régime RI vers le dispositif PC Familles. Il est intéressant de relever que depuis 2017 le report en question semble s'être stabilisé autour de 10%. Le cas des arrivées directes dans le régime affiche sa complémentarité directe au report évoqué.

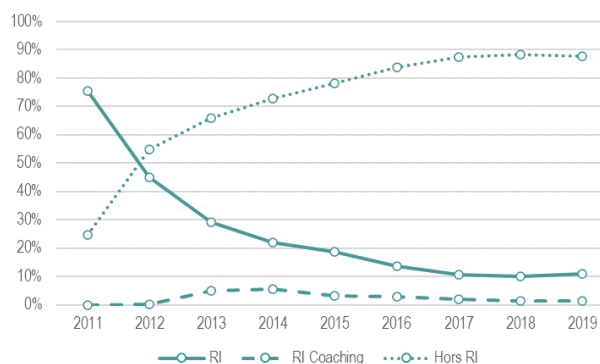


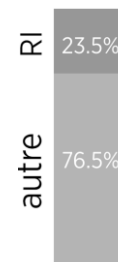
Figure 30 : Evolution de la provenance déclarée des ménages bénéficiaires

Finalement, il ressort de cette analyse descriptive de l'évolution des provenances des ménages bénéficiaires lors de leur inscription dans le dispositif des PC Familles que le report recherché d'une part des ménages au bénéfice du revenu d'insertion a pris place jusqu'en 2016 avec une première phase plus marquée entre 2011 et 2014. Depuis 2017 on assiste à une stabilisation des transferts laissant préjuger de la maturité atteinte du dispositif sur ce point également.

Provenance observée

L'analyse des données de la base de données socio-économique vaudoise permet d'établir que pour la période de 2012 à 2018, 23.5% des ménages provenaient du régime du RI lors de leur première entrée dans le dispositif. Cette valeur s'appuie sur une fenêtre d'observation de 12 mois précédant l'entrée dans le dispositif.

Par complémentarité au total de 100%, il apparaît que 76.5% des ménages bénéficiaires entraient directement dans le dispositif lors de leur première inscription.



4.3 Durée passée au sein du dispositif

Une fois les familles au bénéfice des PC Familles entrées dans le dispositif, il est dans la suite logique de s'intéresser à la durée passée au sein du dispositif. Cette durée évolue encore en toute logique avec le dispositif lui-même étant donné sa « jeunesse ». Cette durée fait état du nombre de mois « actifs » passés sous le régime des PC Familles en fin de chaque année

La figure rapportée ci-contre illustre l'évolution de cette durée moyenne passée au sein du dispositif pour les ménages étant sortis du dispositif. Ramenée à la période analysée allant de 2011 à 2019, on observe que cette durée moyenne d'un ménage au sein du dispositif est de 2.08 ans. Cette valeur comprend tous les ménages encore inscrits dans le régime des PC Familles en 2019 et s'en retrouve biaisée car il ne distingue pas les ménages fraîchement sortis de ceux qui sont encore au bénéfice du dispositif. Si la fenêtre d'observation est limitée à la période 2011-2018, assurant de ce fait de ne considérer que des ménages sortis du dispositif la durée moyenne passée au sein des PC Familles passe à 1.48 ans.

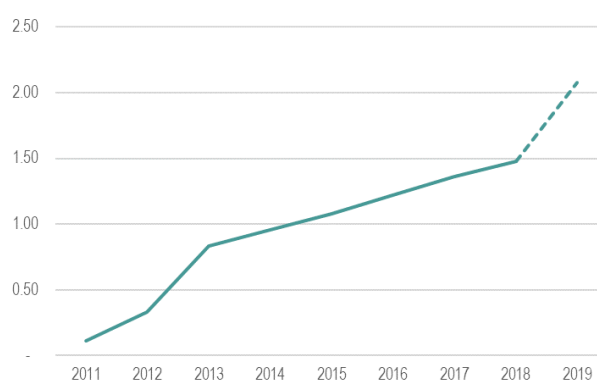


Figure 31 : Evolution de la durée moyenne passée au sein du dispositif pour les ménages sortis. Le cas de 2019 est mis en évidence car il intègre des ménages qui ne sont potentiellement pas encore sortis d'où une valeur sensiblement plus haute.

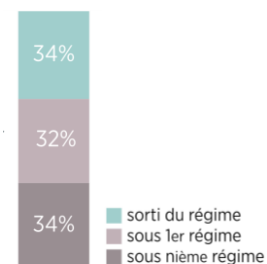
La lecture de la distribution statistique du nombre de ménages en fonction du nombre d'années passées au sein du dispositif en 2019 met en évidence la plus faible fréquence des durées les plus longues. Si les ménages ayant vu leur passage au sein du dispositif limité à une année représentent 18% des cas, ceux qui affichent deux ans ne sont plus que 10%, ceux de quatre ans 5% et finalement ceux de 8 ans moins de 1%. Pour conclure sur ce point, la rétention de longue durée au sein du dispositif reste un phénomène marginal.

La lecture de la durée passée au sein du dispositif selon le type de ménage met en évidence que les ménages monoparentaux passent en moyenne moins de temps au sein du régime (2.03 ans contre 2.11 ans pour les ménages biparentaux) même si la différence en question reste modeste. Dans le même ordre d'idée, on observe que la durée au sein du dispositif selon les nationalités des bénéficiaires présente un très fort contraste. Les bénéficiaires d'origine suisse affichent une durée moyenne de 2.09 ans au sein du dispositif, valeur par ailleurs supérieure à celle de la population européenne qui est de 1.94 ans. La population extra-européenne présente la valeur la plus élevée avec une rétention moyenne dans le régime qui atteint 2.41 ans.

4.4 Première sortie du dispositif

À la suite de leur premier passage au sein du régime des PC Familles, les ménages qui ont été bénéficiaires suivent trois orientations dans leur parcours qui selon l'état à fin 2018 sont :

- en être sorti sans y revenir, situation qui concerne 34% des bénéficiaires après leur premier passage au régime des PC Familles ;
- y être encore inscrit en fin de période d'observation, situation qui concerne 32% des bénéficiaires;
- en être sorti et revenu pour un second passage au sein du dispositif, situation qui concerne 34% des bénéficiaires après leur premier passage.



4.5 Retour dans le dispositif

Ce premier tableau des orientations prises à la suite du premier passage au sein des PC Familles soulève la question de la probabilité qu'ont les ménages de revenir sous le régime en fonction du temps qui les sépare de leur sortie. La figure donnée ci-dessous a pour objectif de l'illustrer en rapportant les résultats d'une analyse fréquentielle des retours au régime.

Il apparaît qu'après 1 mois cette probabilité est de 12.9% soit un ménage sur huit. Elle passe à 4.1% au bout du 6^{ème} mois ce qui correspond à un ménage sur vingt-quatre. Au bout d'une année, la probabilité n'est plus que de 2.0%, soit un ménage sur cinquante. Finalement, au bout de 2 ans la probabilité de retour au dispositif est de 0.7%, ce qui correspond à un ménage sur cent-quarante.

La décroissance de cette courbe de probabilité met en évidence la rapidité avec laquelle diminue le risque pour un ménage de retourner dans le dispositif.

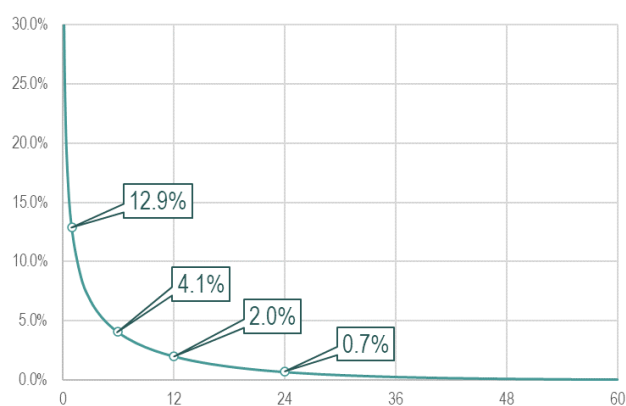


Figure 32 : Probabilité pour un ménage de retour au régime des PC Familles en fonction du nombre de mois qui le sépare de sa sortie.

Cette même analyse est déclinée selon le type de ménage. Celle-ci présente un profil de risque de retour sous le régime différent entre les ménages monoparentaux et ceux biparentaux. Après 6 mois, la probabilité de retour des ménages monoparentaux est de 3.8% contre 4.2% pour les biparentaux. Au bout de 12 mois, celle-ci passe à 1.8% pour les premiers et 2.1% pour les seconds. Il apparaît que les familles monoparentales présentent un risque moins élevé que celles biparentales, ce qui en première lecture peut sembler contre-intuitif.

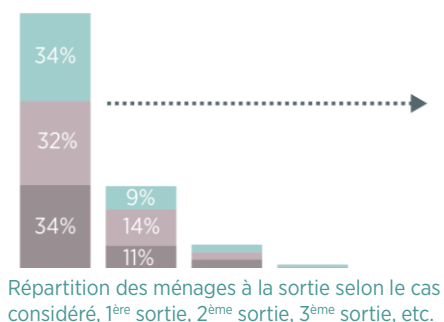
Une deuxième déclinaison de l'analyse de risque est pratiquée en distinguant les ménages avec et sans historique de passage par le régime du revenu d'insertion. Il apparaît qu'après 6 mois, la probabilité de retour pour les ménages avec un historique RI est de 4.3% contre 3.8% pour les familles sans passé RI. Après 12 mois, la probabilité passe à 2.3% pour les premiers et à 1.7% pour les seconds conservant un écart important entre les deux types de population. Il apparaît que les familles avec un historique RI sont plus vulnérables au retour.

Finalement, une dernière déclinaison est proposée selon les groupes de nationalité. Dans ce cas, le risque semble lié à l'éloignement culturel mentionné précédemment. Après 6 mois, la probabilité de retour est de 3.9% pour la population suisse, de 4.1% pour celle d'origine européenne et de 4.2% pour celle extra-européenne. Au bout de 12 mois, la probabilité passe dans l'ordre à 1.9% pour les Suisses, 2.0% pour les

européens et 2.2% pour les extra-européens. Si les extra-européens présentent une vulnérabilité plus forte que les autres groupes sous divers aspects abordés plus haut, le risque de retour en fonction du temps passé en dehors du dispositif ne présente pas un désavantage prononcé.

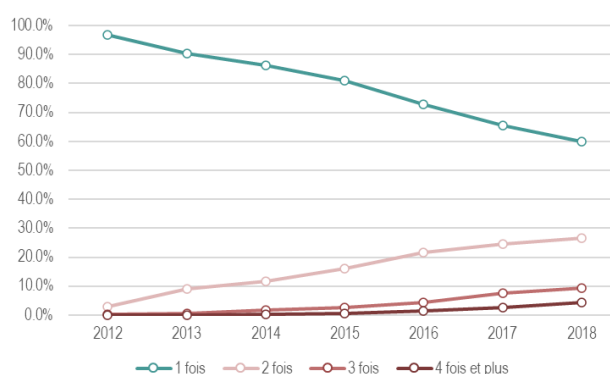
4.6 Captivité au sein du régime

Le retour cyclique au dispositif pour certains ménages présente une courbe de décroissance forte comme l'illustre la figure ci-contre. Si 34.5% des ménages bénéficiaires reviennent dans le dispositif après leur première sortie, ils ne sont plus que 10.9% à revenir pour une 3^{ème} fois, 3.2% pour une 4^{ème} fois et moins de 1% pour une 5^{ème} fois.



Malgré tout, on observe un phénomène de concentration des ménages aux situations les plus compliquées dans le dispositif.

L'évolution cyclique descendante mentionnée implique néanmoins plusieurs retours au régime pour certaines familles. Ceux-ci ont pour effet de faire progressivement baisser la part des ménages inscrits pour la première fois dans le dispositif comme l'illustre la figure ci-contre.



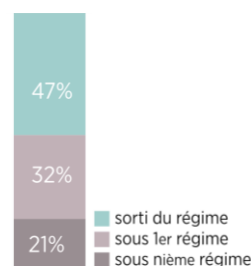
La baisse illustrée ne présente pour l'heure pas de fléchissement franc qui puisse projeter une stabilisation prochaine du phénomène.

Figure 33 : Evolution de la représentativité du nombre de fois qu'un ménage se trouve inscrit au dispositif PC Familles.

Après chaque passage supplémentaire au sein du dispositif, la part cumulée des ménages bénéficiaires sortis du régime augmente (34% après le premier passage, 9% de plus après le second, 3% de plus après le troisième et 1% de plus pour les derniers) pour finalement atteindre 47% des ménages ayant été bénéficiaires des prestations PC Familles par le passé.

Cette valeur est légèrement différente selon le type de ménages observés, au désavantage des familles monoparentales (45.3% contre 47.3% pour les familles biparentales). De la même manière, les familles d'origine extra-européennes présentent une part plus faible que les autres groupes de nationalité (42.1% contre 47.1% pour les européens et 47.8% pour les Suisses).

Finalement, si l'on tient compte des 32% de ménages bénéficiaires encore inscrits au régime PC Familles pour la première fois et des 47% sortis du dispositif, il reste 21% de ménages encore inscrits au régime mais pour une n^{ième} fois.



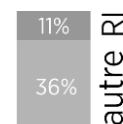
Cette valeur de 21% qui confond tous les ménages masque une réalité plus contrastée. Sous l'angle de la nationalité, il apparaît que les ménages extra-européens ont plus de risque de rétention multiple et longue

dans le dispositif (26.3%). Les ménages suisses et européens présentent un risque plus faible avec des valeurs de 20.7% respectivement 20.1%. Selon le type de ménage, on observe que les valeurs se tiennent avec 21.2% pour les familles biparentales et 21.9% pour les monoparentales, très légèrement désavantagées.

4.7 Destination à la sortie du dispositif

Les analyses de trajectoires proposées ci-dessus font état de 47% des ménages bénéficiaires sortis du dispositif de manière « définitive ». Elles ne disent en revanche rien à ce stade de la destination de ces familles. L'analyse des informations contenues dans la base de données socio-économique vaudoise permet d'identifier si les familles en question se retrouvent dans le régime du revenu d'insertion à la suite directe ou indirecte de leur dernière sortie du dispositif PC Familles.

Il apparaît que 11% des ménages sont par la suite identifiés sous le régime RI, les 36% complémentaires (pour former les 47% mentionnés) étant réellement sortis des deux régimes. De ces 36%, 4.5% des ménages sont sortis du fait du cadet ayant atteint la limite des 16 ans sans pour autant se retrouver par la suite sous le régime RI. Les 31.5% restants sont sortis du dispositif PC Familles pour d'autres raisons.



Cette valeur de 11% de ménages qui se retrouvent sous le régime du RI à leur dernière sortie du dispositif cache une réalité plus contrastée selon les groupes de nationalités. En effet, dans le cas des ménages extra-européens la valeur en question est de 13.4% soit bien au-dessus des 11% mentionnés. Dans le cas des ménages européens et suisses, la valeur est de 9.6% respectivement 10.7%.

4.8 Synthèse

Les parcours des bénéficiaires du dispositif présentent une grande diversité de trajectoires. Toutefois plusieurs tendances peuvent être dégagées de celles-ci et synthétisées de manière schématique ci-dessous.

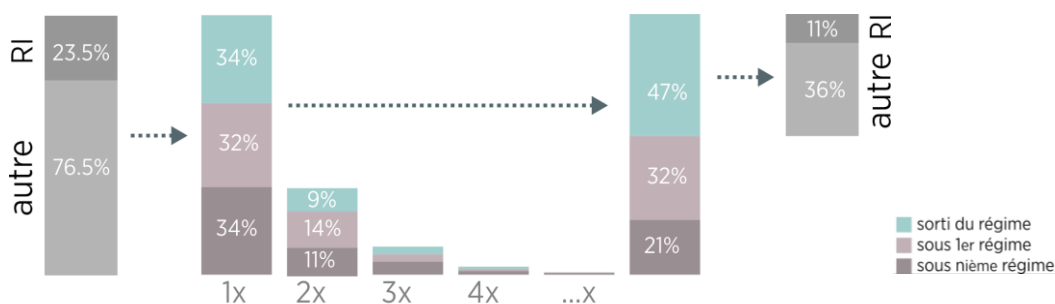


Figure 34 : Synthèse des trajectoires au sein du dispositif PC Familles

En résumé, la proportion de bénéficiaires qui arrivent du régime RI lors de leur première entrée dans le dispositif s'est progressivement tassée pour se stabiliser à 10% des effectifs. A fin 2019, 23% des ménages qui ont bénéficié de prestations PC Familles provenaient du RI lors de leur entrée.

La durée moyenne au sein du dispositif est de 2.08 ans. Cette valeur est appelée à augmenter peut-être encore un peu du fait de la rétention de certaines situations familiales de longue durée.

A fin 2019, il apparaît que 47% des ménages qui ont bénéficié du dispositif en sont sortis, avec pour rappel 11% qui se retrouvent dans le régime RI soit un peu moins d'un ménage sorti sur quatre. Dans le même temps 32% des ménages totaux sont dans le dispositif pour la première fois et 21% y sont pour la n^{ième} fois.

L'analyse détaillée des trajectoires a permis de mettre en évidence la vulnérabilité plus marquée des ménages monoparentaux et des ménages extra-européens.

5 POINT DE VUE DES BENEFICIAIRES

Ce chapitre est centré sur le point de vue des bénéficiaires sur les effets du dispositif PC Familles. Il expose dans un premier temps le contexte, les objectifs ainsi que la méthodologie déployée dans le cadre du volet qualitatif de l'évaluation externe de la LPCFam pour la période 2015-2019. Par la suite, les résultats des entretiens et leur interprétation sont détaillés.

5.1 Objectifs et méthodologie

Contexte et objectifs du volet qualitatif

L'étude dans son ensemble a pour but d'évaluer les effets du dispositif PC Familles et d'en tirer des enseignements et formuler des recommandations pour son évolution future. La présente partie a plus spécifiquement pour objectif de mesurer l'impact des PC Familles sur la situation matérielle et le sentiment de sécurité des bénéficiaires, notamment en lien avec l'évolution du dispositif depuis la précédente étude réalisée en 2015.

La démarche qualitative vise à compléter le volet quantitatif afin de donner plus directement la parole aux bénéficiaires pour comprendre dans quelle mesure le dispositif favorise le maintien ou l'augmentation d'une activité lucrative des familles. Elle repose sur des entretiens individuels ayant pour but de mieux connaître la réalité et le quotidien des ménages qui recourent au dispositif, de recueillir leur perception sur son fonctionnement et de mettre la lumière sur les effets qu'il produit sur leur vie, notamment, l'organisation familiale et de la garde des enfants, la gestion financière du ménage ainsi que les choix et défis relatifs à l'emploi et à la carrière professionnelle des bénéficiaires. Aussi, il s'agit d'examiner l'évolution du dispositif depuis 2015, notamment l'instauration en 2016 du COFA PC Familles, coaching familial permettant aux familles qui bénéficient du dispositif et touchées par le plafonnement de la PC familles lors du 6ème anniversaire du plus jeune enfant, d'augmenter leur revenu d'activité afin de se maintenir dans le dispositif et d'éviter un recours au RI.

Méthodologie

Échantillonnage

Le volet qualitatif reposait sur la conduite de 30 entretiens semi-directifs. Pour sélectionner les 30 ménages, la mandante, MICROGIS et evaluanda ont arrêté un échantillonnage sur la base de critères relatifs à la nature du ménage, à savoir, si ce dernier était monoparental ou biparental, avec ou sans enfants de moins de 6 ans, et ayant bénéficié du/recours au dispositif COFA PC Familles. Afin de ne pas restreindre le champ de sélection des profils et d'analyse de manière trop importante, les critères de nationalité et de région de résidence n'ont pas été appliqués à l'échantillonnage. Toutefois, une appréciation a posteriori de leur représentativité au sein des répondants a été faite.

Modalités de récolte

Afin de pouvoir assurer la participation de 30 répondant-e-s à l'enquête, il avait été décidé d'inviter 90 ménages par envoi postal courant août 2021. Un second envoi destiné à 60 ménages supplémentaires était prévu fin août 2021 pour pallier un éventuel faible taux de retour après le premier envoi.

Les ménages ont été sollicités par l'intermédiaire d'un courrier signé par la Conseillère d'État en charge du Département de la santé et de l'action sociale. Ce courrier invitait les bénéficiaires à participer à un entretien mené dans le cadre d'une évaluation indépendante du dispositif PC Familles réalisée par evaluanda S.A. Le courrier indiquait également que la participation n'était pas obligatoire, qu'elle n'avait aucune incidence sur les prestations perçues et que les données récoltées ne seraient pas transmises aux autorités. Il insistait enfin

sur l'importance pour les autorités vaudoises de la participation des ménages sélectionnés afin de pouvoir recueillir des informations visant à améliorer le dispositif.

Un second courrier était joint à la missive officielle dans lequel figuraient les explications sur les modalités de réalisation de l'évaluation et des entretiens. Il précisait que ces derniers se tiendraient entre août et septembre 2021, qu'ils dureraient entre 90 et 120 minutes, en rappelant enfin leur caractère anonyme et confidentiel. Un talon-réponse accompagné d'une enveloppe préaffranchie permettait aux 90 ménages sollicités de répondre à la demande d'entretien. Deux options étaient proposées aux bénéficiaires, notamment, pour prendre en compte le contexte sanitaire incertain au moment de l'étude : un entretien en présentiel – à leur domicile, dans les bureaux d'un mandataire ou dans un lieu de leur choix – ou à distance, par téléphone ou par visioconférence.

Finalement, seuls les 90 premiers ménages sélectionnés ont été contactés, le retour consécutif au premier envoi s'avérant satisfaisant : après deux semaines, 32 réponses assurant une bonne représentativité des critères arrêtés par l'échantillonnage avaient été reçues, permettant donc la tenue de 32 entretiens. Sur les 32 entretiens, 7 entretiens ont été menés en présentiel et 25 ont été menés à distance. Ils ont eu lieu entre le 30 août et le 28 septembre 2021. La durée moyenne des entretiens était de 80 minutes.

Les entretiens ont été menés individuellement avec un-e représentant-e du ménage sélectionné qui, dans la quasi-totalité des cas, était la personne formellement identifiée comme étant le/la bénéficiaire des prestations. Elle était considérée comme la personne de référence pour toutes les questions. Cependant, le/la conjoint-e a parfois répondu à sa place. Les échanges se sont déroulés suivant un canevas semi-directif présenté ci-dessous. Il convient de rappeler que l'ensemble des données qualitatives récoltées lors de ces entretiens l'ont été sans que l'équipe d'évaluation n'ait accès aux dossiers des familles interrogées, et que le volet qualitatif se base sur les récits partagés par les ménages rencontrés. Alors que certains ménages ont été capables de renseigner chaque question avec précision, notamment les revenus annuels bruts du ménage, les montants perçus via le dispositif ainsi que les remboursements, d'autres ont fourni des estimations plutôt vagues. De ce fait, certaines informations relatives à la situation financière du ménage doivent être interprétées en tenant compte de ce qui précède.

Développement du canevas d'entretiens

Un canevas d'entretien, ou questionnaire, de type semi-directif, a été développé pour mener les entretiens. La phase initiale du mandat, comprenant une analyse détaillée de l'ensemble des documents produits depuis le lancement du dispositif ainsi que plusieurs entretiens menés avec des experts et la mandante ont permis d'identifier les principaux enjeux et points à discuter avec les ménages sélectionnés. Notamment, le développement du canevas visait à structurer les entretiens afin de comprendre plus précisément le contexte familial des ménages, ses modalités de fonctionnement ainsi que d'identifier les informations quant aux effets constatés depuis leur entrée dans le dispositif. Plus généralement, il avait pour but de mettre en lumière les forces et les faiblesses de la mise en œuvre, les éventuels obstacles rencontrés, et les améliorations qui pourraient être apportées au dispositif.

D'un point de vue de sa structure, le canevas d'entretien comportait 95 items, composés d'un mélange de questions et de sous-questions ouvertes et fermées. Le questionnaire s'inscrivant dans une approche qualitative, une attention particulière était apportée au parcours des répondants, les éléments liés au « profil » des ménages ont ainsi été mis en exergue dans un premier chapitre (composition du ménage, ressources, logement, etc.). Une seconde partie du questionnaire était dédiée au dispositif PC Familles et à ses effets. Des questions spécifiques au COFA PC Familles étaient présentées dans la troisième partie du questionnaire. Les personnes interviewées se sont vu poser des questions différentes en fonction de l'âge de leur(s) enfant(s) ainsi que de leur participation ou non au programme COFA PC Familles. La quatrième partie du questionnaire s'intéressait quant à elle au changement de catégorie et à l'extinction du droit. Les questions liées à l'organisation familiale et à la garde des enfants venaient clôturer le questionnaire, et une dernière question ouverte était posée pour permettre aux répondant-e-s d'apporter des informations

complémentaires ou des commentaires concernant l'enquête ou tout autre élément pertinent. Le canevas d'entretien complet, validé par la mandante avant la réalisation des entretiens, se trouve en annexe du présent rapport.

Afin de faciliter la récolte et l'analyse des données, le questionnaire a été mis en ligne sur l'outil en ligne Google Forms, sur lequel les données récoltées ont pu être saisies en direct lors de la passation des entretiens auprès des ménages bénéficiaires sélectionnés dans l'échantillon. Le but du canevas semi-directif était de s'assurer que les grandes thématiques en lien avec ce dispositif étaient abordés avec la totalité des personnes interrogées de la manière la plus systématique et standardisée possible afin d'assurer une comparabilité maximale malgré les situations individuelles souvent différentes des ménages interrogés.

5.2 Profil des ménages interrogés

Le profil de chacun des ménages qui composaient l'échantillon comportait des spécificités propres. Toutefois certaines tendances ont pu être observées selon plusieurs variables : composition du ménage en nombre d'adultes, nombre d'enfants et âges, typologie de logement, niveau de formation et emploi et localisation.

S'agissant de la qualité des données récoltées auprès des ménages, le résultat global est plutôt satisfaisant. Sur les 32 ménages interrogés, la qualité des réponses a été jugée comme « bonne » dans 65 % des cas (n=21). Elle a été jugée comme « moyenne » dans 31% des cas (n=10) et comme « mauvaise » dans 3% des cas (n=1).

Origine des ménages et nombre d'adultes

Parmi les 32 ménages interrogés, une majorité (56.3%, n=18) de répondant-e-s était de nationalité suisse, et 14 (43,7%) de nationalité étrangère. Parmi les personnes de nationalité étrangère, aucune n'était en cours de naturalisation.

Sur les 32 familles sollicitées, près de la moitié des répondant-e-s (n=15) ont indiqué ne pas avoir bénéficié de l'aide sociale au préalable, un peu plus d'un tiers (n=12) ont indiqué avoir bénéficié de l'aide sociale – revenu d'insertion (RI) – préalablement à leur arrivée au sein du dispositif PC Familles. Pour 5 familles, il n'a pas été possible de se déterminer sur cette question (réponses peu crédibles).

Parmi les ménages interrogés 56.3% (n=18) étaient monoparentaux. A l'inverse, 43.7% (n=14) étaient composés de deux parents. Parmi les familles biparentales, 12 familles étaient composées de parents mariés et une famille de parents vivaient en concubinage. Parmi les familles monoparentales, dans 12 cas le parent célibataire était séparé de son ex-conjoint-e et dans 2 cas un divorce avait été prononcé. Dans 5 familles (4 familles monoparentales et 1 famille biparentale), le statut marital n'a pas été défini avec précision par les interlocuteurs rencontrés (situations parfois difficiles ou provisoires).

Nombre d'enfants et âges

S'agissant des enfants des familles interrogées dans le cadre de cette enquête, les ménages comptaient en moyenne 2.09 enfants par foyer. Plus en détail, 8 familles comptaient un seul enfant dans le ménage, 18 familles en comptaient deux, 4 familles en comptaient trois, aucune famille n'en comptait quatre et 2 familles en comptaient cinq.

Concernant les structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance, 100% des ménages interrogés avaient leur(s) enfant(s) en bas âge gardé(s) au moins un jour par semaine dans une structure d'accueil préscolaire et la totalité des enfants en âge d'être scolarisés étaient à l'école obligatoire, à l'exception de deux enfants en situation de handicap, placés dans des institutions spécialisées.

Les séparations et divorces intervenants souvent plusieurs années après la naissance des enfants, les familles monoparentales sont composées d'enfants en moyenne un peu plus âgés que dans les familles biparentales de l'échantillon. Au sein des familles monoparentales, l'âge moyen de l'enfant le plus jeune est de 6,2 ans

contre 5,2 ans pour un enfant issu d'une famille biparentale. Le deuxième enfant le plus jeune a en moyenne 13,2 ans au sein des familles monoparentales contre 9,3 ans au sein des familles biparentales.

Niveau de formation et emploi

Premièrement, il convient de noter que l'écrasante majorité des personnes interrogées a un niveau de formation de base de niveau obligatoire (école primaire et CO) ou post obligatoire (apprentissage, CFC, Certificat de maturité professionnelle, spécialisée ou gymnasiale). Seule une personne bénéficie d'une formation de niveau supérieur, en l'occurrence universitaire (Bachelor / Master / Doctorat).

Concernant l'activité professionnelle, l'écrasante majorité des personnes interrogées vit dans un schéma où seul un adulte dans le foyer travaille. Les professions exercées se situent majoritairement dans le secteur des services et concernent des activités professionnelles à valeur ajoutée relativement peu élevée (coiffure et soins, conciergerie et nettoyage, restauration, logistique et vente, etc.).

Le revenu médian (issu des activités professionnelles et ne comprenant pas les aides ni les allocations) des familles interrogées s'élève à CHF 39'689.- par années, soit un salaire mensuel brut médian de CHF 3'307.-. Parmi les familles monoparentales, le revenu annuel brut moyen s'élève à CHF 26'735.- alors que parmi les familles biparentales, le revenu annuel brut moyen est de CHF 48'340.-.

Type de logement

Sur la question du logement, les variations quant à leur typologie sont assez significatives entre les ménages interrogés. Parmi les personnes interrogées, 25% des familles (n=8) ont déclaré vivre dans un logement subventionné alors qu'à l'inverse 75% (n=24) ont déclaré vivre dans un logement non-subventionné. Quant au nombre de pièces dans les logements en question, environ 22% (n=7) des familles ont indiqué vivre dans des trois pièces, 16% (n=5) des familles dans des trois pièces et demie, 19% (n=6) des familles dans des quatre pièces, 25% (n=8) familles ont indiqué loger dans des quatre pièces et demie, aucune famille n'a indiqué vivre dans un cinq pièces ni dans un cinq pièces et demie, cependant, 10% (n=3) des familles ont indiqué habiter un six pièces.

Concernant le taux de satisfaction des familles quant à leur logement, la majorité a indiqué être plutôt satisfait de leur situation. Plus précisément, 69% (n=22) des familles ont indiqué être satisfaites de leur logement, contre 31% (n=10) insatisfaites. Parmi les griefs d'insatisfaction évoqués, la trop petite taille du logement a été évoquée à cinq reprises, la cherté du loyer a été évoquée à trois reprises, la localisation inadéquate à une reprise, l'insalubrité / la vétusté à une reprise et le fait d'avoir dû retourner vivre dans le logement de ses parents à une reprise. S'agissant des freins à changer de logement, la cherté des loyers sur le marché de l'immobilier est l'élément qui est évoqué dans la quasi-totalité des cas (à 12 reprises sur 13 réponses).

Parmi les éléments de réponses apportés, le poids du paiement du loyer est un élément vécu comme un fardeau par les ménages interrogés. D'un autre côté, il a également été mentionné à plusieurs reprises que le dispositif a permis de dégager les rentrées financières à la prise d'un bail en nom propre.

5.3 Principaux constats

La première évaluation du dispositif avait étudié 12 ménages afin d'obtenir des données qualitatives sur ceux-ci. Dans le cas présent, l'étude et les principaux constats qui en découlent se basent sur le retour de 32 familles. De manière générale, le dispositif est perçu comme très utile et très positif, et son fonctionnement, bien que perfectible sur certains points, est jugé très efficace. Le dispositif génère une grande reconnaissance et la très grande majorité des récits permettent d'affirmer qu'il contribue grandement à retrouver une forme de stabilité dans les foyers qui y recourent. La quasi-totalité des répondant-e-s évoquent cependant une vie idéale dans laquelle chaque famille pourrait se passer du dispositif. Les principaux constats et tendances, forces et défis relatifs au dispositif qui ressortent des entretiens menés avec les ménages sélectionnés sont présentés en détail ci-dessous.

Connaissances du dispositif PC Familles

Le premier constat qui ressort de l'analyse du dispositif concerne les connaissances relatives au dispositif, notamment, la compréhension de ce dernier, des calculs, mais aussi la connaissance des prestations, droits et obligations en lien avec les PC Familles.

Plus précisément, les questions articulées autour de cette thématique interrogeaient les bénéficiaires sur la façon dont ils ont entendu parler du dispositif pour la première fois (service étatique, « bouche à oreille », COFA, employeur ou autre). Les questions cherchaient également à savoir depuis quand ils étaient au bénéfice du dispositif ainsi qu'à apprécier leurs connaissances concernant les conditions d'octroi de la prestation (franchise sur le revenu, modification des montants dès le 6e anniversaire de l'enfant cadet, extinction des droits au 16e anniversaire de l'enfant cadet). Finalement des questions portaient également sur l'accessibilité au dispositif du point de vue administratif et communicationnel.

Premièrement, à la question de savoir comment les bénéficiaires ont eu connaissance du dispositif, près de trois quarts des répondants ont indiqué avoir appris son existence par un service étatique. Après analyse, on se rend compte qu'il s'agit parfois d'un service social, à l'échelle d'une antenne communale ou intercommunale. Pour une majorité de personnes interrogées indiquant avoir connu les PC Familles par un service de l'État, c'est lorsqu'elles étaient au RI que les PC Familles leur ont été présentées comme une alternative. Pour finir, un quart de répondants indique avoir eu connaissance du dispositif PC Familles par le « bouche à oreille » (amis, familles ou avocats lors de séparation / divorce). Une seule personne a indiqué avoir appris l'existence de PC Familles par une recherche personnelle.

Concernant les facilités d'accès au dispositif PC Familles, les familles interrogées soulignent pour la grande majorité d'entre elles le fait que l'inscription s'est faite de manière aisée. Les documents à fournir lors de l'inscription sont expliqués de manière claire et les explications initiales quant aux conditions d'accès au dispositif sont également jugées de manière globalement positive par les personnes interrogées.

Ainsi, le dispositif PC Familles est perçu comme un dispositif léger du point de vue de son accessibilité administrative. Ceci s'explique par plusieurs facteurs. Premièrement, une partie non-négligeable des personnes qui rejoignent le dispositif PC Familles étaient préalablement dans le dispositif du RI. Alors que ce dernier est jugé comme étant beaucoup plus contraignant d'un point de vue administratif (justificatifs à fournir, récurrence des demandes et des démarches, etc.), les personnes interrogées ont tendance à évaluer le dispositif PC Familles comme étant plus simple et efficace.

Il convient également de relever que les interlocuteurs qui indiquent se sentir à l'aise avec le dispositif PC Familles sont des personnes qui mettent en avant leur aisance en lien avec les procédures administratives, soit parce qu'elles ont elles-mêmes une profession dans un domaine administratif soit parce qu'elles ont une bonne connaissance du fonctionnement des administrations suisses, et qu'elles parlent français couramment. Ces dernières relèvent cependant que le système pourrait s'avérer plus compliqué à comprendre pour les personnes ne disposant pas de leur aisance dans le domaine administratif ou qui ne seraient pas familières avec ce dernier. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que les personnes qui indiquent avoir plus de peine avec le fonctionnement du dispositif sont les personnes qui ne connaissent pas bien les procédures administratives suisses parce qu'elles viennent d'une culture étrangère ou que leur niveau de langue est parfois insuffisant pour comprendre le contenu des courriers qu'elles reçoivent, notamment, en ce qui concerne les délais et le type de pièces à fournir pour bénéficier de certaines prestations.

Concernant la connaissance des conditions d'accès (changements de catégorie, extinction des droits, etc.) et des droits (remboursements de frais, etc.) auxquels le dispositif PC Familles donne accès, les réponses varient fortement d'un ménage à l'autre. Si pour une majorité des ménages, les possibilités de remboursements de frais médicaux ou dentaires sont connues, les subtilités plus techniques telles que la franchise imposée sur les revenus pour avoir droit aux prestations sont mal comprises.

Concernant les modifications des droits, la diminution du montant de la prestation lors du passage dès le 6^{ème} anniversaire du cadet est identifiée comme la modification des droits la plus lourde de conséquences pour les familles interrogées. Concrètement, une grande majorité des personnes interrogées a indiqué avoir eu du mal à absorber cette baisse de prestation. En effet, les réponses fournies semblent indiquer dans la majorité des cas une division par deux des montants versés mensuellement au moment de ce passage. En parallèle, les familles concernées ont estimé que cette baisse était conséquente dans la mesure où à cet âge, les charges liées aux enfants ne sont pas divisées par deux mais ont, au contraire, plutôt tendance à s'accroître.

De manière générale, les changements de régime et de paliers lorsque le dernier enfant d'une famille atteint l'âge de 6 ans ou la fin du régime et donc l'extinction des droits lorsque le dernier enfant atteint l'âge de 16 ans sont peu connus par les bénéficiaires qui ne s'aperçoivent souvent que trop tard que des changements importants vont survenir ou sont survenus : si les familles qui ont vécu ces passages sont au courant de ces changements puisqu'elles ont vécu respectivement une baisse des prestations ou une extinction des droits, la plupart d'entre elles soulignent que l'information qui leur a été donnée est intervenue trop tardivement pour leur permettre d'en anticiper les conséquences. Certains interlocuteurs affirment en effet qu'avec un partage d'information précoce et clair ou des rappels, ils auraient pu mieux les anticiper. Une anticipation de l'information et de la communication concernant ces changements de droit, respectivement d'extinction des droits semble être une piste d'amélioration à envisager pour la suite.

Finalement, la communication a été jugée compliquée par les personnes qui ont rejoint le dispositif durant la période en lien avec la pandémie COVID-19, principalement durant le premier semi-confinement dès le mois de mars 2020.

Effets sur les ménages

Pour la majorité des familles interrogées, le dispositif représente un tremplin vers une forme d'indépendance. En effet, le dispositif amène un sentiment de sécurité du fait de la régularité et de la constance des versements des prestations une fois que la situation a été initialement examinée et les droits déterminés, sans que des justificatifs doivent sans cesse être fournis à la fin de chaque mois, pour autant que le revenu ne change pas. Il évite également le stress et les conflits familiaux autour des finances, et permet pour beaucoup de ménages interrogés de mieux dormir. Cette stabilité permet aussi aux ménages de se projeter et d'envisager l'avenir avec une plus grande dose de prévisibilité et de sentiment de non-dépendance à des aides sociales/d'indépendance.

En ce qui concerne les principaux effets du dispositif sur les ménages et notamment sur leur situation financière, des questions ont été posées aux bénéficiaires sur leur appréciation des mesures mais les questions ont surtout porté sur les effets du dispositif quant aux choix de vie opérés par les familles, sur les finances du ménage ainsi que sur leur conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, notamment s'agissant des systèmes de garde d'enfants en âge préscolaire et en âge scolaire.

En effet, il s'avère que de manière générale les bénéficiaires indiquent une satisfaction élevée de l'impact qu'a le dispositif sur leur situation familiale, l'impact le plus mesurable étant celui de permettre aux familles interrogées de répondre à un besoin de soutien qui s'avère nécessaire pour vivre de manière digne et de faire face aux dépenses quotidiennes de base. Pour la totalité des familles interrogées, PC Familles permet aussi de maintenir une certaine stabilité de leur situation : stabilité au niveau de l'organisation familiale, mais aussi et surtout sur les finances du ménage.

L'aide permet concrètement de renoncer au recours à une carte de crédit, évoquée par certains comme moyen d'urgence, ou à des crédits à la consommation. Elle permet d'honorer toutes les factures à la fin du mois, évitant ainsi aux familles concernées de sombrer dans de grandes difficultés financières engendrant des poursuites ou contractant des dettes à la suite de factures impayées. Aussi, le dispositif évite de devoir régulièrement procéder à un arbitrage, surtout lorsqu'il faut faire face à des dépenses liées aux besoins des

enfants : changements de saisons (vêtements, chaussures), changement de lit ou de bureau. Enfin, bien qu'ils ne soient évoqués qu'à demi-mot, les loisirs réapparaissent grâce au remboursement de certaines prestations et aux sommes qu'ils permettent de réallouer pour des cours de musique, des sports, ou un camp de ski, notamment : sans cela, il n'y a pas de quoi faire face à ces dépenses ou de quoi les avancer.

Bien que le dispositif ne soit pas pensé dans le but de permettre aux familles qui en bénéficient d'utiliser les prestations pour constituer une éventuelle épargne, cette dernière est souvent évoquée : grâce au dispositif, les ménages parviennent à honorer leurs factures et peuvent même parfois constituer un petit pécule à la fin du mois pour faire face à une dépense imprévue le mois suivant, ce qui les aide également à se projeter sur le moyen et le long terme. Ceci a ainsi un impact non négligeable : le ménage n'a pas à procéder à des arbitrages entre les différentes factures, il a le sentiment qu'il a une emprise directe sur sa situation, qu'il peut la maîtriser mieux et qu'il peut s'en sortir sans être dépendant.

Cette stabilité, ressentie fortement par les familles interrogées, est déterminée par le fait que contrairement à l'aide sociale, où les familles étant passées par là se sentaient souvent « redevables », dans une situation « incertaine » et « de court terme », le dispositif PC familles, par sa régularité et le fait qu'il s'agit d'un droit, apporte à l'inverse un élément de sécurité et de constance. Cela est principalement dû au fait que les familles indiquent connaître les conditions d'octroi dans la durée et savent ainsi à quoi s'attendre pour les années à venir quant à ce qu'elles considèrent pour la plupart comme un complément nécessaire pour vivre, qui vient s'ajouter aux revenus très souvent jugés insuffisants et qui permettent simplement de « vivre dignement ». Le champ de vision et la possibilité de se projeter dans l'avenir s'en retrouvent ainsi améliorés pour la plupart des familles interrogées. Il apporte aussi souvent un sentiment d'indépendance, fortement apprécié des ménages et qu'ils mettent toujours en opposition par rapport au service social.

Si le dispositif est très bien perçu quant aux prestations qu'il délivre, il existe tout de même quelques limites identifiées par les familles interrogées. La première remarque exprimée est de l'ordre de la gestion des remboursements de frais (de santé, ou autre) et de la mise à jour de la contribution financière en fonction des changements de situation au niveau des revenus des ménages.

Le problème identifié concerne principalement un certain décalage temporel entre l'occurrence de frais imprévus ou de changements de situation et le remboursement effectif ou respectivement la modification effective des montants alloués. Ces décalages dans le temps ont des conséquences sur le budget des ménages et semblent parfois mettre à rude épreuve leur capacité à boucler leurs fins de mois. Une plus grande réactivité concernant les remboursements et les changements de situation, qui concerne surtout les familles dont les revenus varient (horaires variables, travail sur appel ou autre), permettrait ainsi aux familles de sans doute mieux anticiper leurs dépenses.

Une autre limite relevée par un certain nombre d'interlocuteurs concerne la difficulté à entrer en contact et à entretenir une communication efficace avec le secrétariat en charge des PC Familles. Tel qu'imaginé, le dispositif ne prévoit en effet pas de suivi régulier des bénéficiaires. Toutefois, cette difficulté à entrer en contact avec le secrétariat, par téléphone notamment, semble poser des problèmes pour plusieurs bénéficiaires, en particulier pour ceux dont la situation professionnelle varie souvent, d'un mois à l'autre, notamment ceux dont les horaires de travail sont variables ou sur appel et pour qui le salaire mensuel est chaque mois différent. Certains évoquent également l'absence de personnes de contact au sein de l'équipe administrative, ce qui semble rendre les relations administratives plus compliquées étant donné que les bénéficiaires doivent à chaque fois réexpliquer leur situation et leurs problèmes aux différents interlocuteurs auxquels ils peuvent avoir à faire.

Aussi, si la plupart des familles interrogées salue l'existence du dispositif et son effet globalement très positif sur les ménages, certains dénotent que s'agissant de l'impact sur les finances du ménage, la situation avec les PC Familles n'est pas forcément meilleure que lorsqu'elles bénéficiaient du RI. Les familles concernées par cette situation expliquent toutefois que bien que leur situation financière ne soit pas forcément plus avantageuse en étant aux PC Familles qu'au RI, le dispositif PC Familles donne la possibilité de se projeter et

d'améliorer sa situation socio-professionnelle à moyen terme. Elles ont tendance à trouver cette perspective meilleure, par opposition au RI. Lorsque le ménage ne dépend « plus que » des PC Familles, cela permet plus facilement d'envisager comme prochaine étape l'émancipation totale des aides, grâce à des revenus améliorés au sein du ménage. Parmi les mots clefs qui reviennent lors des entretiens à propos du dispositif, les termes « stabilisation de la situation familiale », « amélioration sur les finances du ménage », « boucler les fins de mois sans être dans le rouge » et « se projeter dans un avenir sans aides de l'État » sont ceux qui reviennent le plus souvent.

Pour finir, parmi les points identifiés ci-dessus, il existe deux formes de ressentis qui se dégagent nettement parmi les familles bénéficiaires. Le premier est un sentiment de grande reconnaissance quant à l'existence même de ce dispositif. Parmi ces familles, l'existence de ce dispositif est considérée comme une grande avancée sociale, qui permet aux bénéficiaires de ne pas se retrouver à l'aide sociale.

Si ce sentiment de reconnaissance est vrai pour la plupart des familles interrogées et sans que cela soit forcément en opposition avec ce sentiment, certains ménages interrogés ont également tendance à considérer le dispositif PC Familles comme un droit. D'après ces familles, l'absence du dispositif PC Familles les pousserait dans une situation de plus grande complexité et vers une précarité accrue, ce qui aurait des conséquences financières plus importantes pour les autorités pour finir.

Taux d'occupation, activité lucrative et emploi

Afin de bien cerner la situation professionnelle ainsi que les choix entourant cette dernière, des questions ont été posées aux bénéficiaires sur leur situation ainsi que celle de leur conjoint-e en lien avec leur niveau de formation, avec le domaine et le taux d'activité ainsi qu'avec le type de profession exercée, mais également quant à l'adéquation de leurs qualifications et de leurs aspirations. Enfin, après avoir recueilli leur perception sur ces aspects, les bénéficiaires ont été interrogés sur les changements qu'ils souhaitaient opérer dans le domaine de l'activité lucrative, et dans quelle mesure les choix et leurs souhaits étaient potentiellement induits ou facilités grâce au dispositif PC Familles et au COFA PC Familles.

Premièrement, il convient de relever que la majorité des familles interrogées souhaite travailler davantage, pour gagner plus et sortir ainsi du dispositif PC Familles, mais également pour contribuer davantage aux assurances sociales (droit au chômage en cas de soucis, mais surtout, retraite). La majorité d'entre elles se heurtent toutefois à des difficultés qui empêchent de concrétiser ce souhait et qui sont décrites ci-dessous.

Parmi les motivations à maintenir une activité professionnelle, deux tiers des personnes interrogées trouvent que le poste qu'elles occupent correspond à leurs aspirations / formations / expériences. Le rôle du travail comme élément structurant dans la vie de tous les jours (avoir des horaires, un cadre, une activité qui occupe) est un facteur de motivation important, suivi de l'élément d'intégration sociale, par opposition à une situation de recours à l'aide sociale notamment, plus stigmatisante, le fait d'avoir des collègues, d'avoir un rôle et d'être utile dans la société ont souvent été évoqués. Le dispositif COFA PC Familles semble également jouer un rôle très positif sur le niveau de satisfaction de la situation socio-professionnelle des personnes qui répondent favorablement à la précédente question, les points spécifiques au COFA PC Familles sont présentés en détail dans le point suivant.

Il ressort de l'analyse que plus de la moitié des familles interrogées (17 familles) souhaiteraient idéalement travailler davantage. Parmi les familles qui souhaitent travailler davantage mais qui n'y arrivent pas, les raisons invoquées pour expliquer leur incapacité à augmenter leur taux de travail sont souvent liées à l'employeur qui n'est pas disposé à augmenter le taux de travail, mais aussi au fait qu'il ne leur est pas possible de changer d'emploi en raison d'enjeux liés à la distance des trajets (cela concerne surtout les personnes qui habitent en zone périurbaine ou les habitants des villes qui n'ont pas de véhicule individuel leur permettant de se rendre en zone périurbaine) ainsi que l'inadaptation des moyens de garde des enfants aux horaires de travail (principalement la contrainte des horaires du parascolaire qui rendent impossibles les horaires de travail irréguliers, du soir, de nuit ou de weekend). Aussi, pour certains ménages biparentaux, le fait d'avoir

l'un des deux parents (souvent la femme) qui consacre la majorité ou la totalité de son temps à l'éducation des enfants est également une raison invoquée pour ne pas travailler plus. Tous ces éléments rendent la possibilité d'envisager de travailler davantage peu probable, voir inenvisageables pour la grande majorité des familles rencontrées.

En plus des causes décrites ci-dessus, les ménages n'arrivent pas toujours à définir quels types d'aides supplémentaires pourraient garantir une meilleure conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie familiale. Ce qui ressort toutefois de manière assez claire en termes d'aides supplémentaires pour les personnes qui disent « jongler » entre leurs obligations professionnelles et leurs responsabilités familiales, est qu'une meilleure offre en matière d'accueil familial constitue le principal besoin avancé et qui pourrait améliorer concrètement la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales. Les personnes qui avancent ce besoin sont surtout les personnes qui travaillent dans des domaines avec des horaires irréguliers (domaine des soins, domaine des transports, commerce, etc.). Pour ces personnes-là, le fait qu'il n'existe pas de système de garde ou d'encadrement institutionnel de leurs enfants en dehors des heures dites de bureau rend toute augmentation de leur activité professionnelle peu envisageable.

Il convient également de noter que la majorité des personnes interrogées ne sont souvent pas au bénéfice de qualifications professionnelles élevées ou de diplômes leur permettant de choisir un autre poste ou de changer d'employeur rapidement et facilement : elles sont nombreuses à affirmer qu'elles ne pèsent pas lourd sur le marché du travail face aux employeurs du fait de leurs qualifications : leur pouvoir de négociation sur le taux de travail est souvent perçu comme faible.

Pour finir, il est également intéressant de noter que cette complication d'allier la responsabilité de parent avec un taux d'activité professionnelle élevé se fait surtout sentir auprès des parents qui élèvent seuls leurs enfants (mère ou père célibataire) ainsi que pour les parents avec des enfants en bas âge ou en âge d'être scolarisés mais n'étant pas encore suffisamment autonomes pour s'occuper seuls en dehors du cadre scolaire ou pour effectuer seuls les trajets entre l'école et le domicile.

Prestation COFA PC Familles

S'agissant de la prestation COFA PC Familles, la place de ce dispositif au sein des familles interrogées varie fortement en fonction des situations propres à chacune d'elle. Certaines familles interrogées étaient au bénéfice tant de prestations PC Familles que de COFA PC Familles, tandis que d'autres n'étaient au bénéfice que de prestations, sans bénéficier du programme COFA PC Familles.

Les questions posées dans ce cadre visaient à étudier la connaissance du dispositif COFA, le recours au coaching (coaching famille, coaching professionnel, formation, etc.), mais aussi à comprendre qui avait suivi le coaching et pourquoi (couple, un seul individu) afin de déterminer dans quelle mesure il avait eu une influence sur l'évolution de la situation professionnelle et familiale des bénéficiaires suite à leur participation au dispositif COFA ainsi que l'appréciation et l'utilité du dispositif COFA par les bénéficiaires.

Parmi les familles interrogées, douze familles ont déclaré connaître le dispositif COFA. Parmi celles-ci, la totalité d'entre elles connaissent COFA soit parce qu'elles y avaient eu recours par le passé ou parce qu'elles y avaient recours au moment où elles ont été interrogées. Parmi les familles qui ne connaissaient pas COFA et à qui le dispositif a été brièvement expliqué, les deux tiers se sont montrés intéressés à participer à COFA si la possibilité leur était offerte. Parmi celles qui déclinaient, les raisons évoquées étaient principalement dues au fait que les personnes indiquaient vouloir entreprendre une démarche de changement au niveau professionnel par leurs propres moyens (réorientation, formation, etc.).

S'agissant des personnes ayant participé au dispositif COFA, plusieurs enseignements peuvent être tirés des entretiens menés. Premièrement, la majorité (n=8) des personnes participantes à COFA a entrepris cette démarche seule (deux des familles interrogées sont en situation de monoparentalité et deux sont en situation de biparentalité). A l'inverse, dans trois familles interrogées, la démarche s'est faite pour les deux conjoints

en même temps. Toutes les personnes participantes ont suivi le programme en entier, personne ne l'a interrompu malgré des arrêts temporaires lié au COVID pour certaines familles.

Le taux de satisfaction du coaching proposé par COFA peut être qualifié d'élevé : sur les douze familles participantes, la moitié (six) a jugé la prestation très satisfaisante, un tiers (trois) l'ont jugé satisfaisante ; deux l'ont cependant jugé moyennement satisfaisante alors qu'une seule personne l'a jugée insatisfaisante. Le coaching professionnel ressort parmi les prestations offertes par le dispositif COFA comme étant la plus appréciée, suivie du coaching famille et de l'offre en formation professionnelle.

Parmi les sources de satisfaction des participants ayant apprécié la mesure figure principalement le fait que la situation professionnelle des participants interrogés semble s'être améliorée : un changement d'emploi et / ou une augmentation du taux de travail et / ou une augmentation des revenus seraient directement imputables au suivi. Concernant les revenus, les trois quarts (neuf) des participants à COFA ont vu leurs revenus augmenter par suite d'un passage à COFA, le quart restant (trois) a indiqué que leur niveau de revenu était resté le même.

Le dispositif COFA obtient également un niveau de satisfaction élevé chez les ménages concernés en raison du fait qu'il leur offre, sous certaines conditions, la possibilité de bénéficier du financement d'une formation visant à valoriser et à améliorer leur profil d'un point de vue professionnel. De plus, parmi les autres facteurs de satisfaction relevés par les ménages interrogés figure également le fait que le dispositif impose une régularité du suivi et que les coaches du dispositif font preuve d'un niveau de professionnalisme élevé.

D'après les interlocuteurs interrogés, ces points positifs semblent être des éléments ayant un impact déterminant sur la motivation des bénéficiaires à améliorer leur situation professionnelle. Les personnes interrogées indiquent d'ailleurs d'elles-mêmes que ces éléments ont eu un impact positif sur leur capacité à évoluer professionnellement non seulement en termes d'inspiration et de motivation, mais également plus concrètement d'augmentation de capacité à renégocier leur taux d'activité.

Parmi les personnes qui ont moyennement apprécié ou peu apprécié la mesure, les sources d'insatisfaction résident plus dans le fait que COFA n'ait pas été un élément déclencheur et d'amélioration de leur situation professionnelle de manière directe et/ou rapide. Les personnes insatisfaites évoquent le fait que leur situation s'est améliorée parce qu'elles ont entrepris des démarches seules afin d'améliorer leur situation et souhaitent ainsi attirer notre attention sur le fait qu'il n'y avait pas forcément de corrélation entre les améliorations de leur situation professionnelle et leur participation à COFA.

S'il fallait noter un point d'attention concernant COFA, c'est certainement celui d'une incompréhension de la part de quelques personnes qui n'ont pas pu bénéficier du financement d'une formation alors qu'elles l'auraient souhaité.

On peut également noter du côté des limites que bien que la plupart des personnes interrogées évaluent positivement l'impact du dispositif COFA sur leur situation professionnelle, ces mêmes personnes ne voient pas toujours de corrélation positive entre leur amélioration sur le plan professionnel (y compris leur niveau de rémunération) et le budget du ménage. Ceci est principalement dû au fait que lorsque les familles gagnent davantage, l'amélioration du salaire n'était pas suffisamment significative pour se passer du dispositif PC Familles, l'augmentation du revenu étant compensé par une baisse de la rente PC Familles. Tous s'accordent néanmoins à dire que bien que l'impact sur le portefeuille ne soit pas forcément immédiatement perceptible, l'amélioration de la situation sur le plan professionnel est source de motivation et permet non seulement d'envisager une amélioration du revenu du ménage à moyen / long terme mais offre également la possibilité d'envisager une sortie à terme du dispositif PC Familles.

Organisation familiale et système de garde

Le dernier constat issu de cette analyse concerne l'impact du dispositif PC Familles sur le système de garde ainsi que sur le modèle d'organisation familiale des ménages.

Concernant ce thème, des questions spécifiques ont été posées aux ménages concernant les systèmes de garde s'agissant de l'impact de ceux-ci en lien avec le dispositif PC Familles sur leur organisation familiale et la conciliation avec leur vie professionnelle, notamment s'agissant du recours à ces systèmes, des remboursements de frais et leur niveau de satisfaction.

Premièrement, il convient de relever qu'un tiers des ménages interrogés et ayant répondu aux questions de la garde ne semble globalement pas satisfait de son système de garde actuel. La source d'insatisfaction concerne principalement l'inadéquation entre la vie de famille et la vie professionnelle, d'ailleurs déjà relevée plus haut dans les constats sur l'emploi et les taux d'occupation. Comme indiqué au préalable, la problématique que rencontrent de nombreux parents concerne l'inadéquation entre les horaires de travail irréguliers et / ou de nuit et les horaires des structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance dans le canton et les communes vaudoises.

En plus de ce qui est relevé plus haut, les personnes interrogées mettent en cause l'inadéquation du système d'accueil de l'enfance et de la petite enfance aux travailleurs précaires qui, pour une grande partie d'entre eux, travaillent en dehors des horaires de bureau (soirs, nuits, weekends) et qui n'ont donc tout simplement pas accès aux systèmes de garde institutionnels. Ces personnes sont ainsi obligées d'avoir recours à des modes de gardes alternatifs impliquant le plus souvent la famille (enfants aînés, conjoint, etc.), les proches (voisins, amis de la famille, etc.) et la famille élargie (grands parents, oncles et tantes, etc.). Cette inadéquation est non seulement source d'une grande instabilité et d'un grand stress en termes d'organisation et d'adéquation de la vie familiale à la vie professionnelle pour de nombreuses personnes interrogées mais constitue également un frein pour certains parents à envisager de travailler plus, comme relaté plus haut.

Un autre constat qui peut être fait, et qui découle du premier, réside dans le fait que ces limitations en termes de système de garde sont particulièrement problématiques dans le cas des grandes familles (au-delà de deux enfants) ou lorsque les enfants ont des besoins spéciaux (handicap d'un des enfants, maladie lourde d'un des enfants, etc.). Dans ces situations, les familles interrogées indiquent n'avoir tout simplement pas d'autres options que d'avoir l'un des deux parents (lorsque les familles sont biparentales) qui ne travaille pas et qui s'occupe des enfants.

Au sein des familles monoparentales, cette option n'en étant pas une, les parents interrogés témoignent d'une solitude parfois profonde : bien qu'ils aient de nombreux enfants ou des enfants avec des besoins spéciaux, ils n'ont pas d'autre choix que de travailler s'ils veulent rester dans le dispositif PC Familles et ne pas « retomber au RI ». Ces situations, heureusement minoritaires dans les cas rencontrés, interrogent toutefois sur les limites d'un dispositif conçu pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

Un autre constat qui peut également être dressé et touchant lui aussi à la limite du dispositif concerne les personnes en situation de chômage. Bien connu parmi la population concernée, le risque de perdre son système de garde (fondé sur l'obligation d'avoir ou d'être à la recherche d'une activité professionnelle) pèse sur les chômeurs s'ils arrivent en fin de droit et constitue une source de stress supplémentaire. Car s'ils perdent leur droit au chômage, certains craignent une sortie du dispositif PC Familles, celui-ci étant principalement destiné aux ménages dont l'un des deux parents au moins maintient une activité professionnelle, et de ce fait, craignent également pour l'organisation de la garde de leur(s) enfant(s).

Finalement, le dernier constat qui peut être dressé dans cette catégorie et qui rejoint plusieurs éléments développés plus haut concerne l'organisation du modèle familial. En effet, il ressort de la présente analyse que le dispositif PC Familles permet à certains types de ménages, en fonction de caractéristiques bien définies telles que la présence d'une biparentalité dans la composition du foyer, un niveau de formation moyen à élevé et la disponibilité financière provenant d'un revenu d'un des deux parents qu'ils jugent suffisant pour couvrir les besoins du ménage et leur permettant de choisir un modèle de famille traditionnel, à savoir où un seul des deux parents est pas actif et l'autre reste dans le foyer pour s'occuper des enfants.

Dans ce cas, le dispositif PC Familles vient compléter le revenu du parent actif. Sachant que le revenu des hommes est souvent le plus élevé dans un couple hétéroparental et qu'il existe des biais culturels sur la répartition des tâches dans le couple, ce sont souvent (la totalité dans le cadre de cet échantillon) les femmes qui renoncent à travailler. Dans ce genre de situation, le dispositif PC Familles permet ainsi de « choisir » le modèle d'organisation familiale : soit les parents souhaitent gagner plus en travaillant les deux, mais s'occuper moins des enfants et sortir du dispositif PC Familles, soit les parents souhaitent gagner moins mais être au bénéfice de PC Familles pour avoir la possibilité d'avoir un des deux parents qui ne travaille pas et qui s'occupe des enfants.

5.4 Synthèse

Dans cette quatrième section, nous présentons d'abord les principales conclusions issues de l'analyse qualitative des entretiens avec les bénéficiaires du dispositif.

Les résultats de la présente analyse démontrent le bien-fondé et l'utilité du dispositif PC Familles, dont plus de 11'000 familles vaudoises ont été bénéficiaires entre 2011 et 2019. Ces résultats corroborent le fait que sans ce dispositif, ce sont sans aucun doute autant de familles qui se retrouveraient dans des situations de grande précarité tant sur le plan financier et donc matériel, qu'en termes social et de désintégration sur le marché de l'emploi. En d'autres termes : à l'aune des résultats de ce volet qualitatif de l'évaluation du dispositif PC Familles, on peut affirmer clairement que **le dispositif a un impact positif sur les ayants droits et qui est apprécié comme tel par les familles bénéficiaires interrogées.**

Parmi les enseignements qu'offre cette analyse qualitative, il convient également de souligner à quel point les ménages bénéficiaires du dispositif PC Familles interrogés sont tous très reconnaissants envers l'État de Vaud mais également envers la collectivité, de l'existence même de ce dispositif qui leur **permet très concrètement d'apporter une forme de stabilité dans l'organisation de leur vie familiale, une certaine indépendance financière et d'améliorer leur chances de succès sur le plan professionnel à moyen-long terme.**

Si le dispositif est jugé positivement par les personnes qui en bénéficient et que son utilité n'est plus à démontrer, il convient néanmoins de noter certaines limites et améliorations à envisager pour la suite du déploiement du dispositif. Ces améliorations concernent l'efficacité et l'efficience du dispositif mais également sa pertinence avec les besoins exprimés par le public cible.

Concernant le volet administratif du dispositif, les éléments d'information et de communication devraient être améliorés, conformément aux recommandations ci-dessous. Il ressort en effet que **les étapes des changements auxquels les ayants-droits font face** (changements lors du passage à la sixième année, etc.) **ne sont pas suffisamment communiqués en amont.** Par ailleurs, les bénéficiaires évoquent des difficultés dans leurs échanges avec le dispositif d'un point de vue des remboursements de frais : bien que les remboursements arrivent rapidement, le fait de devoir avancer de gros montants en début de mois sans avoir d'épargne ou suffisamment de sous sur le compte sont source d'angoisses et de stress. Ces situations ont un impact négatif sur le bien-être mais aussi sur le budget des ménages, qui indiquent concrètement devoir reporter certaines factures dans l'attente d'un remboursement, faute de ressources financières disponibles à la fin du mois, s'exposant parfois à des rappels et à des frais supplémentaires, voire à des poursuites.

Par ailleurs, les éléments liés à l'organisation familiale en termes d'accueil scolaire et préscolaire ressortent fortement dans la présente analyse comme étant en inadéquation avec les besoins. Bien que ces problématiques et que l'accueil extra-familial dépasse le champ d'action du dispositif PC Familles, il ressort tout de même chez un certain nombre de bénéficiaires qu'il y a une **réelle inadéquation entre la réalité des besoins des bénéficiaires (travail en soirée, de nuit ou le weekend) et l'offre des solutions de gardes offertes actuellement aux personnes bénéficiant du dispositif PC Familles.** Cela a un impact négatif non seulement pour les familles concernées mais également pour le dispositif. En effet, cela péjore l'État puisque

cette inadéquation entre les besoins en matière d'accueil extra familial semble être un frein très clairement exprimé par les familles concernées à travailler davantage et donc potentiellement à être indépendant dans une plus grande mesure du soutien financier issu du dispositif PC Familles.

Enfin, si l'effet de la conjonction des dispositifs COFA et PC Familles concerne une partie seulement des ménages interrogés dans le cadre de notre échantillon, il n'en demeure pas moins que le **coaching famille, type case management, et le remboursement des formations professionnelles semblent être respectivement des moyens très concrets et efficaces pour répondre aux besoins des familles tant dans leur organisation interne que concernant leur situation professionnelle sur le marché du travail.** Les investissements ponctuels consentis par l'État dans le domaine de la formation semblent ainsi améliorer la situation des personnes concernées dans la durée.

6 PRESTATIONS ET CHARGES FINANCIERES

Le présent chapitre s'attache à présenter le recours aux prestations de la part des ménages bénéficiaires, la charge financière qui en découle pour le régime et leur évolution respective dans le temps.

L'objectif de ce chapitre est de synthétiser les tendances d'évolution des différentes prestations offertes par le régime et d'en apprécier les effets pour le futur du dispositif.

6.1 Recours aux prestations

L'évolution démographique du dispositif, sous-entendu la croissance du nombre de ménages et de personnes ayant recours aux prestations PC Familles au sens large, est détaillée à la section 3.3. La présente section a pour vocation de mettre en évidence l'évolution du **recours aux prestations** par les familles. Trois types génériques de prestations sont retenus et détaillés par la suite, à savoir

- Les **prestations complémentaires** au sens propre ;
- Le **remboursement des frais médicaux** ;
- Le **remboursement des frais de garde** des enfants.

Ces différentes prestations du dispositif sont lues au travers du nombre de familles ayant recours à chacune d'elle et des montants impliqués.

Structure du recours aux prestations par les ménages

Si près de 100% des ménages inscrits dans le dispositif ont en 2019 bénéficié de montants de prestations complémentaires à proprement parler, l'atteinte de cette valeur n'est que très récente. En effet, il est observé que celle-ci se situait proche des 80% durant les premières années d'entrée en vigueur du régime pour progressivement atteindre les 100% comme le met en évidence la figure de gauche ci-dessous. Le complément à 100% correspond aux ménages qui sont bénéficiaires du dispositif uniquement pour le remboursement de frais médicaux ou de garde.

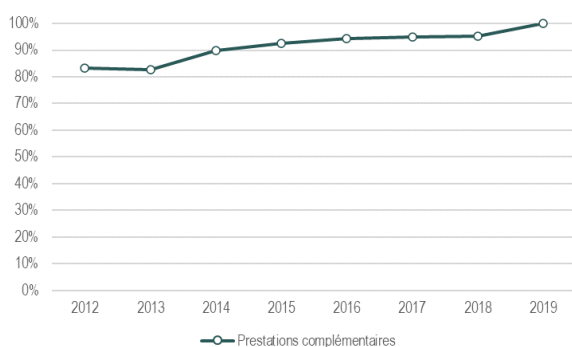


Figure 35 : Evolution de la part des ménages bénéficiaires ayant recours aux prestations complémentaires

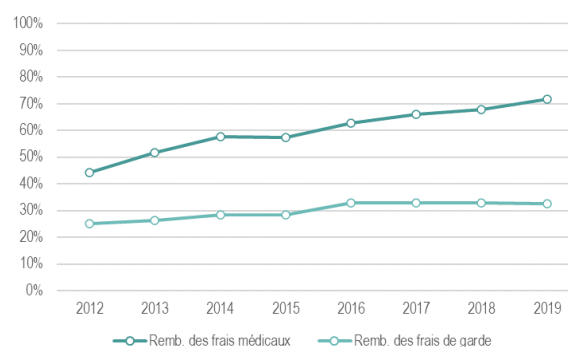


Figure 35 : Evolution de la part des ménages bénéficiaires ayant recours aux prestations de remboursement des frais médicaux et de garde.

Dans le cas des prestations de remboursement, il apparaît que le **remboursement des frais médicaux** touche en 2019 un peu plus de 70% des ménages bénéficiaires, valeur qui présente une croissance soutenue sur toute la durée du régime tel qu'illustré sur la figure de droite ci-dessus. Dans le cas du **remboursement des frais de garde**, on observe qu'un peu plus de 30% seulement des familles y ont recours. Cette valeur est extrêmement stable depuis 2016 et n'a que très peu évolué depuis les débuts du régime (25% en 2012). Cette lecture met en exergue le plus faible intérêt de la part des familles pour la garde des enfants. Ceci soulève la question de la raison du constat. Deux éléments d'explication qui ne couvrent certainement pas tout le champ des raisons peuvent être apportés à la lumière des résultats des entretiens avec les bénéficiaires. La

première explication est la difficulté rencontrée à souscrire à de la garde institutionnelle pour les familles dont l'activité implique des horaires atypiques. La deuxième explication se cache dans le taux d'occupation relativement bas des ménages biparentaux qui pour une part relève d'un choix de vie des familles et qui par conséquent n'émettent pas de souhait de garde.

Les montants annuels moyens de prestations par famille présentent une évolution à la hausse dans les trois cas. Durant les 5 dernières années, la **croissance annuelle des montants par ménage** est de +5.1% pour les prestations complémentaires, de +5.4% pour les remboursements de frais médicaux et de +6.1% pour le cas du remboursement des frais de garde. Ces évolutions sont rapportées dans la figure ci-dessous.

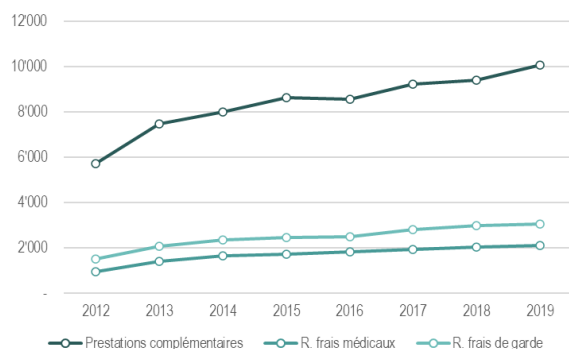


Figure 36 : Evolution des montants annuels moyens par ménage bénéficiaires pour les trois types de prestations retenus.

Comme mentionné à la section 3.3, la taille moyenne des ménages a évolué depuis l'entrée en vigueur du dispositif. Il apparaît intéressant d'en tenir compte afin de déterminer les taux de croissances des montants impliqués par personne dans le but de neutraliser l'effet purement démographique.

Cette correction n'a pas d'effet fondamental sur la structure des évolutions des trois types de prestations illustrées ci-contre. Toutefois, les valeurs de croissance annuelle en sont un peu modifiées et majoritairement à la baisse.

Dès lors et toujours sur une fenêtre d'observation limitée aux 5 dernières années, la **croissance annuelle des montants par personne** bénéficiaire est de +4.7% pour les prestations complémentaires, de +5.0% pour les remboursements de frais médicaux et de +5.7% pour le cas du remboursement des frais de garde.

Entre 2018 et 2019, une évolution un peu différente est observée par rapport à la tendance décrite ci-dessus. En effet, on assiste à une hausse plus soutenue des prestations complémentaires (+7.1% à l'échelle des ménages et +6.3% à celle des personnes) que dans le cas des remboursements de frais (+2.5% à l'échelle des ménages et +1.8% à celle des personnes).

6.2 Structure des montants impliqués

La structure et l'évolution du recours des ménages au bénéfice des PC Familles aux types de prestations présentées ci-dessus implique une évolution des parts que représentent ces différentes prestations dans les montants totaux. L'appropriation progressive par les bénéficiaires des remboursements a eu pour effet de faire diminuer la part dans le total des prestations complémentaires. Celles-ci sont passées d'un peu plus de 85% des montants impliqués en 2012 à 79% en 2018 comme l'illustre la figure de gauche ci-dessous.



Figure 37 : Evolution de la part des ménages bénéficiaires ayant recours aux prestations complémentaires

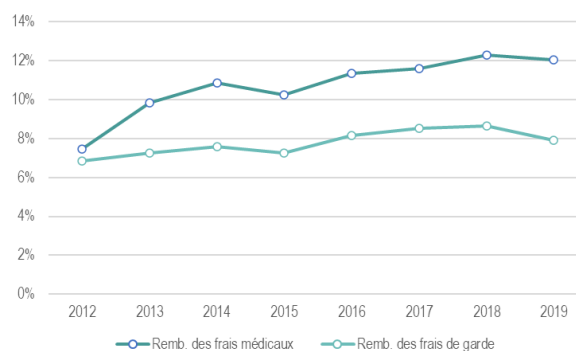


Figure 38 : Evolution de la part des ménages bénéficiaires ayant recours aux prestations de remboursement des frais médicaux et de garde.

L'origine de cette baisse de la représentativité des prestations complémentaires dans les montants totaux tient avant tout de la hausse des montants impliqués par le remboursement des frais médicaux, l'évolution comme mentionné de ceux de frais de garde étant plus modérée. Déjà plusieurs fois mentionnée, l'année 2015 présente un phénomène de rebond au sein du dispositif qui est également visible sur l'appropriation par les bénéficiaires des prestations de remboursement.

Finalement, les **montants totaux** impliqués tant par le versement des prestations complémentaires aux familles et par le remboursement des frais médicaux et de garde atteignent en 2019 CHF 83.6 millions selon le rapport annuel 2019 ce que l'analyse des données confirme. Près de 20% de ce montant sont dévolus au remboursement de frais.

6.3 Synthèse

L'évolution enregistrée du montant total ces dernières années tient pour majorité dans l'évolution démographique du dispositif à savoir la hausse du nombre de ménages bénéficiaires et la croissance de leur taille moyenne.

Toutefois, une composante non-démographique de cette évolution est également identifiée dont l'origine reste difficile à attribuer à une cause unique. Deux raisons potentielles peuvent néanmoins être mentionnées : le report partiel de la hausse des taux d'activité sur les revenus des ménages et la concentration progressive de situations familiales plus compliquées font que les charges par ménages peuvent augmenter.

7 EVALUATION DU DISPOSITIF

Ce chapitre porte sur l'évaluation à proprement parler du dispositif au travers de certains points particuliers, que ceux-ci soient directement liés aux objectifs premiers du dispositif, soient dictés par son évolution récente ou découlent des constats faits sur la base des diagnostics des profils des bénéficiaires, de leurs trajectoires, de leur vision du dispositif ou encore du diagnostic des prestations et de la charge financière associée.

Cette évaluation porte donc sur les points spécifiques suivants :

- Evaluation des effets de la régionalisation du dispositif ;
- Evaluation de l'impact de l'évolution des allocations familiales pour le dispositif ;
- Evaluation de la généralisation du programme COFA PC Familles ;

pour finalement se concentrer sur l'atteinte des objectifs par le dispositif.

7.1 Evaluation des effets de la décentralisation du dispositif

En décembre 2015, le Grand Conseil a adopté une modification légale de la LPCFam donnant au Conseil d'Etat la compétence de déléguer à des organes décisionnels décentralisés la prise en charge et le suivi des demandes PC Familles. La mise en œuvre progressive de cette décentralisation du dispositif a été initiée en 2015 pour être complète dès 2017. L'objectif associé à ces Centres régionaux de décisions (CRD) liés aux Régions d'action sociale (RAS) est de permettre un octroi des prestations de proximité, une meilleure réactivité et une amélioration de l'accompagnement des bénéficiaires. Cette mesure a permis de répondre à l'une des recommandations du Bureau BASS dans sa première évaluation du dispositif.

L'indicateur indirect de la distribution géographique et typologique sur le territoire cantonal est mobilisé à cet effet notamment dans le but d'évaluer si la décentralisation du dispositif a pu avoir un effet bénéfique sur la couverture de la population vaudoise en toute région.

A la lecture des résultats d'analyse géographique présentés à la section 3.4, il apparaît que le taux de ménages bénéficiaires est en 2019 homogène entre les différentes régions géographiques et typologiques (milieux urbains) du canton si l'on neutralise les disparités démographiques et socio-économiques régionales. Il est dès lors possible de conclure que **la décentralisation a favorisé l'amélioration de la couverture de la population vaudoise** par le dispositif en particulier dans les régions rurales et périurbaines du canton. En ce sens, l'objectif visé par la décentralisation est atteint.

7.2 Evaluation de l'impact de l'évolution des allocations familiales

Le paquet fiscal RIE III du Canton de Vaud a introduit une augmentation progressive depuis 2016 des allocations familiales. Cette série d'adaptation des montants doit prendre fin en 2022. Dans le même temps, une adaptation de la franchise sur le revenu d'activité était appliquée au dispositif dans le but de renforcer son effet incitatif. Etant donné les effets négatifs pour certaines situations de revenu des ménages bénéficiaires, l'adaptation à la hausse des allocations familiales pouvait être vue comme un moyen de compenser l'impact de la franchise.

Une analyse de l'évolution des montants annuels moyens d'allocations familiales perçus par les ménages bénéficiaires met en évidence une évolution à la hausse sur toute la période d'étude. La première adaptation actée dès septembre 2016 de +8.7% pour les deux premiers enfants a eu un effet limité (+5.8%) et perceptible uniquement à partir de 2017. La seconde adaptation en 2019 de +20.0% pour les deux premiers enfants et de +2.7% pour les suivants est directement perceptible. Toutefois, cette évolution se solde par une croissance des allocations perçues de +16.2%, valeur expliquée par la composition des ménages bénéficiaires.

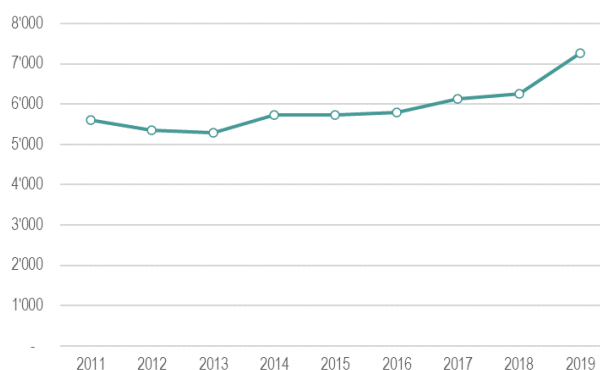


Figure 39 : Evolution des montants annuels moyens d'allocations familiales perçus par les familles bénéficiaires

A la lecture des résultats de l'évolution démographique au sein du dispositif, il apparaît **que l'augmentation des allocations a joué un rôle dans le ralentissement de la croissance des bénéficiaires** tel qu'observé entre 2018 (+10.3% annuel) et 2019 (+4.3%). Finalement, il est important de relever que dès 2022, l'effet de l'évolution des allocations familiales devrait être négatif en raison de la baisse programmée des montants dès le troisième enfant, compte tenu de la composition des familles au bénéfice du dispositif.

7.3 Evaluation de la généralisation du programme COFA PC Familles

Pour donner suite à la recommandation du Bureau BASS, la généralisation du programme COFA PC Familles a été progressivement actée dans les régions du canton. Il ressort des entretiens avec les bénéficiaires que le programme, s'il n'a pas forcément d'impact direct sur les revenus des ménages, constitue un **moyen très concret et efficace pour répondre aux besoins d'accompagnement des familles** tant dans leur organisation interne que concernant leur situation professionnelle sur le marché du travail. En cela, le dispositif de coaching familial atteint son but.

Les ménages bénéficiaires visés par l'accompagnement des familles en vue du passage clé des 6 ans de leur cadet sont invités à rejoindre le programme, en principe au moins 12 mois avant cette échéance. Sur ce point qui met en évidence le caractère de proactivité demandée aux familles, il est intéressant de relever qu'il existe un **décalage important entre le nombre de ménages informés de la possibilité pour eux d'entrer dans le programme et le nombre de familles qui réellement y souscrivent**. En effet, les statistiques du dispositif en lien avec le programme font état d'un taux d'adhésion de 37% soit près d'un ménage sur trois uniquement. Ce taux apparaît plus élevé pour les familles monoparentales (48%) que pour les biparentales (29%). De même, le taux est plus élevé parmi les ménages extra européens (48%), qu'européens (38%) ou encore que suisses (31%). Le caractère volontaire d'entrée des familles dans le programme met en évidence un trait intéressant d'implication particulière des deux groupes de ménages que sont les ménages monoparentaux d'une part, et les ménages extra-européens d'autre part. Il n'en demeure pas moins que cette observation soulève la question des raisons d'une adhésion aussi faible à ce programme d'aide au passage des 6 ans du dernier enfant, en particulier parmi la population suisse et/ou biparentale.

7.4 Evaluation de l'atteinte des objectifs du dispositif

Les **objectifs du dispositif** sont pour rappel de notamment réduire le recours au régime du revenu d'insertion, d'augmenter l'autonomie financière des familles, de favoriser le maintien ou l'augmentation de l'activité lucrative ou encore de favoriser la conciliation entre la vie privée et l'activité professionnelle. A la lecture des différents diagnostics posés précédemment et de l'évolution statistique du dispositif, les appréciations suivantes peuvent être faites :

1. L'objectif de **réduire le recours au régime du revenu d'insertion** peut être considéré comme atteint pour plusieurs raisons. Premièrement, la lecture statistique de l'évolution de la provenance des ménages met en évidence le report soutenu depuis le régime RI durant les premières années, report qui est suivi par sa stabilisation au rythme d'environ 10% des nouvelles entrées dans le dispositif. Deuxièmement, il apparaît à la lecture des trajectoires sur la période analysée que le retour en définitif de ménages vers le régime du RI (11%) est inférieur de plus de deux fois aux arrivées cumulées (23%). Finalement, les récents résultats du programme Coaching familles mettent en avant l'intérêt de celui-ci pour le dispositif en limitant les redirections éventuelles de familles au régime RI au passage des 6 ans de leur cadet.
2. L'objectif qui vise à **augmenter l'autonomie financière des familles** peut également être considéré comme atteint. En effet, les retours des entretiens avec les bénéficiaires font état de l'apport du dispositif et du programme COFA PC Familles pour la stabilité et progressivement l'autonomie financière des familles. D'un point de vue plus quantitatif, l'atteinte de cet objectif est également perceptible au travers du renforcement progressif des taux d'occupation et des revenus des familles comme du taux de sorties « définitives » du dispositif. La pleine valorisation des prestations qui ont pour but de soutenir la conciliation de la vie privée et de l'activité professionnelles pour les ménages bénéficiaires ne peut pour l'heure pas être atteinte, ce pour des raisons notamment externes au dispositif et qui pénalisent le renforcement du taux d'occupation.
3. L'objectif de **favoriser l'activité lucrative** en la maintenant voire en l'augmentant pour les familles au bénéfice des PC Familles peut être considéré comme atteint. En effet, les résultats des diagnostics de l'activité et du revenu du travail des bénéficiaires mettent en évidence une augmentation générale du taux d'activité et par incidence du revenu du travail. Cette augmentation est d'autant plus marquée en 2019. Les adaptations portées à la franchise semblent atteindre leur objectif. En effet, les constats formulés ci-dessus permettent de relever le caractère incitatif du dispositif à maintenir le taux d'activité depuis 2015 voire à le renforcer depuis 2017 au sein des ménages bénéficiaires.
4. L'objectif de **favoriser la conciliation entre la vie privée et l'activité professionnelle** des ménages bénéficiaires est partiellement atteint. La lecture conjointe des résultats d'analyse du taux d'occupation au sein des ménages et d'analyse du recours aux prestations de garde des enfants met en évidence la difficulté rapportée dans les entretiens pour certaines familles de valoriser la prestation de remboursement du fait de l'inaccessibilité des prestations de garde institutionnelle elles-mêmes. Les horaires atypiques sont souvent mis en cause. Il apparaît que le problème ne relève pas tant du dispositif lui-même que du contexte global de l'accueil de jour qui peine à ce jour à répondre aux besoins plus spécifiques dont les familles bénéficiaires peuvent faire preuve.

8 CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

L'étude d'évaluation du dispositif PC Familles montre que les objectifs principaux du dispositif sont en grande partie atteints. De manière générale, il apparaît que le dispositif a un impact positif sur les bénéficiaires et que cet impact est perçu comme tel par les ayants-droits.

Fort de ces constats positifs sur le dispositif PC Familles il apparaît que celui-ci reste perfectible notamment sur des points très précis de son fonctionnement. Plusieurs recommandations sont formulées dans le but d'améliorer encore cet outil de la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté au sein de la population. Celles-ci touchent à la fois des points d'organisation, d'accompagnement et de prestations ou encore de suivi pour finalement renforcer le dispositif dans sa globalité.

En termes d'organisation et de communication

R1 : Améliorer et diversifier la communication avec les bénéficiaires concernant le suivi administratif

Si la plupart des bénéficiaires saluent la grande efficacité du dispositif d'un point de vue administratif, une partie d'entre eux a indiqué avoir rencontré des problèmes de suivi lors de remboursement de frais (perte des pièces envoyées, délai de traitement des remboursements parfois plus long que la normale, etc.). Certains bénéficiaires ont également relevé le fait que les informations quant aux changements des montants versés liés aux changements des droits (baisse de la prestation complémentaire dès le 6^{ème} anniversaire du cadet, extinction des droits aux 16 ans du cadet, modification des prestations en fonction des changements de revenus pour les personnes actifs à un taux variable) pourraient intervenir plus en amont afin de leur laisser la possibilité d'anticiper ces changements.

Afin d'améliorer cet aspect, il devrait être envisagé d'améliorer la communication et les moyens de communication ainsi que la gestion sur le plan administratif des dossiers des bénéficiaires. Par ailleurs, pour un certain nombre de familles interrogées, l'extinction des droits lors de l'atteinte de l'âge de 16 ans du cadet paraît une échéance lointaine, leur enfant le plus jeune étant encore loin d'atteindre l'âge des 16 ans. Ces ménages affirment aussi que plus leurs enfants grandiront, plus il sera aisé d'augmenter leur taux de travail ; les personnes interrogées se disent alors moins inquiètes concernant l'extinction. Toutefois, ces changements mériteraient d'être rappelés bien en amont, afin de permettre aux bénéficiaires de s'y préparer au mieux et pour éviter des situations financières compliquées.

En termes d'accompagnement et de prestations

R2 : Atténuer l'effet du passage des 6 ans, COFA n'étant pas suffisant pour « amortir le choc » financier

Concernant l'effet du passage des 6 ans de l'enfant cadet au sein d'un ménage, la baisse de la rente PC Familles semble souvent avoir un effet lourd sur l'organisation des finances des ménages, qui indiquent mettre plusieurs mois à s'adapter à ce changement conséquent pour leur budget mensuel. Bien que les montants à disposition des familles concernées n'étaient pas connus à l'avance par l'équipe d'évaluation, des baisses de l'ordre de la moitié de la rente ont été évoquées par les familles concernées par ces modifications de versement des prestations complémentaires au passage du 6^{ème} anniversaire.

Une option envisageable pour amoindrir ce choc qui semble peser sur les finances des ménages consisterait à lisser le passage de la rente par plusieurs paliers consécutifs, à l'approche du sixième anniversaire du cadet puis après le passage du cadet. Sans effet sur la modification de la rente du point de vue des finances publiques (ni baisse, ni augmentation par rapport à la situation actuelle), ce changement de pratique

permettrait aux familles de modifier progressivement leurs dépenses, voire d'augmenter leurs autres apports financiers notamment ceux issus des revenus liés à l'activité professionnelle des parents.

R3 : Au sein de COFA, aider davantage de personnes à se former

Parmi les bénéficiaires du programme COFA interrogés, un certain nombre d'entre eux a indiqué avoir bénéficié d'une formation permettant concrètement d'améliorer leurs chances de décrocher un emploi mieux rémunéré sur le marché du travail, faisant valoir des qualifications récentes. Certains bénéficiaires COFA ont toutefois indiqué que leur demande de bénéficier d'une formation payée n'a parfois pas été acceptée par l'autorité de gestion.

Sans entrer dans les détails des raisons individuelles de chaque cas pour lesquels une non-entrée en matière a été prononcée mais considérant que l'amélioration des chances à décrocher un emploi mieux rémunéré sur le marché du travail par des travailleurs qualifiés n'est plus à prouver, il serait intéressant d'élargir l'accessibilité à une formation payée par COFA par les bénéficiaires qui le souhaitent et qui définissent un objectif professionnel clair. Ceci doit également permettre aux ménages de renforcer leur taux d'occupation.

R4 : Introduire un coaching plus global de case management aux ménages dans le besoin

Parmi les bénéficiaires du programme COFA interrogés, le coaching famille est une prestation qui revient souvent en termes d'appréciation par les familles concernées quant à son utilité et sa pertinence. En effet, les ménages qui bénéficient de ce coaching ont souvent souligné l'importance d'avoir une personne référente qui les aide dans leurs démarches administratives et dont les missions semblent s'apparenter à celles du case management.

Étant donné que les difficultés rencontrées par certains ménages interrogés dans le cadre des entretiens sont loin d'être uniquement financières mais également souvent de l'ordre organisationnel, de la gestion administrative et des démarches à entreprendre, une possibilité serait d'étendre cette prestation qui s'apparente à celle du case management au sein de COFA à l'ensemble des familles du dispositif PC Familles, y compris celles qui ne sont pas intégrées à COFA. L'amélioration de certains aspects organisationnels de la vie des familles dans le besoin leur profiterait à elles-mêmes mais également aux différents services étatiques qui ne disposent pas des compétences et des moyens pour aider ou assister les ménages dans leur globalité.

R5 : Envisager la mise à disposition de micro-prêts pour les dépenses imprévues

Si environ la moitié des bénéficiaires interrogés a déclaré ne pas avoir de dettes ou de poursuites, la totalité des personnes interrogées indique ne pas pouvoir faire face à une dépense importante imprévue. Lorsque les personnes interrogées ont dû y faire face, ce sont souvent soit les proches qui sont sollicités pour des prêts et, lorsque ce n'est pas possible, la carte de crédit ou le petit crédit à la consommation sont souvent évoqués comme moyen ultima ratio.

Afin d'éviter aux bénéficiaires d'entrer dans la spirale infernale des crédits et des remboursements d'intérêts souvent élevés dans le cadre de prêts à la consommation ou de retards de paiements des factures de carte de crédit, il serait intéressant d'envisager un système de micro-prêts sans intérêts permettant de faire face aux dépenses imprévues. Ces prêts pourraient être combinés avec les rentes versées dans le cadre des PC Familles avec un ajustement à la baisse des rentes, étalées sur plusieurs mois, jusqu'à remboursement des montants dus.

R6 : Porter une attention particulière aux besoins des familles monoparentales

Parmi les profils des ménages interrogés dans le cadre de cette étude, il ressort assez clairement dans les caractéristiques des ménages que les familles monoparentales sont celles qui ont le plus de difficultés à conjuguer leurs responsabilités familiales avec leurs responsabilités professionnelles.

Afin d'éviter des situations de grande précarité sur le plan matériel ou de détresse sociale dont font état certains bénéficiaires monoparentaux, il conviendrait de mieux cerner les enjeux liés aux possibilités

d'activité des ménages monoparentaux et ainsi d'assurer un revenu, notamment en lien avec le nombre d'enfants au sein des familles. Une meilleure compréhension des limites admissibles serait atteinte par une étude spécifique portant sur cette thématique de l'activité des ménages monoparentaux. Celle-ci doit finalement permettre d'adopter une posture plus adaptée vis-à-vis de la pression mise sur les ménages monoparentaux quant à leur taux d'occupation.

R7 : Porter une attention particulière à la thématique du logement

Les analyses de la structure de charges du logement pour les ménages bénéficiaires mettent clairement en évidence le fait rapporté également par les familles dans le cadre des entretiens que le loyer constitue un élément prépondérant dans les difficultés rencontrées. Ceci, couplé au fait établi que les loyers des ménages bénéficiaires suivent l'évolution des coûts du marché, nécessite de porter une attention particulière aux prix de location en vigueur.

Sur cette base, il découle que le mécanisme actuel qui lie en partie le barème du loyer utilisé dans le dispositif au contexte cantonal de vacance du logement pourrait manquer sa cible. En effet, l'indicateur de taux cantonal de vacance du logement présente deux caractéristiques qui peuvent être considérées disqualifiantes. Premièrement, le phénomène de vacance du logement est fortement hétérogène au niveau des régions et des typologies urbaines, la pression pouvant être simultanément forte sur une ville et faible sur sa périphérie ou entre les régions. Deuxièmement, si une hausse des loyers accompagne rapidement une baisse du taux en question, le phénomène inverse présente une réadaptation beaucoup plus lente et surtout partielle. Compte-tenu de ces éléments il conviendrait plutôt d'adapter le dispositif pour caler le barème sur le niveau des loyers récents que de pratiquer un mécanisme de plus-value en fonction d'un seuil de taux de vacance du logement.

En termes d'évaluation ou de suivi du dispositif

R8 : Intégrer des informations relatives aux activités des bénéficiaires

La richesse des informations récoltées auprès des bénéficiaires dans le cadre de la gestion des dossiers et de la délivrance des prestations permet un suivi détaillé des profils des bénéficiaires et de leur évolution.

Dans le but de comprendre ce qui peut expliquer certaines situations ou évolutions observées sur la base de ces données, un élément apparaît manquant pour offrir une lecture complète de la population au bénéfice des PC Familles, à savoir le volet socio-économique. Il est donc proposé d'ajouter deux informations à la collecte systématique et faisant l'objet d'un suivi régulier à l'image du taux d'activité, lesquelles sont :

- le statut dans la profession des personnes actives ;
- le domaine d'activité des personnes actives ou à la recherche d'un emploi.

L'ajout de telles informations doit permettre de suivre l'apparition de tendances et d'en caractériser l'origine structurelle versus conjoncturelle à la fois pour le suivi du dispositif ou plus largement celui de la problématique sociale en lien avec l'économie au niveau cantonal.

9 ANNEXES

Évaluation du dispositif de prestations complémentaires pour familles (PC Familles) du Canton de Vaud pour la période 2015 - 2019

Canevas entretiens qualitatifs familles

Introduction sur la démarche et les différentes étapes de l'étude, le précieux des informations partagées, le caractère non obligatoire et tout à fait confidentiel de l'enquête.

1. Profil du ménage/de la famille

1.1. Général

Quelle est votre nationalité (CH-autre) ? Êtes-vous en cours de naturalisation ou vous vous êtes-vous récemment naturalisé ?

Pourriez-vous brièvement présenter votre situation familiale ? (*Nombre d'adultes, rôles, relations, caractère récent ou non de la situation et des relations*)

Combien d'enfants avez-vous ? De quels âges ?

Est-ce que vos enfants sont scolarisés / suivent une formation professionnelle ?

1.2. Logement

Vivez-vous dans un logement subventionné ou à loyer libre ? Quel est le montant de votre loyer annuel (idéalement, avec ET sans les charges) ?

Combien de pièces avez-vous ? Êtes-vous satisfait avec votre logement ? Si non, pourquoi (loyer trop cher, appartement trop petit) ? (PROFIL ?) Depuis quand habitez-vous ici ?

Que souhaiteriez-vous modifier quant à votre logement ? Qu'est-ce qui vous en empêche ? (Le loyer, localisation, obligation familiale).

1.3. Ressources

Avez-vous bénéficié de l'aide sociale avant d'arriver aux PC Familles ?

Comment jugez-vous votre situation financière avec le soutien des PC Familles ? Est-ce que votre situation financière s'est stabilisée avec les PC Familles ?

Qu'est-ce qui a été positif avec ce changement, qu'est-ce qui a été moins positif ?

Avez-vous des dettes / poursuites ?

Avez-vous déjà rencontré des difficultés lors de modifications dans les prestations reçues par les PC Familles ? Vous est-il arrivé de devoir rembourser des prestations ?

1.4. Travail

Pour les couples, les questions sont adressées aux deux parents

Exercez-vous actuellement une activité professionnelle ? Dans quel domaine travaillez-vous ? A quel pourcentage, pourquoi ? (Quels sont vos revenus) ?

Quel type de poste occupez-vous ? Correspond-il à vos aspirations/votre formation/votre expérience ?

Souhaiteriez-vous travailler plus ? Si oui, quelles sont les raisons qui vous en empêchent (*Garde, etc.*) ? Quelles sont les aides / soutiens dont vous auriez besoin pour pouvoir travailler plus ?

Si vous êtes en recherche d'emploi, recevez-vous un appui dans ce domaine (*par exemple ORP*) ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que vous souhaiteriez avoir un appui ? De quel type ? Sur quels aspects ?

Est-ce que votre situation professionnelle s'est modifiée depuis que vous bénéficiez des PC Familles ? Est-ce que le changement a un lien avec les PC Familles ?

2. Dispositif PC Familles

2.1. Recours au dispositif

Depuis quand recevez-vous une aide des PC Familles/de quand à quand avez-vous reçu cette aide ?

Pourriez-vous nous raconter la manière dont vous avez été informé de l'existence des PC Familles et ce qui vous a conduit à demander cette prestation (bouche à oreille, service étatique, employeur, COFA, autre) ?

Dans quelle situation vous trouviez-vous au moment de demander les PC Familles ?

Depuis que vous recevez cette aide, y a-t-il eu des changements dans votre vie ? Si oui, lesquels ? quel est le lien que vous identifiez avec le dispositif PC Familles ?

Savez-vous que lors du calcul de la PC Familles, une franchise est appliquée sur votre revenu d'activité ? Comment jugez-vous cette mesure ?

2.2. Accès et aspects administratifs

De manière plus générale, dans quelle mesure les aides PC Familles ont-elles eu ou ont une influence sur votre situation familiale ?

Que pensez-vous des démarches administratives que vous avez dû remplir (fourniture de documents, bonnes informations au bon moment, etc.) ?

Quelles informations avez-vous reçu en lien avec les remboursements de frais ?

Pour vous, quelles sont les forces du soutien PC Familles ? Quelles sont les faiblesses que vous identifiez ?

3. COFA PC Familles et autres aides

Personne (famille) bénéficiant de la rente PC Familles, enfant de moins de 6 ans

Avez-vous entendu parler du dispositif COFA PC Familles ?

Pour les familles dont les enfants ont atteint le seuil des 6 ans :

Bénéficiez-vous ou avez-vous bénéficié du programme COFA PC Familles ?

Si non : Personne (famille) bénéficiant de la rente PC Famille, avec enfant de plus de 6 ans (ne bénéficiant pas du COFA PC Familles – refus ou programme pas proposé)

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous refusé ce programme ? / Pour quelle raison ne bénéficiez-vous pas de ce programme ? Si vous en aviez la possibilité, est-ce que vous souhaiteriez faire appel à ce programme dans le futur ?

Si oui : Personne (famille) bénéficiant de la rente PC Familles, avec enfant de plus de 6 ans + bénéficiant/ayant bénéficié du programme COFA PC Familles

Avez-vous suivi le programme COFA en entier ou a-t-il été interrompu ? S'il a été interrompu, pour quelle(s) raison(s) ?

Quand ou depuis quand suivez-vous/avez-vous suivi ce programme ?

Demander qui l'a suivi pour les couples (*un seul conjoint ou les deux*)

De quel type de soutien /coaching avez-vous bénéficié ?

Dans le cadre du programme COFA PC Familles, une formation a-t-elle été financée ?

De manière générale, comment jugez-vous le coaching professionnel dont vous avez bénéficié par COFA ?

Comment votre situation professionnelle a-t-elle évolué suite au (grâce à, durant votre suivi) COFA ?

Votre revenu a-t-il augmenté ?

Comment votre situation familiale a-t-elle évolué suite au (grâce à, durant votre suivi) COFA ?

Avez-vous accès à d'autres aides ? Lesquelles ? Quelle importance ont ces aides pour votre famille ?

Avez-vous des besoins financiers particuliers qui ne seraient pas couverts actuellement ?

4. Changement de catégorie et extinction du droit

Pour catégorie moins de 6 ans :

Avez-vous été informé que l'aide financière des PC Familles est plafonnée (elle peut donc diminuer pour certains ménages) avec le 6ème anniversaire de votre dernier enfant ? Si oui, comment avez-vous été informé ?

Que pensez-vous entreprendre pour passer au mieux cette étape ?

Vous a-t-on parlé du programme COFA PC Familles ? Si oui, par qui ? Envisagez-vous d'y participer ?

Pour la catégorie qui a vécu le passage catégorie moins de 6 ans à plus de 6 ans (pour famille ayant refusé le programme COFA Famille)

Quels changements avez-vous constaté avec le 6ème anniversaire de votre dernier enfant ? Avez-vous constaté une baisse ?

Si oui, comment avez-vous vécu cette baisse ? Qu'avez-vous entrepris pour équilibrer votre situation financière ?

Comment aviez-vous été informé de la baisse ? Comment avez-vous été accompagné ?

Qu'est-ce qui pourrait être amélioré pour faciliter ce passage ?

Pour catégorie entre 6 et 16 ans :

Avez-vous été informé que les PC Familles s'arrêtent lorsque le dernier enfant atteint l'âge de 16 ans ? Si oui, comment en avez-vous été informé ?

Quelles seront les conséquences concrètes pour votre famille de la sortie du dispositif PC Familles ? Redoutez-vous ce passage ? Que pensez-vous entreprendre pour passer au mieux cette étape ?

Est-ce que vous pensez changer votre taux d'occupation ou votre travail quand votre dernier enfant aura 16 ans ? Si oui, comment allez-vous vous organiser/quels changements allez-vous opérer ? Dans le cas contraire, pourquoi ?

5. Organisation familiale et garde

Comment la garde de votre/vos enfant(s) est-elle organisée ?

Est-ce que votre /vos enfants sont gardés par des personnes tierces (*garderie, nounou, etc.*) ?

Si non, pourquoi ? (Garde atypique, horaires de travail, etc.)

Si oui, avez-vous reçu des remboursements pour les frais de garde (*si non, savez-vous que vous pouvez obtenir le remboursement de ces frais ?*) Si oui, couvrent-ils la totalité de vos frais ?

Aviez-vous déjà eu recours à la garde de vos enfants avant de recevoir des PC Familles ? Avez-vous modifié votre système de garde depuis que vous recevez un soutien PC Familles ?

Si vous ne receviez pas de remboursement pour ces frais, auriez-vous organisé différemment votre vie familiale ? Si oui, de quelle manière ?

Etes-vous satisfait avec votre organisation familiale et avec le système de garde de vos enfants ?